



2023
TENDANCES DE
L'AIDE CANADIENNE

Remerciements

La présente analyse de la coopération en matière de développement au Canada a été commandée par Coopération Canada. L'auteur est très reconnaissant de pouvoir examiner en profondeur l'APD canadienne car cette étude s'inscrit dans le prolongement des travaux entrepris lorsqu'il occupait le poste d'analyste principal au Conseil canadien pour la coopération internationale (prédécesseur de Coopération Canada).

J'exprime toute ma reconnaissance à Carelle Mang-Benza, Responsable des politiques – Coopération Internationale à Coopération Canada pour son leadership et son soutien. Elle a encouragé et facilité la recherche à toutes les étapes et elle a également apporté un appui financier généreux pour soutenir le travail nécessaire à la réalisation de la présente analyse. Darron Seller-Peritz, Analyste politique et responsable de programme au sein de Coopération Canada, a soigneusement révisé le document et a contribué à son amélioration par des suggestions aussi nombreuses qu'utiles.

Les commentaires reçus pour la rédaction du présent rapport et son amélioration ont été d'une valeur inestimable. À cet égard, je suis très reconnaissant de l'attention qu'Élise Legault - directrice de ONE Canada - a apportée à l'analyse préliminaire. Une analyste des tendances actuelles, Élise est aussi une ardente défenseuse de l'accroissement de l'APD canadienne. Akio Takayanagi, universitaire japonais représentant souvent la plateforme japonaise des OSC - JANIC - auprès des réseaux internationaux, a également présenté des observations détaillées. Akio est un éminent chercheur dans le domaine de l'APD canadiennes et de la société civile. Ami du CCCI et de Coopération Canada, Il est aussi un proche collègue depuis de nombreuses années.

Le contenu de la présente analyse - y compris les calculs, toute erreur ou omission - n'engage que la seule responsabilité de son auteur. Le rapport qui en résulte n'implique pas l'accord ou le consentement du Conseil d'administration de Coopération Canada ou du Conseil d'administration d'AidWatch Canada.

Brian Tomlinson
AidWatch Canada
Mai 2023

Table des matières

Observations des grandes tendances	7
Sommaire des caractéristiques clés de l'APD	11
1. Introduction	14
2. Note méthodologique	14
3. L'Enveloppe d'aide internationale et définition de l'APD canadienne	15
Partie I : Principales tendances de l'enveloppe d'aide internationale canadienne	18
4. Ventilation de l'Enveloppe d'aide internationale	18
4.1 Tendances en matière de l'EAI budgétée et de l'EAI réelle	18
4.2 Tendances en matière de l'EAI en dollars canadiens constants	19
4.3 Quels ministères dispensent les ressources de l'EAI	20
4.4 Politique d'aide internationale féministe du Canada : allocation aux champs d'action de la PAIF	22
4.5 Absence de transparence et de responsabilisation en matière d'EAI	23
Partie II : Analyse des grandes tendances de l'APD canadienne	25
5. Tendances clés dans l'échelle de l'APD Canadienne de 2015-2016 à 2021-2022	25
5.1 Augmentation du volume d'APD canadienne	25
5.2 Tendances en matière d'APD canadienne en dollars de 2022	26
5.3 La médiocre performance de l'APD canadienne	27
5.4 Le Canada fait piètre figure par rapport aux autres donateurs membres du CAD	28
6. Ventilation des composantes de l'APD Canadienne, 2019-2020 à 2021-2022	30
6.1 Composantes clés	30
6.2 Tendances des coûts liés aux réfugiés des pays donateurs, 2015-2016 à 2021-2022	31
6.3 Tendances de l'aide humanitaire	32
6.4 Tendances du Principal Objectif du Financement climatique	32
6.5 Part de l'APD réelle Canadienne consacrée au contrôle du COVID-19, 2020-2021 et 2021-2022	35
6.6 FinDev Canada	35
Partie III : Canaux d'acheminement de l'APD Canadienne	37
7. Canaux d'acheminement de l'APD canadienne	37
7.1 Aperçu des canaux d'acheminement	37
7.2 Organisations multilatérales et fonds bi-multi	38
7.3 Tendances de l'APD canadienne des OSC	38

Part des décaissements des OSC dans les décaissements totaux des secteurs	41
Part consacrée aux OSC dans l'aide humanitaire	42
Répartition sectorielle des décaissements des OSC	43
Répartition géographique des décaissements des OSC	43
Décaissements des OSC en fonction des groupes de revenus des pays	44
Partie IV : Évaluation de la qualité de l'APD Canadienne	45
8. Égalité des genres et renforcement du pouvoir des femmes	46
8.1 Classement des allocations du Canada en faveur de l'égalité des genres parmi les donateurs du CAD	48
9. L'Afrique subsaharienne et les pays les moins avancés en point de mire	49
9.1 Concentration par pays de l'APD canadienne	51
10. Sectorielle de l'aide canadienne : Doit-on se concentrer sur les conditions de pauvreté ?	52
10.1 Allocation sectorielle de l'APD d'AMC	52
10.2 Allocation sectorielle des OSC	54
10.3 Dans quelle mesure les déboursements sectoriels d'AMC sont-ils axés sur la réduction de la pauvreté ?	55
10.4 How does Canada rank in key sectors compared to DAC donors?	56
11. Prêts et subventions dans l'APD canadienne	57
12. L'aide liée du Canada	58
Annexes	58
Annexe 1 : Enveloppe de l'aide internationale (EAI), APD et APD réelle de 2015-2016 à 2023-2024	58
Tableau 1 : Enveloppe de l'aide internationale, 2015-2016 à 2021-2022	58
Tableau 2 : Aide publique au développement du Canada	59
Tableau 3 : La performance de l'APD canadienne : l'APD en % du RNB du Canada	60
Tableau 4 : L'ensemble de l'APD bilatérale (tous les départements fédéraux et toutes les provinces)	60
Tableau 5 : L'APD bilatérale d'Affaires mondiales Canada	60
Annexe 2 : Décaissements par champ d'action de la PAIF	61
Annexe 3 : Reconstitution triennale des ressources de l'Association internationale de développement (IDA*) de la Banque Mondiale Contribution du Canada, ministère des Finances	62
Annexe 4 : Canada: Affectations multilatérales	63
Évolution des contributions multilatérales aux ressources de base et aux ressources préaffectées	63

Contributions multilatérales par type d'organisations, 2018	63
Contributions multilatérales aux programmes, fonds, et institutions de l'ONU, 2018	64
Définitions des contributions de base et des contributions bi-mult	65
Annexe 5 : Appui au contrôle de la COVID-19 au Canada : principaux organismes et données du CAD sur l'appui octroyé lié à la COVID-19	66
Organisations multilatérales récipiendaires	66
Organisations canadiennes de la société civile récipiendaires	66
Organisations étrangères de la société civile récipiendaires	67
Répartition régionale	67
Données du CAD pour l'APD consacrée au soutien à la COVID-19	68
Annexe 6 : Les principales OSC bénéficiaires de l'APD canadienne allouée aux OSC ou transitant par les OSC	69
Les 20 principales OSC canadiennes récipiendaires	69
Les 20 principales OSC étrangères récipiendaires	71
Annexe 7 : Répartition géographique de l'APD bilatérale par région	73
Tableau 1 : Répartition régionale de l'APD bilatérale totale	73
Tableau 2 : Répartition régionale de l'APD bilatérale totale en termes réels	73
Tableau 3 : Répartition régionale de l'APD réelle bilatérale d'Affaires Mondiales Canada	74
Tableau 4 : Part régionale de l'APD réelle bilatérale d'AMC	74
Annexe 8 : Les 20 principaux pays bénéficiaires de l'APD canadienne (bilatérale et multilatérale)	75
Annexe 9 : Répartition sectorielle de l'APD d'AMC	78
Tableau 1 : Répartition sectorielle de l'APD allouée par AMC	78
Tableau 2 : Répartition de l'APD d'AMC par secteur d'affectation	79
Tableau 3 : Répartition de l'APD des OSC par secteur d'affectation	80
Annexe 10 : Prêts de l'APD Canadienne	81
Tableau 1: Organismes bénéficiaires de prêts de l'APD canadienne	81
Tableau 2: Répartition des prêts de l'APD par région d'affectation	81
Annexe 11 : Sources de l'analyse de l'APD canadienne	82

Observations des grandes tendances

Volume de l'APD du Canada

1. L'aide canadienne a augmenté jusqu'en 2022 inclus, mais l'année 2023 pourrait connaître un baisse significative.

L'APD canadienne a augmenté chaque année depuis 2015/16, avec une augmentation importante en 2020/21, partiellement maintenue en 2021/22, et une autre augmentation importante en 2022/23, due principalement au soutien à l'Ukraine par le biais de prêts importants et aux coûts des réfugié-e-s au sein des donateur-trice-s. Toutefois, le budget 2023 fait craindre une forte baisse de l'APD, étant donné qu'aucune nouvelle initiative n'a été annoncée pour l'aide internationale du Canada, en dehors de l'Ukraine. Si l'on tient compte de l'impact de l'inflation, l'APD réelle¹ a augmenté d'une moyenne annuelle modeste de 2,5 % au cours des huit années entre 2015/16 et 2023/24.

2. Augmentation de la générosité de 2020 à 2022, puis retour à des niveaux stagnants en 2023.

Malgré l'augmentation de l'APD au cours des sept dernières années, la générosité du Canada en matière d'aide n'a pas suivi le rythme de croissance de sa richesse globale, ce qui se traduit par des résultats toujours médiocres par rapport à l'objectif de 0,7 % d'APD par rapport au revenu national brut (RNB) fixé par les Nations unies. L'APD réelle par rapport au RNB se situe en moyenne autour de 0,23 % pour les années examinées. Sur la base du budget 2023, le ratio de performance du Canada devrait revenir à 0,24 % pour l'APD réelle.

3. Le Canada n'est pas un leader du CAD de l'OCDE en matière d'APD.

Par rapport à ses 30 pairs du Comité d'aide au développement (CAD), l'APD réelle du Canada se classe au 15^e rang pour les dépenses totales au cours de la décennie 2010 à 2020. Mais si l'on considère la taille de notre économie, la capacité du Canada à financer l'APD se classe au 7^e rang parmi les 30 donateurs du CAD. Cela se traduit par 143 dollars US en APD réelle par Canadien-ne, alors que les cinq premiers donateurs (Norvège, Suède, Luxembourg, Danemark et Suisse) ont fourni en moyenne 483 dollars US par personne.

Enveloppe de l'aide internationale

4. Forte augmentation de l'EAI réelle en 2020/21, au-delà de l'aide COVID-19.

Les augmentations constantes mais modestes de la base de l'EAI depuis 2015/16 changent en 2020/21 avec une forte augmentation de l'EAI d'Affaires mondiales Canada. Le bond de l'EAI réelle pour 2020/21 par rapport à 2019/20 n'était pas seulement lié à la réponse internationale du Canada à la COVID-19, qui représentait moins de la moitié de cette augmentation, mais aussi à ses contributions au financement du climat, à l'aide humanitaire et aux grands projets soutenus par la Direction générale des enjeux mondiaux.

¹ L'APD réelle exclut les coûts des réfugié-e-s et des étudiant-e-s imputés aux donateur-trice-s, l'annulation de la dette et les intérêts payés sur les prêts antérieurs. Le Canada n'inclut plus les coûts imputés aux étudiant-e-s. Actuellement, le Canada n'a pas annulé sa dette et les paiements d'intérêts ne sont pas disponibles.

5. Un retour aux niveaux antérieurs de l'EAI en 2023/24.

Les augmentations très importantes de l'EAI réelle en 2020/21, 2021/22 et 2022/23 n'ont pas été maintenues. Le budget 2023 prévoit une EAI de 6 888 millions de dollars, soit une baisse d'au moins 15 % par rapport à l'EAI de l'année précédente, qui s'élevait à 8 150 millions de dollars. Corrigée de l'inflation, la base de l'EAI pour 2023/24 dans le budget 2023 n'est que de 5 % supérieure à celle de 2019/20. Il semble peu probable que le gouvernement respecte son engagement d'augmenter l'aide chaque année jusqu'en 2030.

6. Faible transparence de l'EAI dans les budgets annuels.

Le gouvernement n'a pas publié de plan pour augmenter son EAI jusqu'en 2030, comme il l'a promis. Le budget 2023 proposait un graphique qui a donné un aperçu de l'ampleur de l'EAI pour 2023/24 et une ventilation de base des allocations sectorielles. Cependant, le financement prévisible des ODD nécessite une plus grande la transparence, souvent accordée à d'autres priorités du gouvernement canadien, et nécessite des éléments supplémentaires dans les budgets futurs. Ceci peut inclure :

- a) L'EAI budgétée et l'EAI réelle estimée pour l'année fiscale précédant celle présentée dans le budget.
- b) Le montant de l'EAI (au millionième de dollar) budgétisé pour l'année fiscale à venir.
- c) Une projection continue de l'EAI budgétisée pour les cinq années suivantes (au minimum, idéalement jusqu'en 2030) : la période pour laquelle le gouvernement a promis des augmentations annuelles.
- d) Répartition de base de l'EAI entre les principaux domaines de programme et les services chargés de la mise en œuvre pour l'année fiscale en cours et l'année précédente.

Ventilation de l'aide publique canadienne

7. Au-delà de la COVID-19, l'aide humanitaire et du financement climatique, l'aide à d'autres fins a diminué en 2020/21 et ne s'est que partiellement rétablie en 2021/22.

La part de l'APD canadienne à des fins autres que la COVID-19, l'aide humanitaire et le financement climatique a diminué, passant de 64 % en 2019/20 à 54 % en 2020/21. Cette part s'est partiellement rétablie à 60 % en 2021/22, mais cela est probablement dû à l'augmentation du soutien à l'Ukraine. Sans une croissance notable de l'EAI dans les années à venir, notamment en veillant à ce que l'engagement de 5,3 milliards de dollars au titre du financement climatique à des fins principales et la reconstruction de l'Ukraine soient additionnels, l'APD à d'autres fins risque d'être considérablement limitée.

8. Les coûts des réfugié-e-s et des étudiant-e-s imputés aux donateur-trice-s ont tendance à augmenter depuis 2015/16.

Ces dépenses au Canada pour les réfugié-e-s représentaient 11 % de l'APD en 2021/22. La prise en charge de ces coûts est une obligation internationale en matière de droits de la personne, mais elle n'est pas liée aux objectifs de l'APD, qui est un indicateur dont le but est de mesurer l'effort des donateur-trice-s en faveur du développement dans les pays du Sud.

9. L'aide humanitaire a tendance à augmenter à long terme.

L'aide humanitaire a augmenté de 36 % entre 2015/16 et 2021/22 et a atteint un pic de 1 167 millions de dollars en 2020/21. Cette croissance n'a cependant pas affecté l'assistance à la programmation du développement à long terme. En effet, ceci a aussi augmenté de 21 % entre 2015/16 et 2019/20, malgré une augmentation de 23 % de l'aide humanitaire au cours de cette période.

10. Le financement du climat occupe une part croissante de l'APD bilatérale canadienne.

Le Canada a pris deux engagements quinquennaux en matière de financement international de la lutte contre les changements climatiques : 2,65 milliards de dollars pour la période 2015/16 à 2020/21 et 5,3 milliards de dollars pour la période 2021/22 à 2025/26. Dans le cadre de ces engagements, le Canada s'engage à financer des projets d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques « à des fins principales » (lorsque l'objectif principal du projet est l'atténuation des changements climatiques ou l'adaptation aux changements climatiques). La majeure partie des 5,3 milliards de dollars que le Canada s'est engagé à verser au titre du financement de la lutte contre les changements climatiques jusqu'en 2025/26 sera incluse dans l'APD bilatérale, qui atteindra 13 % en 2021/22.

11. Le soutien du Canada à la lutte contre la COVID-19 s'est élevé à 1 518 millions de dollars pour les années 2020/21 et 2021/22.

Le soutien au contrôle du COVID-19 représente 10 % de l'APD réelle et 15 % de l'APD bilatérale réelle pour ces années. Sur ce montant, 130 millions de dollars (9 %) résultent de dons en nature de vaccins achetés à l'origine pour être utilisés au Canada (au taux de 6,72 dollars américains par dose)..

Canaux de distribution de l'APD canadienne

12. Les institutions multilatérales, y compris les institutions financières internationales (IFI), constituent le principal canal de distribution de l'APD canadienne.

L'APD canadienne fournie par les institutions multilatérales représentent près des deux tiers de l'aide fournie par l'AMC et le ministère des Finances. Alors que 19 % de l'APD réelle d'AMC était un financement multilatéral de base, 34 % supplémentaires de l'aide bilatérale ont été fournis par le biais de canaux multilatéraux (8 % dans des fonds dédiés gérés par les IFI et 26 % dans d'autres organisations multilatérales). Il s'agit de "fonds multi/bi", qui sont de plus en plus courants pour de nombreux-ses donateurs de taille moyenne, mais qui peuvent donner lieu à une programmation fragmentée par les organisations multilatérales. Le Canada se classe au deuxième rang mondial pour ce qui est de l'affectation de son APD dans les organisations multilatérales.

13. La part des organisations de la société civile (OSC) dans la fourniture de l'APD bilatérale réelle a augmenté de manière significative.

Partant de 30 % en 2015/16 pour atteindre un pic de 40 % en 2019/20, cette part a ensuite diminué pour atteindre 32 % et 33 % en 2020/21 et 2021/22 si l'on exclut le contrôle de la COVID-19. Il est intéressant de noter que l'APD vers et par l'intermédiaire d'OSC basées à l'étranger (principalement des ONG internationales ou des OSC basées dans d'autres pays donateurs) a dépassé les versements vers et par l'intermédiaire d'OSC basées au Canada. Selon le CAD, les OSC basées dans les pays partenaires du Sud n'ont reçu que 7 % de l'APD canadienne acheminée aux OSC et par leur intermédiaire en 2020, bien qu'il s'agisse d'une augmentation par rapport à 5 % en 2015.

14. Alors que le montant acheminé vers et par les OSC a augmenté depuis 2019/20, la part des OSC dans la mise en œuvre de l'aide humanitaire est en déclin.

L'aide humanitaire d'AMC acheminée par l'intermédiaire des OSC a atteint un maximum de 40 % en 2015/16 et un minimum de 26 % en 2020/21. En outre, depuis 2015/16, les OSC étrangères (39 % des déboursements totaux d'AMC) accordent beaucoup plus d'importance aux versements d'aide humanitaire que les OSC canadiennes (24 %).

Évaluation de la qualité de l'APD canadienne

15. AMC a approché ou atteint l'objectif de 80 % de la PAIF pour les projets bilatéraux intégrant le genre chaque année entre 2017/18 et 2021/22.

La moyenne sur cinq ans est de 78 %. Cependant, AMC n'a pas atteint l'objectif de 15 % de la PAIF pour les projets spécifiques au genre, avec une moyenne quinquennale de 9 %, mais a réalisé une croissance significative depuis 2018/19. Les OSC ont joué un rôle essentiel dans l'exécution des projets spécifiques au genre au cours de ces cinq années, assurant 70 % des versements de ces projets en 2021/22.

16. AMC n'a pas atteint son objectif PAIF de consacrer 50 % de l'APD bilatérale à l'Afrique subsaharienne d'ici 2021/22.

En 2021/22, l'Afrique subsaharienne a reçu 38 % de l'APD réelle et 45 % de l'APD bilatérale réelle. Le Canada s'est classé 11e parmi les 30 donateurs du CAD pour ce qui est de la part des versements bilatéraux bruts en faveur de l'Afrique subsaharienne.

17. AMC s'est concentrée sur les pays les moins avancés (PMA), mais n'a pas atteint l'objectif des Nations unies.

Même si le soutien aux PMA représentait 54 % de l'APD bilatérale d'AMC et même 59 % de son APD axée sur le développement à long terme, il est loin d'être à la hauteur de l'objectif de l'ONU de 0,15 % à 0,20 % de son RNB pour les PMA. En atteignant 0,09 % en 2021/22, le Canada se place au 11e rang des 30 donateurs du CAD.

18. Le Canada a augmenté ses allocations à la programmation régionale, en se concentrant moins sur la programmation par pays avec des partenaires à long terme.

La programmation régionale est passée de 28 % en 2017/18 à 35 % en 2021/22. Si l'on se concentre sur les 20 premiers pays, ceux-ci ont reçu environ 60 % de l'aide allouée aux pays au cours de la période allant de 2017/18 à 2021/22, les PMA étant fortement représentés avec 76 % en 2021/22 d'aide aux 20 premiers pays.

19. Les secteurs de la santé ont été au cœur de l'APD canadienne de 2017/18 à 2021/22.

Ces secteurs ont reçu 31 % des versements alloués aux secteurs au cours de cette période. L'appui d'AMC aux secteurs de la santé a augmenté de 79 % si l'on compare les périodes 2017/18 à 2019/20 et 2020/21 à 2021/22. Si l'on ne tient pas compte de l'aide au contrôle de la COVID-19, cette augmentation reste néanmoins de 13 %. Les OSC ont représenté 49 % des versements pour le secteur de la population et de la santé reproductive. En termes de classement par rapport à ses pairs du CAD, le Canada s'est classé respectivement 5e et 4e pour le volume total de l'APD dans les secteurs de la Santé et de la Santé de la population et de la reproduction en 2020 et 2021 combinés. En ce qui concerne le contrôle de la COVID-19, le Canada s'est classé troisième, derrière la Suisse et l'Irlande.

20. Les prêts représentent une part de plus en plus importante de l'APD du Canada.

De 2015/16 à 2021/22, les prêts sont passés de 255,5 millions de dollars à 963,7 millions de dollars, soit une augmentation de près de 300 %. Pour 2021/22, les prêts représentent près de 14 % de l'APD réelle, dont un peu moins d'un tiers est destiné à l'Afrique subsaharienne. Compte tenu des problèmes de viabilité de la dette auxquels sont actuellement confrontés de nombreux PMA, l'augmentation de la part des prêts exerce une pression supplémentaire sur ces pays. Deux tiers des prêts accordés au cours de cette période ont été consacrés à l'atténuation des changements climatiques ou à l'adaptation à ces changements, principalement par l'intermédiaire des banques multilatérales de développement, du Fonds international pour le développement agricole et du Fonds vert pour le climat.

Sommaire des caractéristiques clés de l'APD Canadienne

Indicateur	Données
1. Enveloppe de l'aide internationale (en termes réels)	2019-20 : 5 519 millions \$ 2020-21 : 7 661 millions \$ 2021-22 : 7 200 millions \$ 2022-23 : 8 150 millions \$ (Budget 2022) 2023-24 : 6 888 millions \$ (Budget 2023)
2. Aide publique au développement (APD)	2019-20 : 5 990 millions \$ 2020-21 : 8 206 millions \$ 2021-22 : 8 014 millions \$ 2022-23 : 10 740 millions \$ (estimation) 2023-24 : 7,680 millions \$ (estimation)
3. APD réelle APD actualisée sans les coûts liés aux réfugiés et aux étudiants des pays donateurs)	2019-20 : 5 072 millions \$ 2020-21 : 7 625 millions \$ 2021-22 : 7 107 millions \$ 2022-23 : 9 840 millions \$ (estimation) 2023-24 : 6 778 millions \$ (estimation)
4. Rendement de l'APD du Canada (Objectif des Nations Unies : 0,7%)	2019-20 : 0,26% (APD réelle - 0,22 %) 2020-21 : 0,37% (APD réelle - 0,35%) 2021-22 : 0,32% (APD réelle - 0,28%) 2022-23 : 0,39% (APD réelle - 0,35%) (estimation) 2023-24 : 0,28% (APD réelle - 0,24%) (estimation)
5. Classement du Canada parmi les donateurs du CAD Volume d'APD en termes réels	2019 : 8e sur 30 donateurs 2020 : 8e sur 30 donateurs 2021 : 7e sur 30 donateurs
6. Classement du Canada parmi les donateurs du CAD Rendement de l'APD	2019 : 15e sur 30 donateurs 2020 : 15e sur 30 donateurs 2021 : 12e sur 30 donateurs
7. Classement du Canada parmi les donateurs du CAD Aides par habitant	2019 - 16 ^e sur 30 donateurs (125 \$ US) 2020 - 14 ^e sur 30 donateurs (133 \$ US) 2021 - 16 ^e sur 30 donateurs (143 \$ US)
8. Aide humanitaire	2019-20 : 845 millions \$ 2020-21 : 1 167 millions \$ 2021-22 : 929 millions \$
9. Financement climatique	2019-20 : 407 millions \$ 2020-21 : 955 millions \$ 2021-22 : 887 millions \$

<p>10. Coûts liés aux réfugiés et aux étudiants des pays donateurs</p>	<p>2019-20 : 882 millions \$ 2020-21 : 581 millions \$ 2021-22 : 907 millions \$</p>
<p>11. Mesures de contrôle de la COVID-19 Qui comprennent des dons de vaccins en nature</p>	<p>2020-21 : 933 millions \$ 2021-22 : 715 millions \$ 130 millions \$</p>
<p>12. L'aide par l'intermédiaire des organisations multilatérales (Moyenne de 2017-18 à 2021-22) Part d'APD réelle acheminée par l'entremise d'AMC et du ministère des Finances</p>	<p>Financement de base: 19 % de l'APD réelle Financement bi/multi: 34 % de l'APD réelle (8 % dans les IFIs et 26 % dans d'autres organisations multilatérales) Canada ranks 2cd in the scale of ODA earmarked in multilateral organizations</p>
<p>13. L'aide aux OSC Part de l'APD bilatérale réelle et décaissements totaux</p>	<p>2015-16 : 1 007 millions \$ (30 %) 2016-17 : 686 millions \$ (33 %) 2017-18 : 1 082 millions \$ (35 %) 2018-19 : 1 253 millions \$ (38 %) 2019-20 : 1 290 millions \$ (40 %) 2020-21 : 1 498 millions \$ (26 %; 32 % sans appui au Covid) 2021-22 : 1 230 millions \$ (29 %; 33 % sans appui au-Covid) Le Canada s'est classé 7e parmi les donateurs du CAD pour sa part d'APD bilatérale acheminée par le biais des OSC. Le Canada n'a directement versé que 7 % de l'aide allouée aux OSC à celles qui, parmi ces dernières, sont basées dans les pays du Sud.</p>
<p>14. Engagements en faveur de l'égalité des genres du PAIF (Marqueur de l'égalité homme-femme du CAD, Part de l'APD bilatérale réelle d'AMC)</p>	<p>Objectif significatif de 2021-2022 : 80 % Objectif principal de 2021-2022 : 10 % Le Canada s'est classé au premier rang parmi ses pairs du CAD en 2020, en matière d'exécution des projets avec pour objectif important l'égalité des genres et il a également été classé 7e pour l'exécution des projets ciblant les objectifs principaux.</p>

<p>15. APD bilatérale à l’Afrique subsaharienne</p> <p>L’objectif de la PAIF d’AMC : atteindre 50% d’APD bilatérale d’ici 2021 - 2022</p> <p>Classement du CAD au Canada</p>	<p>Part de l’APD totale de 2021-22 : 42 % (incluant les coûts liés aux réfugiés des pays donateurs)</p> <p>Part de l’APD réelle de 2021-22 : 48 % (excluant les coûts liés aux réfugiés des pays donateurs)</p> <p>Part de l’APD bilatérale totale de 2021-22 : 38 % (incluant les coûts liés aux réfugiés des pays donateurs)</p> <p>Part de l’APD bilatérale réelle de 2021-22: 45 % (excluant les coûts liés aux réfugiés des pays donateurs)</p> <p>Part de l’APD bilatérale réelle d’AMC de 2021-22 : 46 %</p> <p>En 2021, le Canada occupait le 11e rang parmi 30 donateurs du CAD, pour sa part des décaissements bilatéraux bruts effectués en faveur de l’Afrique subsaharienne</p>
<p>16. Pays les moins avancés (PMA)</p> <p>Part de l’APD bilatérale réelle d’AMC de 2017-2018 à 2021-2022</p>	<p>54 % de l’APD bilatérale réelle de l’AMC</p> <p>59 % de l’APD bilatérale d’AMC, excluant l’aide humanitaire (aide bilatérale consacrée au développement à long terme)</p> <p>En 2021-2022, le Canada a consacré 0,09 % de son RNB, bien en deçà de la cible des Nations Unies de 0,15 % à 0,20 %</p> <p>En 2021, le Canada a été classé 11ème parmi 30 donateurs du CAD pour la part des versements bilatéraux destinés aux PMA.</p>
<p>17. Les secteurs santé de l’APD canadienne</p> <p>Les secteurs santé de l’APD canadienne</p> <p>Le secteur de la santé du CAD, la population et la santé reproductive, et les mesures de contrôle de la COVID-19 de 2017-18 à 2021-22</p>	<p>31 % des décaissements réels totaux d’APD</p> <p>28 % des décaissements d’APD en faveur des OSC</p> <p>La valeur monétaire a augmenté de 13 % entre les périodes de 2019-18 à 2019-20 et de 2020-21 à 2021-22, en excluant les mesures de contrôle de COVID-19</p> <p>Le Canada a été classé 5ème et 4ème parmi les donateurs du CAD, en termes de volumes des déboursements bruts respectivement au secteur de la santé et à celui de la population et la santé reproductive</p> <p>Le Canada a été classé au 3ème rang pour la part des décaissements accordée aux mesures de contrôle du COVID-19 des décaissements totaux axés sur le développement.</p>
<p>18. Prêts et subventions de l’APD canadienne</p>	<p>Hausse du recours aux prêts : qui ont augmenté de 300 % en valeur entre 2015-2016 et 2021-2022</p> <p>Les prêts avoisinaient 14 % d’APD en termes réels en 2021-2022</p> <p>67 % des prêts alloués au financement climatique</p> <p>32 % des prêts destinés aux pays de l’Afrique subsaharienne</p>

Profils de l'Enveloppe d'aide internationale et de l'aide publique au développement du Canada

1. Introduction

La présente étude et le présent rapport ont pour ambition de donner un aperçu des tendances en matière de décaissements de l'Enveloppe d'aide internationale entre 2015-2016 et 2021-2022. Le gouvernement budgétise une part substantielle de son APD dans l'enveloppe d'aide internationale (EAI) lors de l'élaboration de son budget fédéral annuel et du budget supplémentaire en cours d'exercice. La première partie (Partie I) de cette étude développe l'ensemble des grandes tendances générales de l'EAI et de ses composantes. La deuxième partie (Partie II) présente une analyse détaillée des tendances de l'APD canadienne, en accordant une attention particulière aux décaissements effectués par l'intermédiaire d'Affaires mondiales Canada (AMC). Dans ce contexte et par l'entremise de Coopération Canada, cet aperçu et cette analyse éclaireront les activités de plaidoyer des OSC canadiennes en faveur d'augmentations éventuelles de l'EAI, d'une plus grande transparence de l'EAI dans le budget fédéral annuel, mais aussi d'un niveau de prestation d'APD amélioré et plus efficace pour atteindre notre engagement en faveur des objectifs de développement durable (ODD).

2. Note méthodologique

La présente étude est fondée principalement sur les informations contenues dans les rapports statistiques [annuels] sur l'aide internationale et dans les ensembles de données historiques sur les projets (EDHP) pour déterminer l'EAI annuelle et pour analyser l'APD de 2017-2018 à 2021-2022. Ces deux publications sont produites par AMC². Les montants en dollars constant 2022, qui sont ajustés en fonction de l'inflation, sont tirés de l'indice des prix à la consommation de 2022. Les EDHP pour les années 2015-2016 et 2016-2017 diffèrent au niveau de leur structure et de leur couverture, présentant donc des lacunes en matière d'information pertinentes indisponibles pour les années précédentes. Dans ces cas, on a dégagé des tendances pour la période de 5 ans couvrant 2017-2018 à 2021-2022. Le présent rapport porte principalement sur les tendances des données. La banque de projets d'AMC qui fournit des descriptions détaillées de la plupart des projets appuyés par AMC, offre également une possible analyse exhaustive des priorités en matière de programmes. (Voir l'annexe 11 pour une liste de sources pertinentes sur les tendances de l'APD canadienne).

Le rapport s'appuie également sur des données comparatives avec d'autres donateurs qui font rapport au Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE par le biais de son Système de notification des pays créanciers (SNPC)³. Il importe de faire observer que ces données ne peuvent être directement comparées aux EDHP d'AMC car les données du CAD sont présentées en dollars américains par année civile (janvier à décembre). Les données du CAD sont également ajustées en dollars constants [de 2020] pour tenir compte de l'inflation et de la valeur du dollar américain. L'EDHP est présentée en dollars canadiens courants et constants de 2022 pour l'exercice courant du gouvernement (avril à mars). Bien que les activités d'APD décrites soient identiques, ces facteurs peuvent produire des différences dans les tendances qui sont établies à par-

² Le dernier rapport statistique sur l'aide internationale, les EDHP et la banque de projets d'AMC sont accessibles via : https://www.international.gc.ca/world-monde/issues_developpement-enjeux_developpement/priorities-priorites/open_data-donnees_ouvertes.aspx?lang=fra.

³ Les données du Système de notification des pays créanciers du CAD, y compris le Canada et 29 autres donateurs membres du CAD sont disponibles via <https://stats.oecd.org/Index.aspx?ThemeTreeId=3>.

tir de l'ensemble de données du CAD, et cela étant donné que les investissements importants en faveur de l'APD sont souvent effectués par le gouvernement canadien entre janvier et mars. Dans un souci de clarté, les données du CAD sont donc uniquement utilisées dans le présent rapport lorsque l'objectif est de classer le Canada parmi les autres donateurs du CAD. Toutes les tendances observées sont autrement présentées en dollars canadiens par exercice du gouvernement.

3. L'Enveloppe d'aide internationale et définition de l'APD canadienne

« L'aide internationale » du gouvernement du Canada, y compris l'aide publique au développement (APD), est budgétée par le biais de l'enveloppe d'aide internationale (EAI), qui n'est autre qu'une « réserve de ressources pangouvernementale dédiée à l'aide internationale ». ⁴ C'est la raison pour laquelle l'EAI est essentielle pour la compréhension des tendances d'APD canadienne

Au Canada, l'APD est également régie par la Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle (LRADO) de 2008, qui définit les objectifs de l'APD canadienne et fournit des normes sans ambiguïté que doivent respecter tout ministre fédéral approuvant le financement d'une activité d'APD doit respecter, à savoir: i) contribuer à la réduction de la pauvreté ; ii) tenir compte des points de vue des pauvres ; et iii) être compatible avec les normes internationales en matière de droits de la personne. Cette dernière exige une approche fondée sur les droits de la personne en matière de mise en œuvre de l'APD canadienne fournie par les ministères fédéraux. ⁵

Le rapport statistique sur l'aide internationale fait état des décaissements d'aide internationale inclus dans le champ d'application de la LRDO et ceux qui ne relèvent pas de cette Loi. Lors de la création de FinDev Canada, il a par exemple été précisé que celle-ci est en dehors du cadre de ladite Loi. La capitalisation de FinDev est néanmoins déclarée dans le rapport statistique au titre d'aide internationale et elle est également rapportée au CAD de l'OCDE au titre d'APD canadienne, car cette activité est autorisée conformément aux règles du CAD relatives aux activités qui doivent être incluses dans l'APD. Cette loi est donc principalement un mécanisme de vérification pour tenir le gouvernement du Canada responsable de ses allocations d'aide par rapport aux trois normes susmentionnées. En pratique, l'APD canadienne est déterminée en suivant les directives du CAD pour l'établissement des rapports sur l'APD.

L'APD est une mesure statistique internationale, qui est régie de manière collective par les donateurs membres du CAD de l'OCDE. Cet organisme convient sur ce qui peut et ce qui ne peut pas être inclus dans cette métrique à travers son Groupe de travail sur les statistiques et les réunions des membres du CAD. D'après le CAD, la définition de l'APD est la suivante :

4 Gouvernement du Canada, « Rapport statistique sur l'aide internationale 2020-2021 », Annexe quatre, consulté sur <https://www.international.gc.ca/transparency-transparence/international-assistance-report-stat-rapport-aide-internationale/2020-2021.aspx?lang=fra>. Il est précisé que l'EAI « finance la majeure partie de l'aide internationale canadienne. La plupart des activités financées par l'EAI sont considérées comme de l'aide au développement officielle (ADO) et sont conformes aux exigences de la LRADO. Les activités non admissibles à l'ADO financées par l'Enveloppe de l'aide internationale comprennent notamment les initiatives de sécurité, de prévention des conflits, de stabilisation ou de consolidation de la paix qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité à l'ADO en raison de l'admissibilité du pays ou du type d'activité. »

5 Pour un aperçu de la Loi et des implications sur différents aspects de l'APD canadienne, il faut consulter « A Time to Act: Implementing the ODA Accountability Act, A Canadian CSO Agenda for Aid Reform, 2010 » du CCCI accessible via <http://aidwatchcanada.ca/wp-content/uploads/2021/06/A-Time-to-Act.pdf> et Coopération Canada, <https://cooperation.ca/fr/guide-de-la-lrmodo/>. Pour rapports annuels voir <https://www.international.gc.ca/transparency-transparence/international-assistance-report-rapport-aide-internationale/index.aspx?lang=fra>.

« Les apports d'aide publique au développement (APD) fournis aux pays et territoires figurant sur la Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD ou à des organisations multilatérales de développement : 1) émanent d'organismes publics, y compris les États et les collectivités locales, ou d'organismes agissant pour le compte d'organismes publics ; et 2) sont assortis de conditions favorables (dons et prêts concessionnels) et ont pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement. »⁶

Les membres du CAD continuent de « moderniser » la mesure de l'APD avec, en permanence, des révisions concernant ce qui peut être inclus, dont certaines suscitent la controverse parmi les OSC.⁷ Depuis 2018, les membres du CAD déclarent les prêts en « équivalent subvention » et ils fournissent également des données en fonction des flux de trésorerie (prêts bruts octroyés moins les remboursements du principal). Le CAD a récemment convenu que l'appui des donateurs à leurs institutions de financement du développement (par exemple FinDev Canada) peut être inclus dans l'APD, même si les investissements qui en résultent ne sont pas nécessairement de nature concessionnelle (une caractéristique clé de la définition d'APD).

En outre, les membres du CAD ont pu, depuis de nombreuses années, inclure le soutien qu'ils apportent aux réfugiés arrivant dans les pays donateurs pour leur première année d'études, ainsi que la part de l'infrastructure universitaire imputée aux étudiants du Sud dans les pays donateurs. Bien que le soutien aux réfugiés soit une obligation en matière de droits de la personne, les OSC estiment qu'il n'a pas sa place dans une mesure qui a pour but d'évaluer les efforts des donateurs en faveur du développement et de l'aide humanitaire dans les pays en développement. Les OSC suggèrent que ces changements techniques et d'autres encore apportés aux statistiques de l'APD gonflent artificiellement l'APD et les efforts des donateurs. **La présente étude écarte donc l'aide canadienne apportée aux réfugiés et dresse un profil des tendances de « l'APD canadienne réelle » en tant que ressource concessionnelle disponible pour le développement et l'aide humanitaire dans les pays en développement.**

L'APD ne constitue pas le seul flux de ressources canadiennes vers les pays en développement. Il importe donc de resituer l'EAI et l'APD parmi tous les canaux existants de l'aide officielle canadienne pour le développement durable des pays en développement. Le Soutien public total au développement durable (SPTDD) est un nouvel indicateur conçu pour mesurer tous ces flux.⁸

6 Voir <https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/aide-publique-au-developpement.htm> et <https://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-data/faq.htm>.

7 Voir <https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/modernisation-du-systeme-statistique-du-cad.htm>.

8 Le SPTDD repose sur deux piliers : les flux officiels destinés directement aux pays en développement et le deuxième pilier, à savoir les flux destinés aux biens publics internationaux lorsque les pays en développement en tirent un avantage substantiel. Les flux sont rapportés du point de vue de ce que reçoivent les pays en développement, tandis que l'APD est une mesure de l'effort des donateurs. Par exemple, les flux vers les organisations multilatérales seront différents pour chaque mesure - l'APD mesure ce que l'organisation reçoit et le SPTDD ce que l'organisation débourse effectivement pour les pays en développement. Voir Brian Tomlinson, « Total Official Support for Sustainable Development (TOSSD): Game Changer or Mirage? », un document de réflexion préparé pour ActionAid et Oxfam International, March 2021, consulté sur <http://aidwatchcanada.ca/wp-content/uploads/2021/03/Final-TOSSD-Paper.pdf>.

Diagramme 1 est une représentation schématique des flux qui composent le SPTDD ou TOSSD : Colonne 1 - Enveloppe d'aide internationale (régie par la LRADO et les règles en matière de déclaration du CAD) ; Colonne 2 - Autre formes d'APD (régie par les règles en matière de déclaration du CAD et hors du cadre de la LRADO), et Colonne 3 - Autres flux officiels (flux non concessionnels qui vont au-delà des règles en matière de déclaration du CAD), tous ces flux constituant le SPTDD. Bien que le SPTDD dépasse le cadre de la présente étude, l'auteur effectue régulièrement des analyses des ressources rapportées par les donateurs au SPTDD (similaire aux déclarations faites par le biais du Système de notification des pays créanciers, SNPC), y compris une analyse prochaine qui portera sur l'établissement de rapports ou les déclarations du Canada pour le SPTDD, et qui permettra d'identifier le soutien des donateurs hors APD pour le développement durable dans les pays en voie de développement.

Diagramme 1 : Représentation des flux officiels canadiens soutenant le développement durable
(Les composantes d'APD sont indiquées en bleu)

ENVELOPPE D'AIDE INTERNATIONALE	AUTRE FORME D'APD	AUTRES FLUX OFFICIELS
<p>EAI APD, incluant :</p> <p>AMC / Ministère des Finances/ Autres ministères</p> <p>Financement concessionnel en faveur du développement dans les pays partenaires (subventions et prêts)</p> <p>Règles relatives aux déclarations du CAD et de la LRADO</p>	<p>Couts liés aux réfugiés des pays donateurs</p> <p>Règles de comptabilisation du CAD</p>	<p>Exportation et développement Canada</p> <p>Règles relatives aux déclarations du SPTDD</p>
<p>EAI non admissible à l'APD d'AMC</p>	<p>Appui au développement international des provinces et des municipalités</p>	<p>(Assurance & garanties pour le commerce privé et flux d'investissements vers les pays en développement) (Flux non concessionnels) Règles relatives aux déclarations du SPTDD</p>
	<p>Activités éligibles d'autres ministères fédéraux en faveur des pays en développement</p>	<p>Soutien des biens publics mondiaux (Recherches, paix et sécurité, santé mondiale, initiatives climatiques, etc.) Règles relatives aux déclarations du SPTDD</p>
	<p>FinDev Canada (Financement mixte, Réduction des risques) Règles de déclarations du CAD, dont les règles applicables aux instruments du secteur privé</p>	<p>(Non concessionnels et/ou non admissible à l'APD) Règles relatives aux déclarations du SPTDD</p>



SOUTIEN PUBLIC TOTAL AU DEVELOPPEMENT DURABLE (SPTDD)

Partie I: Principales tendances de l'enveloppe d'aide internationale canadienne

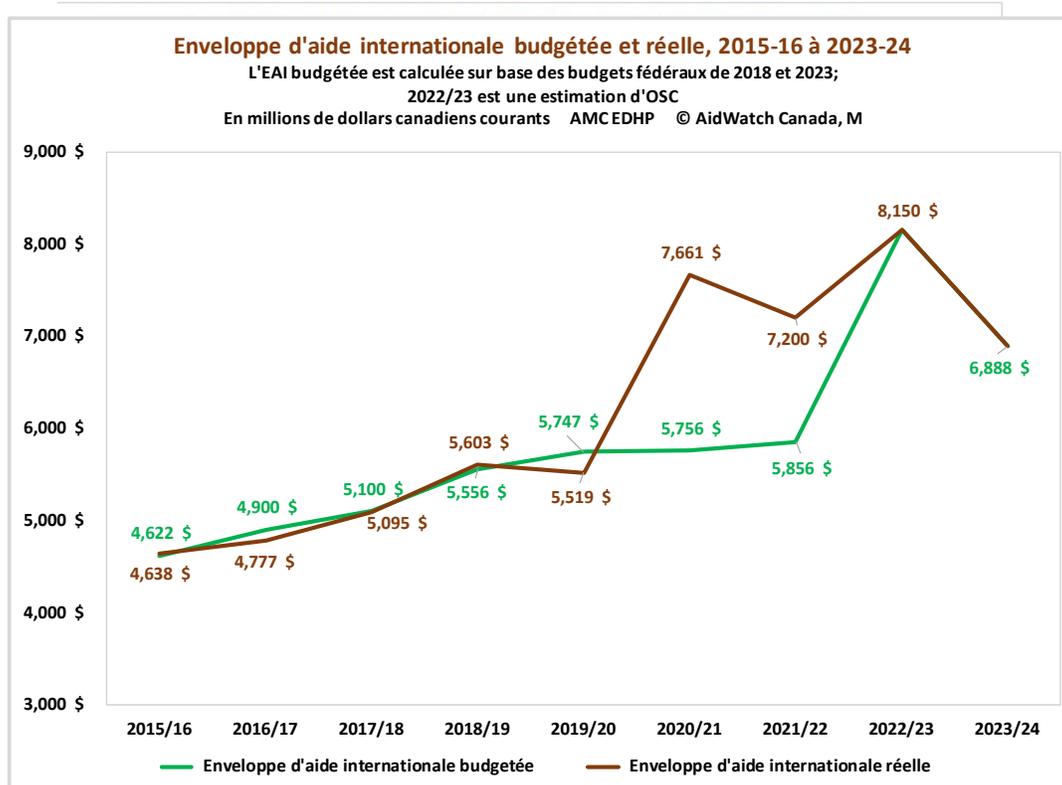
4. Ventilation de l'Enveloppe d'aide internationale

4.1 Tendances en matière de l'EAI budgétée et de l'EAI réelle

L'EAI réel (décaissements) a connu des augmentations constantes depuis 2015-2016, avec des hausses notables en 2020-2021 et en 2021-2023. Ces hausses des décaissements pour les années 2020-2021 et 2021-2022 n'ont que peu de rapport avec la base budgétaire établie par le gouvernement dans la planification de son EAI budgétisé du Budget 2019. (Graphique 1 and Annexe 1 Tableau 1)

Le Budget 2023 prévoit toutefois une EAI de 6 888 millions de dollars pour 2023-2024, qui est inférieur d'au moins 15 % à la projection de la société civile de 8 150 millions de dollars d'EAI réelle en 2022/23.

Graphique 1 : EAI budgétée et réelle



Source: Différent budgets fédéraux; Rapports statistiques sur l'aide internationale

L'EAI a augmenté progressivement entre 2015-2016 et 2019-2020, avec des décaissements de l'EAI réel en 2019-2020 supérieurs de 19% à ceux de 2015-2016. Toutefois, 2020-2021 a enregistré une hausse de 39% des décaissements par rapport à ceux de 2019-2020. Les décaissements de l'EAI qui ont baissé de 6 % en 2021-2022 par rapport à 2020-2021, demeurent néanmoins toujours supérieurs de 30 % à ceux de 2019-2020.

Jusqu'en 2019-2020, les différences annuelles entre le montant de base budgété de l'EAI (annoncé dans les budgets fédéraux) et l'EAI réel étaient minimes. L'EAI réelle n'a cependant entretenu aucun rapport avec l'EAI de base annoncée dans le Budget 2019 et avec les décaissements réels pour les années 2020-2021 et 2021-2022.

La désagrégation des décaissements de l'EAI pour 2020-2021 par rapport à 2019-2020 (ci-dessous), expose les raisons de cette forte augmentation (2 142 millions de dollars). Ces raisons ne sont pas toutes liées à la COVID-19. Cette dernière demeure un facteur important qui contribue toutefois moins de la moitié de cette hausse.

Dépenses - 2020-21	Augmentation par rapport à 2019-20 (Part de l'augmentation)
Contrôles sanitaires du Covid - 933 M\$	933M\$ (44%)
Principal objectif de financement climatique - 945 M\$	547M\$ (26%)
Aide humanitaire - 1 167 M\$	292M\$ (14%)
10 nouvelles initiatives importantes dans le secteur des enjeux mondiaux - 383 M\$	383M\$ (18%)

Une forte hausse du financement climatique a été observée en 2020-2021, la dernière année de l'engagement de 2,65 milliards de dollars sur cinq ans du Canada en matière de financement climatique, inclus dans l'APD, afin de respecter cet engagement.

Principalement lié aux budgets et aux dépenses de l'APD, l'EAI comprend également des éléments qui ne sont pas admissibles à l'APD.⁹ Il s'agit essentiellement de l'aide internationale en faveur de la paix et la sécurité coordonnée par Affaires mondiales. Ces montants ont varié entre 2 % à 6 % de l'enveloppe depuis 2015-2016.

⁹ Les nouvelles initiatives du secteur des enjeux mondiaux au-delà de 2019-2020 comprennent :

- 2X Canada Relance économique inclusive - 75,9 M\$ (financement mixte mis en œuvre par FinDev Canada).
- Soutien institutionnel pour le plan stratégique international pour la nutrition ('Initiative pour les micronutriments) - 42,5 M\$.
- Banque africaine de développement - 7e augmentation générale du capital - 40,2 M\$.
- Investir en infrastructure inclusive (Private Infrastructure Development Group (PIDG)) - 40 M \$.
- PROBLUE - Programme mondial pour l'économie bleue (fonds d'affectation spécial de la Banque Mondiale) - 18,7 millions de dollars.
- Journées améliorées de la santé de l'enfant, UNICEF - 22,5 millions de dollars.
- Autres initiatives liées à la COVID-19, qui ne sont pas incluses sous les codes de santé - 53,4 millions de dollars.

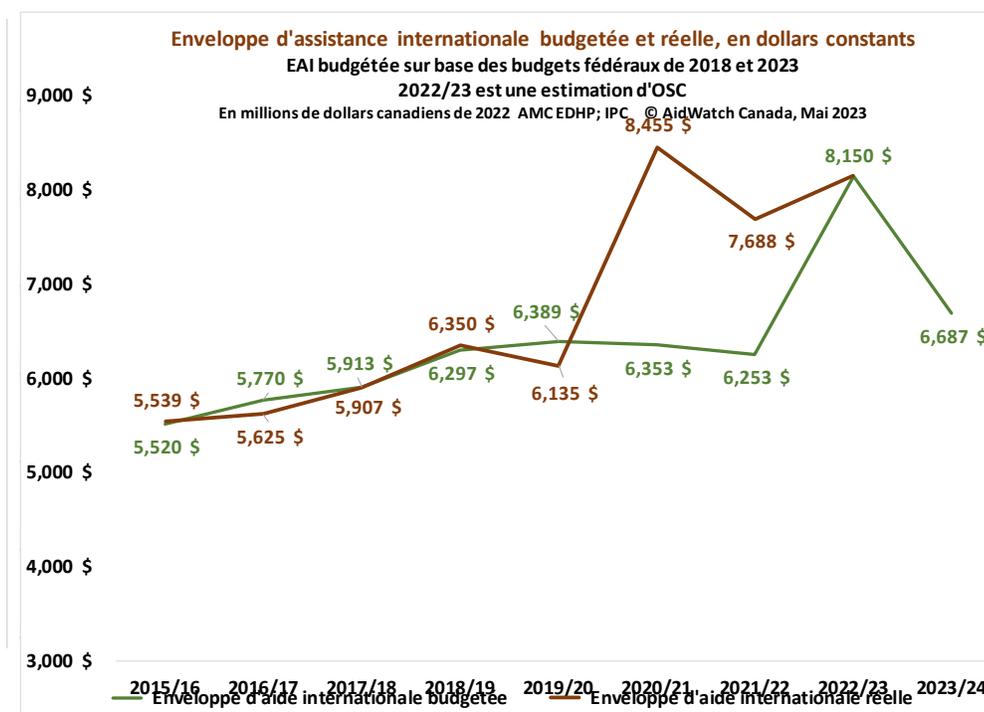
4.2 Tendances en matière de l'EAI en dollars canadiens constants

Dans quelle mesure l'inflation a-t-elle affecté la valeur de l'EAI au cours des sept dernières années ? Le graphique 2 illustre la tendance parallèle de l'EAI majorée par l'inflation, qui est basée sur l'indice des prix à la consommation annuel afin d'ajuster l'EAI annuelle (en supposant une inflation de 3 % en 2023). Le tableau ci-après présente une évolution comparative de l'EAI réelle.

	Dollars courants	Dollars de 2022
2015-16 à 2019-20	19%	11%
2019-20 à 2020-21	39%	38%
2020-21 à 2021-22	-6%	-9%
2021-22 à 2022-23 (Estimation)	13%	6%
2019-20 à 2022-23 (Estimation)	48%	33%

En supposant un taux d'inflation de 3 % pour l'année 2023¹⁰, l'EAI projeté pour 2023-2024 est inférieur de 18 % à l'estimation de l'EAI réelle pour 2022-2023 (au lieu de 15 % en dollars nominaux). Lorsqu'on tient compte de l'inflation, l'EAI de base pour 2023-2024 n'est supérieure que de 5 % à la base rajustée en fonction de l'inflation pour 2019-2020 (6 % de plus que l'EAI réelle de 2019-2020).

Graphique 2: EAI réelle et budgétée, en dollars constant de 2022



Source: : Différent budgets fédéraux; rapports statistiques sur l'aide internationale; indice des prix à la consommation

¹⁰ Selon les projections de la Banque du Canada, juillet 2023.

4.3 Quels ministères dispensent les ressources de l'EAI ?

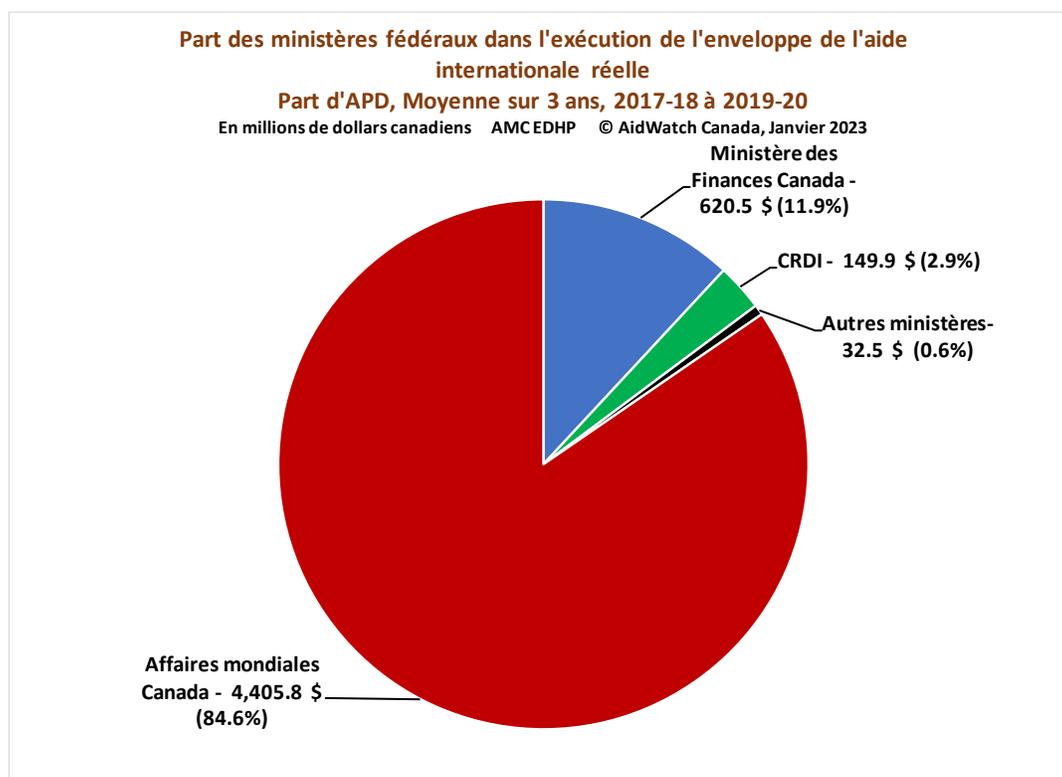
Affaires mondiales est le ministère du gouvernement qui a été le plus impliqué dans la mise en œuvre de l'enveloppe d'aide internationale, suivi, loin derrière, par le ministère des Finances Canada. (Graphique 3 et Graphique 4)

De 2017-2018 à 2019-2020 (en moyenne), Affaires mondiales a déboursé 86 % de l'enveloppe et le ministère des Finances 12 % durant ces trois années. D'autres ministères ont exécuté moins de 1 % de l'enveloppe et le CRDI 3 %.

En 2020-2021 et 2021-2022, pendant deux ans (en moyenne), Affaires mondiales a augmenté sa part d'EAI pour s'établir à 86 %, principalement dû aux augmentations mentionnées ci-dessus, tandis que la part du ministère des Finances a légèrement diminué pour atteindre 11 %.

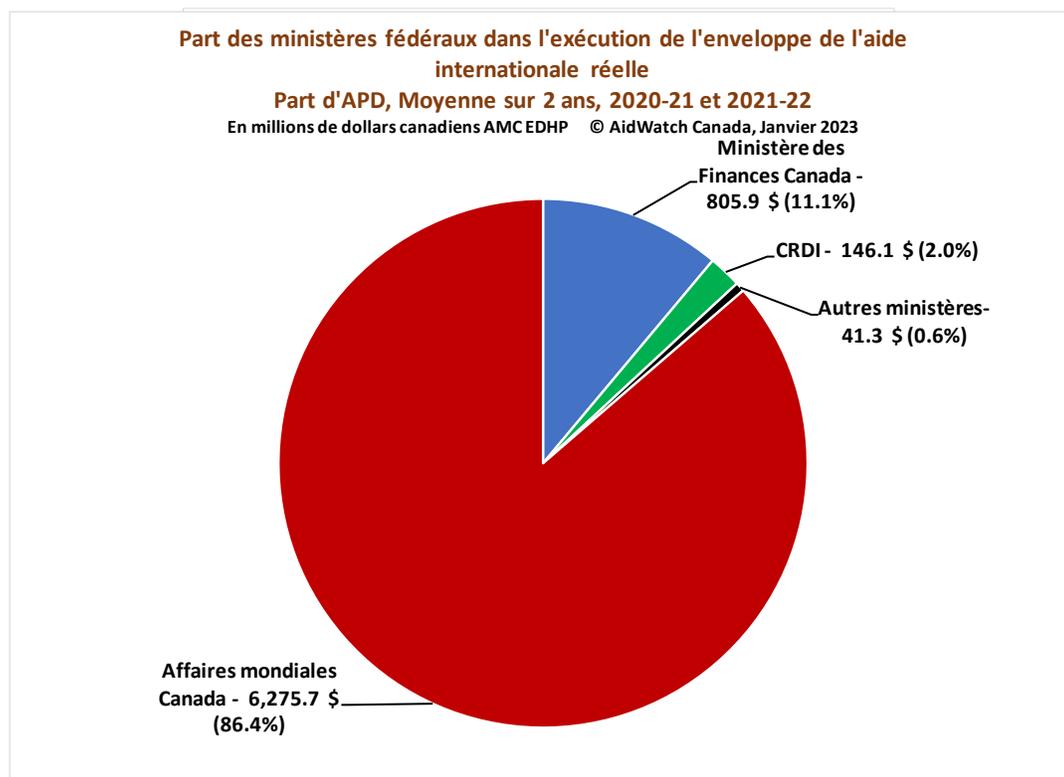
La part des différents ministères fédéraux dans la mise en œuvre de l'Enveloppe a été relativement constante au cours de ces sept années.

Graphique 3 : Ministères fédéraux donateurs, 2017-2018 à 2019-2020, moyenne sur 3 ans



Sources : Rapports statistiques sur l'aide internationale et EDHP

Graphique 4 : Ministères fédéraux donateurs, 2020-2021 à 2021-2022, Moyenne sur 2 ans



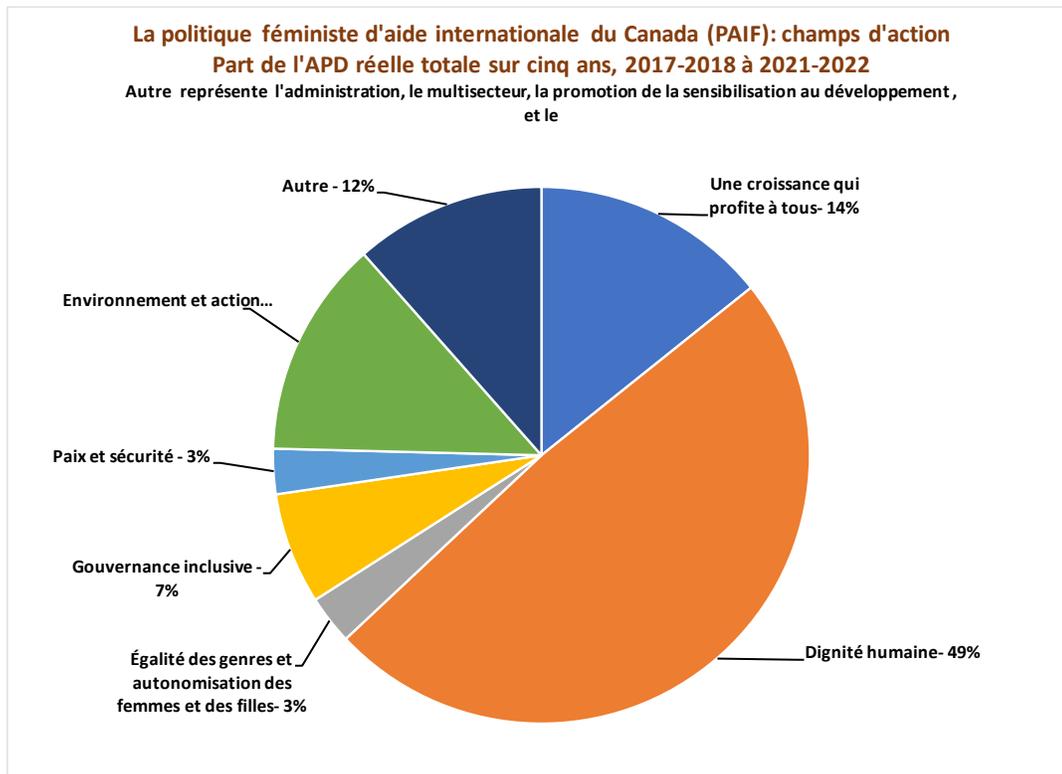
Sources: Rapports statistiques sur l'aide internationale et EDHP

4.4 Politique d'aide internationale féministe du Canada : allocation aux champs d'action de la PAIF

En 2017, la Politique d'aide internationale féministe (PAIF) du gouvernement s'est engagée à positionner le renforcement du pouvoir des femmes et des filles au centre des contributions canadiennes aux efforts mondiaux pour éliminer la pauvreté et remédier aux inégalités. La politique définit cinq champs d'action, ainsi qu'un sixième champ d'action essentiel qui doit intégrer et couvrir tous les domaines : l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles. (Voir le graphique 5 pour les six champs d'action).¹¹

¹¹ Voir https://www.international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/priorities-priorites/fiap_action_areas-paif_champs_action.aspx?lang=fra.

Graphique 5 : Décaissements par champ d'action de la PAIF, 2017-2018 à 2021-2022, cumulés



Source: EDHP AMC

Bien que la mise en œuvre de la PAIF soit accompagnée de politiques et d'indicateurs, aucun objectif financier n'a été désigné par champ d'action.¹² La PAIF s'est toutefois engagé à consacrer 150 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir des organisations féminines et mouvements de femmes locaux et à consacrer 15 % de l'aide internationale bilatérale pour promouvoir l'égalité des genres. (Voir la section 8 ci-dessus pour une analyse plus approfondie de ces engagements).

Les EDHP suivent toutefois les décaissements pour les six champs d'action. Le graphique 5 illustre la part relative de chaque champ d'action soutenant la PAIF. (Voir l'annexe 2 pour un tableau détaillé de ces décaissements.) Voici quelques faits saillants :

- Au cours de ces cinq années (cumulées), le gouvernement a alloué près de la moitié de ses décaissements à la dignité humaine (49 %), à l'éducation (6 %), à la santé et aux droits sexuels et reproductifs (20 %), à l'aide humanitaire (13 %) et aux services sociaux et à la sécurité alimentaire (2 %).
- L'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles ne représentent que 3 % du total des décaissements. Toutefois, ces décaissements – qui totalisent 917,4 millions de dollars sur cinq ans – sont exclusivement liés aux codes sectoriels relatifs au genre¹³ (à l'exclusion des projets qui intègrent l'égalité des genres sans en faire l'objectif principal).

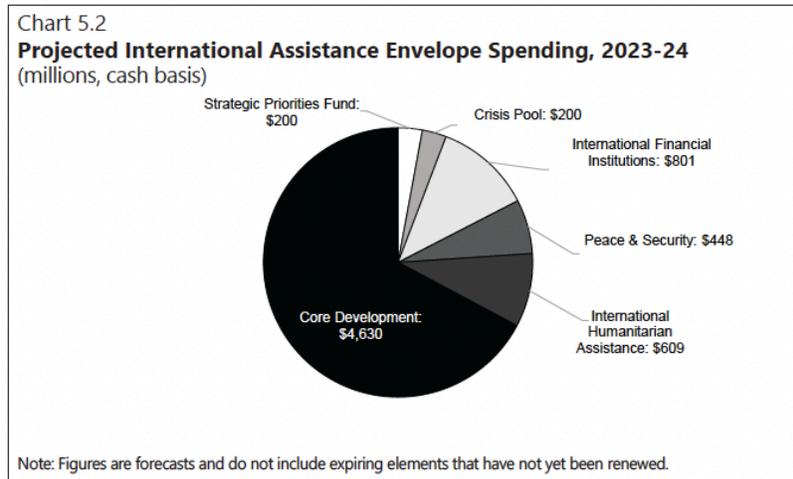
¹² Voir https://www.international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/priorities-priorites/fiap_action_areas-paif_champs_action.aspx?lang=fra.

¹³ Les secteurs concernés sont les suivants : faits et données sur l'égalité entre les sexes ; éliminer la violence envers les femmes et les filles ; capacité du secteur public en matière d'égalité des genres ; organisations et institutions pour l'égalité des femmes; mouvements et organisations des droits des femmes.

4.5 Absence de transparence et de responsabilisation en matière d'EAI

Les OSC plaident, auprès du gouvernement, pour la publication d'informations à jour sur l'EAI budgétisée qui est comprise dans le budget fédéral annuel. Pour 2023-2024, le budget 2023 a inclus un simple Graphique circulaire illustrant les composantes de l'EAI. Il s'agit de la première information fournie sur les composantes de l'EAI depuis la publication d'un Graphique circulaire similaire au budget 2018. (Voir graphique 6)

Graphique 6 : EAI budgétée pour 2023-2024 (6 888 millions de dollars)



Source: Budget 2023, page 170.

Ce qui fait défaut, c'est un simple tableau (voir un exemple à la page suivante) qui présente l'EAI budgétée pour l'année précédente, l'EAI réelle projetée pour l'année précédente, le budget de l'EAI de l'année en cours et une projection continue des budgets totaux de l'EAI pour les cinq années à venir, idéalement jusqu'en 2030, période durant laquelle le gouvernement a promis des augmentations annuelles. Bien que la ventilation pour l'année en cours soit utile dans le Graphique circulaire, un tableau plus détaillé serait toutefois très utile, avec des projections pour l'avenir. Le gouvernement peut facilement accéder à toutes ces informations.

La transparence pour l'EAI : Est-elle parmi les absents du budget fédéral annuel ?

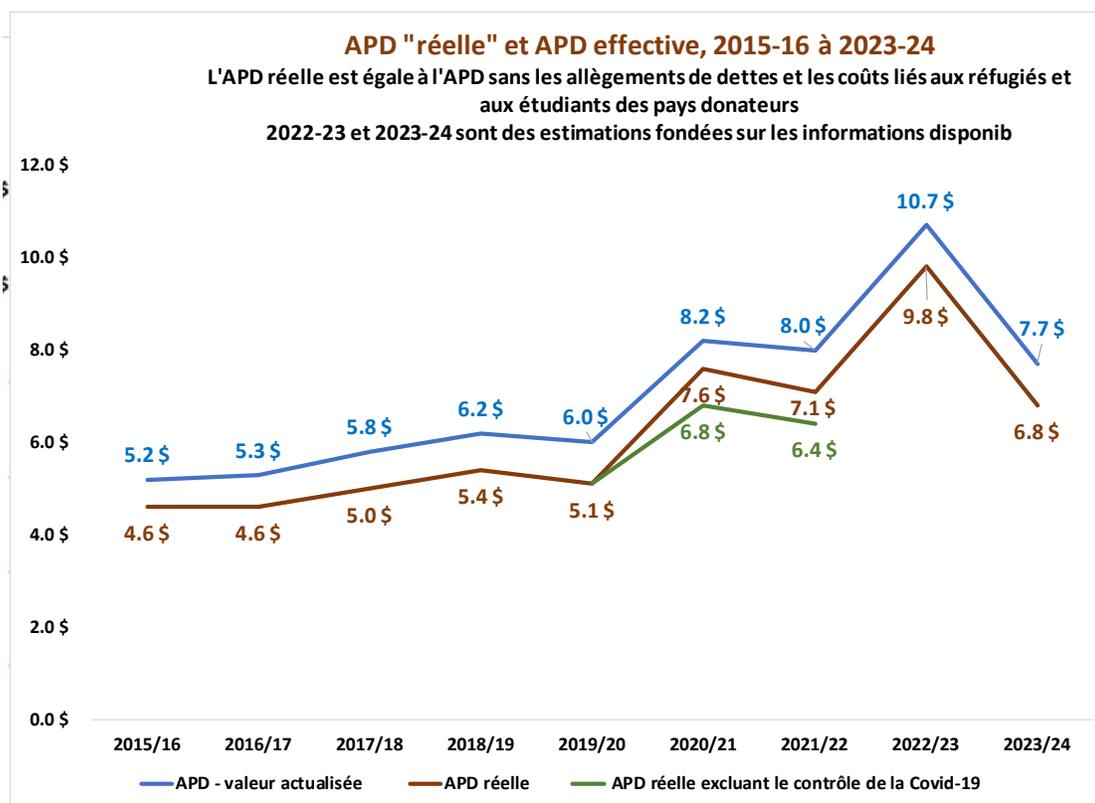
1. EAI budgétée, de l'exercice précédent, par secteur de programmes majeurs et par ministère (incluant le Budget supplémentaire de dépenses)	??
2. Dépenses réelles estimées, de l'exercice précédent par secteur de programmes majeurs et par ministère	??
3. EAI par secteur de programmes majeurs et par ministère, exercice courant, (changements par rapport à l'exercice précédent)	??
4. Prévisions sur cinq ans de l'EAI ou prévisions jusqu'en 2030, énonçant les engagements du gouvernement à augmenter la base annuelle de l'EAI	??

PARTIE II: Analyse des grandes tendances de l'APD canadienne

5. Tendances clés dans l'échelle de l'APD Canadienne de 2015-2016 à 2021-2022

5.1 Augmentation du volume d'APD canadienne

Graphique 7 : Tendances de l'APD actualisée ou effective et de l'APD réelle, 2015-2016 à 2023-2024, dollars courants



Source: Rapports statistiques sur l'aide internationale, EDHP, Budgets 2022 et 2023.

2022-23 and 2023-24 sont des estimations fondées sur les informations disponibles. L'APD réelle est égale à l'APD actualisée ou effective moins les coûts liés aux réfugiés dans les pays donateurs ; les activités liées au contrôle de COVID-19 sont sous le code objet du CAD 12264.

L'APD canadienne a augmenté chaque année depuis 2015-2016, observant une forte hausse en 2020-2021, et probablement à nouveau en 2022-2023 (en raison des prêts accordés à l'Ukraine). On craint toutefois une forte réduction de l'APD en 2023-2024. (Graphique 7 et Annexe 1, Tableau 2) L'APD réelle a augmenté de 15 % entre 2015-2016 et 2019-2020, et de 37 % entre 2019-2020 et 2020-2021. Elle s'est maintenue au-dessus de 8 milliards de dollars en 2021-2022. Les OSC canadiennes estiment que l'APD incluse dans l'enveloppe de 2022-2023 (fondée sur le budget 2022) est d'environ 8,15 milliards de dollars, et que l'APD totale est sensiblement plus élevée, probablement au-delà de 10 milliards de dollars si l'on inclut les prêts accordés à l'Ukraine.

L'APD canadienne réelle¹⁴ (aide dont peuvent disposer les pays en développement) a moins augmenté que l'APD effective (en termes actualisés) entre 2015-2016 et 2019-2020, en ne progressant que de 11 %.

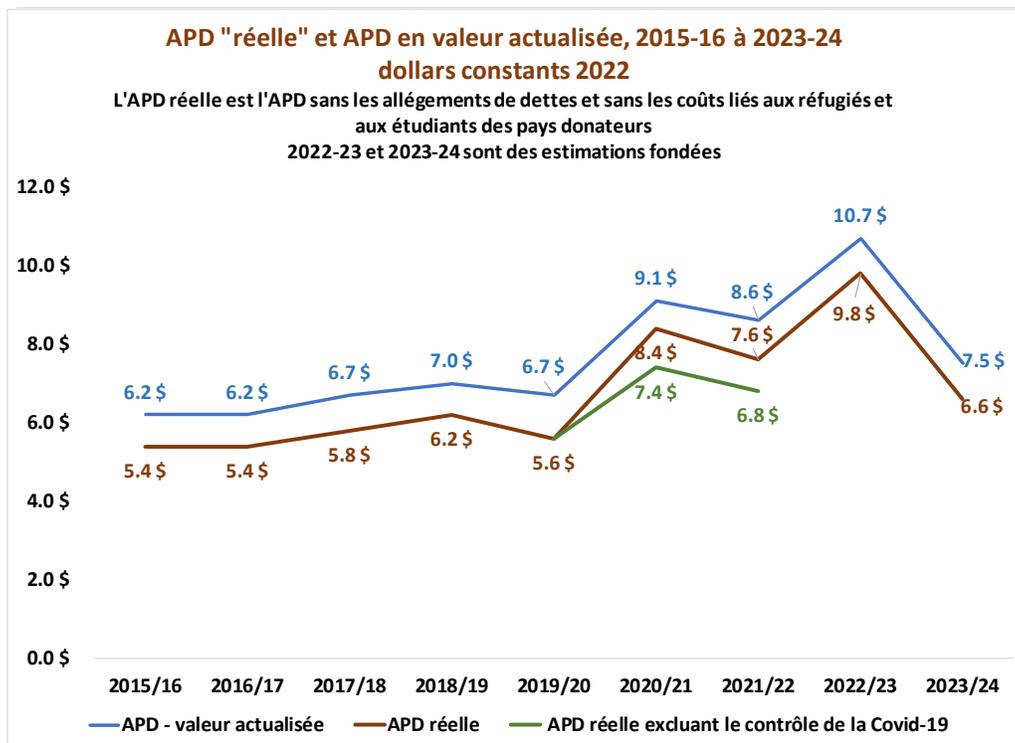
¹⁴ L'APD réelle est égale à l'APD effective ou en termes actualisés moins les coûts liés aux réfugiés et les coûts imputés aux étudiants des pays donateurs.

Elle a toutefois enregistré une hausse remarquable de 50 % entre 2019-2020 et 2020-2021 (comparé à 37 % pour l'APD réelle). Cette dernière augmentation (50 %) tombe à 32 % lorsque le contrôle COVID-19 est exclu de l'aide 2020-2021 (à titre de comparaison réelle avec 2019-2020). Il s'agit tout de même d'une augmentation très significative.

D'après les données préliminaires du CAD de l'OCDE sur l'APD pour l'année civile 2022, l'APD canadienne est montée à 7 832 millions de dollars US, ce qui laisse supposer que l'APD canadienne pour l'exercice 2022-2023 pourrait atteindre 10 milliards de dollars canadiens. Cette augmentation est en grande partie due à l'aide accordée à l'Ukraine, qui s'élevait à 2 448 millions de dollars US en 2022 selon les chiffres du CAD.¹⁵ En 2022, le Canada a versé 2,45 milliards de dollars canadiens en prêts à l'Ukraine par le biais d'un mécanisme du FMI, avec un équivalent subvention de 36 %.¹⁶ Le budget 2023 a annoncé un montant supplémentaire de 2,45 milliards de dollars canadiens, qui sera également inscrit à l'exercice 2022-2023 en tant qu'APD. Avec un équivalent-subvention de 36 %, les prêts ont ajouté 1,8 milliard de dollars à l'APD canadienne en 2022-2023. Ces prêts ne sont pas inclus dans l'EAI et n'influent pas directement sur les autres dépenses d'APD, car ils ne constituent un crédit et non une dépense portée aux comptes du gouvernement canadien.

5.2 Tendances de l'APD canadienne en dollars de 2022

Graphique 8: Tendances de l'APD en termes actualisés et de l'APD réelle, 2015-2016 à 2023-2024, en dollars constants de 2022



Source: Rapports statistiques sur l'aide internationale, EDHP, Indice des prix de la consommation de Statistique Canada, Budgets 2022 et 2023. 2022-23 et 2023-24 sont des estimations de l'auteur, fondées sur les informations disponibles. L'APD réelle est égale à l'APD actualisée ou effective moins les coûts liés aux réfugiés dans les pays donateurs ; les activités liées au contrôle de COVID-19 sont sous le code objet du CAD 12264.

¹⁵ Voir CAD, "ODA Levels in 2022, Preliminary Data, Detailed Summary Note," 12 avril, 2023, accessible via <https://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/ODA-2022-summary.pdf>.

¹⁶ L'équivalence en subvention est la valeur du prêt qui pourrait être considérée comme une subvention, en comparant le taux d'intérêt aux taux commerciaux, et auquel on applique un escompte convenu pour les facteurs de risque, cela en fonction du groupe de revenus des pays de la Banque mondiale.

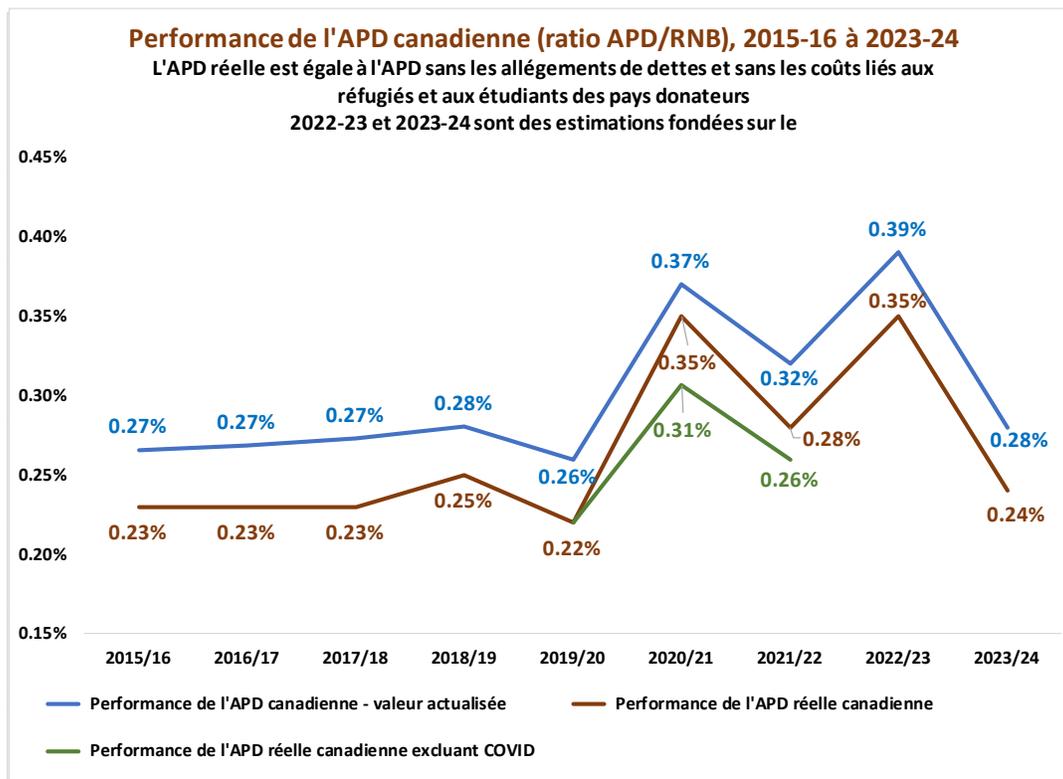
Lorsqu'on tient compte de l'inflation, l'APD réelle n'a augmenté que de 4 % entre 2015-2016 et 2019-2020. **(Graphique 8)** L'APD réelle estimée pour 2023-2024 est seulement 14 % plus élevée que celle de 2019-2020. Alors que des augmentations importantes ont été enregistrées entre 2020-2021 et 2022-2023, l'augmentation globale de l'APD réelle, une fois l'inflation prise en compte, a été de 19 %, au cours des huit années - entre 2015-2016 et 2023-2024 - soit une moyenne de 2,5 % par an.

5.3 La médiocre performance de l'APD canadienne

En dépit des augmentations de l'APD, la générosité en matière d'aide au Canada n'a pas suivi le rythme de croissance de la richesse du pays, ce qui se traduit par une performance (ou rendement) faible et soutenue de l'APD canadienne par rapport à l'objectif fixé par l'ONU de 0,7 % d'APD en pourcentage du Revenu national brut. (Graphique 9 et Annexe 1, Tableau 3)

Entre 2015-2016 et 2019-2020, la performance de l'APD canadienne en termes de proportion de la richesse nationale a oscillé autour de 0,27 % et 0,28 % du Revenu National Brut (RNB) du pays, soit environ 40 % de la cible de l'ONU, à laquelle le Canada s'est engagée d'atteindre. Ce ratio a grimpé à 0,37 % en 2020-2021, puis est descendu à 0,32 % en 2021-2022. Pour 2022-2023, il est estimé à un niveau record de 0,39 % en raison de l'aide accordée à l'Ukraine. Toutefois, en l'absence de nouveaux décaissements majeurs au-delà de l'EAI indiquée dans le budget 2023, ce ratio devrait retomber aux niveaux d'avant 2020/21, à savoir 0,28 %.

Graphique 9: Performance de l'APD Canadienne (Ratio APD/RNB), 2015-2016 à 2023-2024



La performance de l'APD réelle est nettement pire, passant de - 0,23 % à 0,24 % au cours de la période de 2015-2016 à 2019-2020. Lorsque les dépenses liées à la COVID- 19 sont escomptées, le ratio n'est que 0,31 % en 2020-2021 comparé à 0,22 % en 2019-2020.

La concrétisation de l'objectif de 0,7 % fixé par l'ONU ferait une nette différence dans la réalisation du plein potentiel du Canada en matière des ODD et celle de notre juste part dans le financement du développement. Entre 2015-2016 et 2021-2022, le Canada a versé 39 milliards de dollars au total en APD réelle. Si le Canada avait atteint l'objectif de 0,7 % au cours de cette période, aux côtés de pays comme le Danemark, la Suède ou la Norvège, il aurait alloué un total de 108 milliards de dollars aux ODD, faisant ainsi une réelle différence avec près de 70 milliards de dollars d'aide supplémentaire.

5.4 Le Canada fait piètre figure par rapport aux autres donateurs membres du CAD

Parmi les donateurs, le classement du Canada en proportion de la part de sa richesse nationale (RNB) consacrée à l'APD réelle n'a pas changé au cours de la décennie, selon le du CAD de l'OCDE. (Tableau 1) Sur 30 donateurs, le Canada s'est classé du 14^e rang au 16^e rang entre 2010 et 2020, avec pour exception l'année 2021, durant laquelle il s'est retrouvé à la 12^e place. Le Canada est néanmoins la 7^e plus grande économie parmi les 30 membres donateurs du CAD (chutant au 8^e rang en 2020), en fonction de la taille de son RNB. (Tableau 2)

Tableau 1 : Classement de la performance de l'APD réelle (rapport APD/RNB), 30 donateurs du CAD

2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
15 ^e	14 ^e	16 ^e	15 ^e	14 ^e	15 ^e	15 ^e	12 ^e

Tableau 2 : Classement du RNB total canadien du Canada, 30 donateurs du CAD

2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
7 ^e	8 ^e	8 ^{te}					

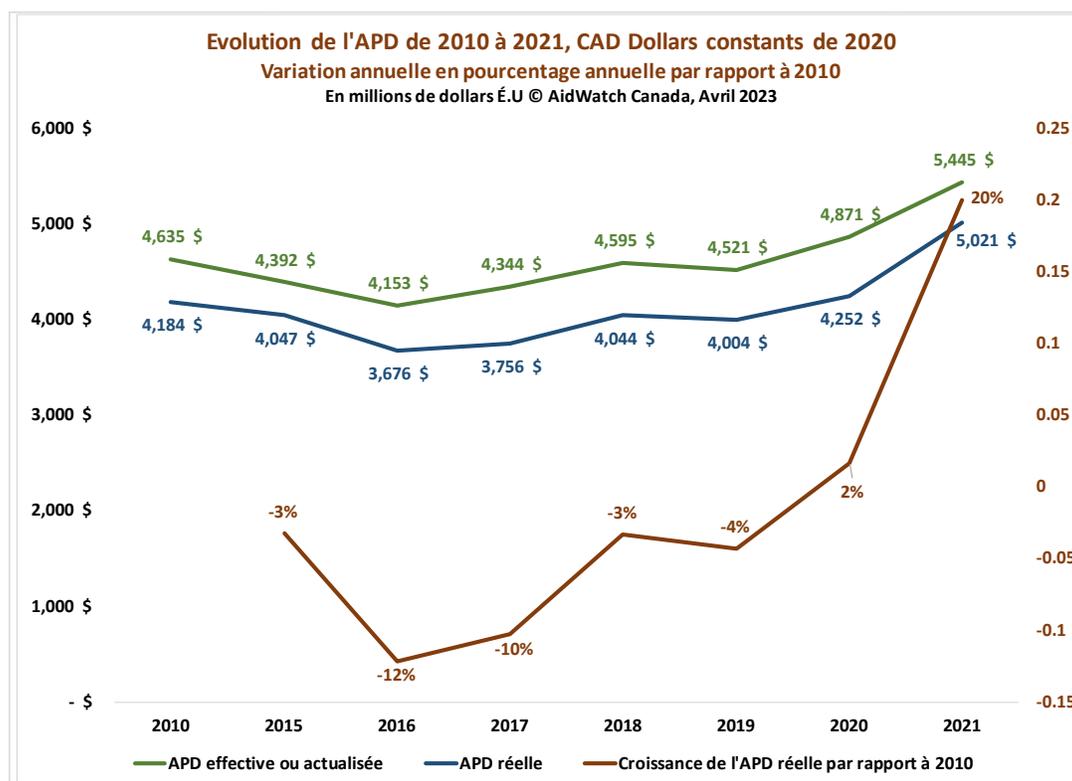
Au cours de la décennie écoulée depuis 2010, la performance de l'aide canadienne par rapport à l'ensemble des donateurs du CAD a été désastreuse. Alors que l'ensemble des donateurs du CAD ont vu la valeur - en termes constants (dollars de 2020) - de leur APD augmenté de 16 % en 2019 par rapport à 2010, l'APD réelle du Canada en 2019 était inférieure de 4 % à ce qu'elle était en 2010. En 2021, l'APD réelle du Canada était supérieure de 20 % à celle de 2010, mais l'APD réelle des donateurs du CAD avait augmenté de 34 % en 2021. (Graphique 10, ligne rouge pour la croissance de l'aide canadienne)

L'APD par habitant du pays donateur est une autre mesure de la générosité du Canada. Le tableau 3 (à la page suivante) donne un aperçu de la performance relative du Canada sur plusieurs années sélectionnées.

Le Canada s'est classé au 16^e rang des 29 donateurs en 2021, niveau inchangé depuis 2015. Son APD par habitant, chiffré à 143 \$ US par Canadien, est inférieure de 32 % à la moyenne de tous les donateurs du CAD (211 \$ US) pour l'année concernée. Même au sein des pays du G7, le Canada se classe au 4^e rang ou au 5^e rang parmi ces 7 pays. En 2021, la performance du Canada par habitant est inférieure de 25 % à la performance moyenne du G7 (190 \$ US).

Les cinq pays les plus performants de 2021 (le Luxembourg, la Norvège, la Suède, le Danemark et la Suisse) ont fourni en moyenne 483 \$ US par personne de ces pays, bien plus que trois fois l'APD par habitant du Canada (143 \$ US).

Graphique 10: APD Canadienne, 2010 à 2021, CAD en dollars constants de 2020



Source: SNPCS CAD1a

NOTE : Les montants sont exprimés en dollars américains constants de 2020 par année civile et diffèrent donc du graphique 5.

Tableau 3 : Classement du Canada selon l'aide par habitant (En dollars constant de 2019)

2015	2019	2020	2021
Norvège (737 \$)	Luxembourg (794 \$)	Norvège (778 \$)	Luxembourg (789 \$)
Suède (728 \$)	Norvège (721 \$)	Luxembourg (718 \$)	Norvège (683 \$)
Luxembourg (693 \$)	Suède (525 \$)	Suède (612 \$)	Suède (513 \$)
Danemark (486 \$)	Danemark (458 \$)	Danemark (453 \$)	Danemark (472 \$)
Suisse (431 \$)	Suisse (379 \$)	Suisse (411 \$)	Suisse (430 \$)
Canada (16e - 122 \$)	Canada (16e - 125 \$)	Canada (14e - 133 \$)	Canada (16e - 143 \$)
Moyenne CAD - 210 \$	Moyenne CAD - 203 \$	Moyenne CAD - 208 \$	Moyenne CAD - 211 \$
Moyenne G7 - 150 \$	Moyenne G7 - 175 \$	Moyenne G7 - 182 \$	Moyenne G7 - 190 \$
Canada dans le G7 - 4e	Canada dans le G7 - 5e	Canada dans le G7 - 4e	Canada dans le G7 - 5e

Source: SNPCS du CAD pour l'APD nette et les données démographiques
 La moyenne représente la moyenne de performance des donateurs individuels

6. Ventilation des composantes de l'APD Canadienne, 2019-2020 à 2021-2022

6.1 Composantes clés

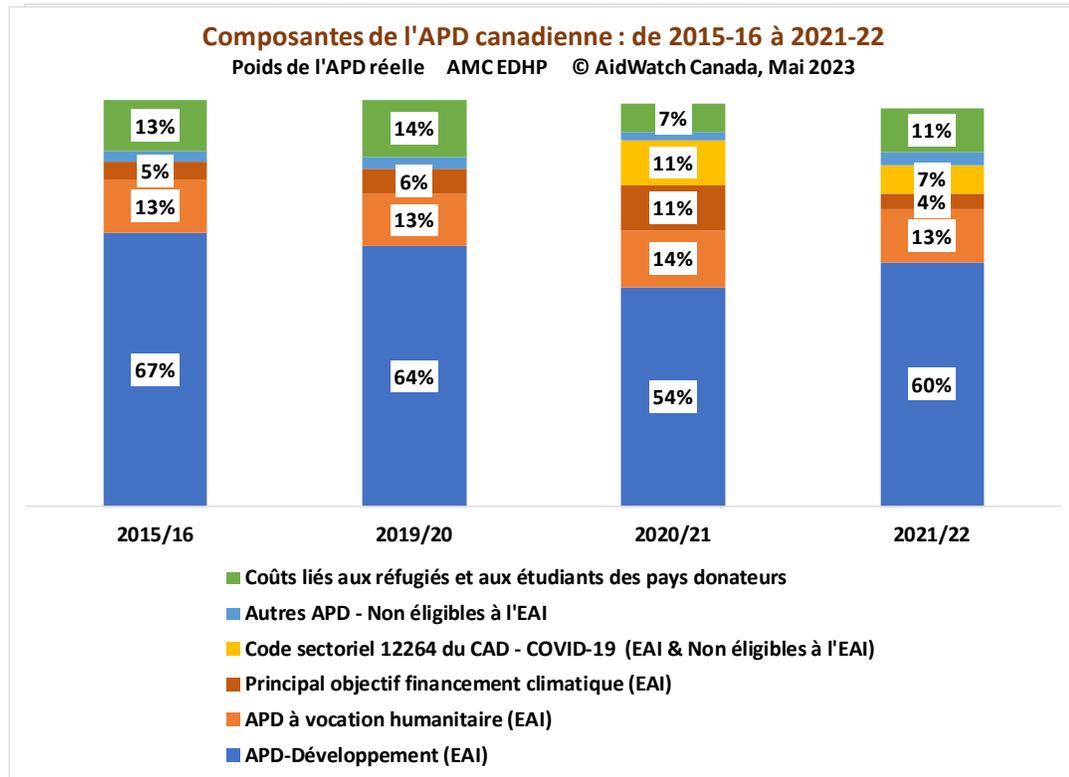
L'APD canadienne réelle disponible à des fins autres que les objectifs de développement – et qui vont au-delà de l'aide humanitaire, du COVID-19 et du financement du climat – a baissé en 2020-2021 par rapport à 2019-2020, ne se relevant que partiellement en 2021-2022.

La part des composantes de l'APD canadienne a été relativement constante jusqu'en 2019-2020. Le graphique 11 montre les changements observés au cours des dernières années. Au cours des prochaines années on anticipe une diminution probable du soutien au COVID-19, est susceptible de diminuer, des augmentations continues du financement du climat, un appui à la reconstruction de l'Ukraine et à l'aide humanitaire.

L'APD canadienne allouée à « d'autres fins » a nettement diminué en 2020-2021 par rapport à 2019-2020, avec une APD supplémentaire visant à la fois l'objectif principal de financement climatique¹⁷ (11 % par rapport à 6 %), et le COVID-19 (qui est passé) à 11 %, ainsi qu'une légère augmentation de la part d'APD consacrée à l'aide humanitaire (14 % par rapport à 13 %).

En 2021-2022, l'APD axée sur le développement et allouée à d'autres fins est remontée de 54 % à 60 %, le financement climatique à des fins principales a baissé de 11 % à 4 % et le contrôle de COVID-19 de 11 % à 7 %. La part de l'aide humanitaire est restée relativement constante, à 13 % ou 14 %.

Graphique 11 : Coûts du Canada liées aux réfugiés du pays donateur, 2015-2016 à 2021-2022



¹⁷ Les membres du CAD ont convenu que ces vaccins pouvaient être donnés à raison de 6,72 \$ US par dose. Les OSC ont fait valoir que ces vaccins ne devraient pas être inclus dans l'APD car ils ne reflètent aucun effort de la part des donateurs puisqu'ils ont été achetés pour être utilisés au Canada et qu'ils n'ont été donnés que tardivement. Voir <https://devinit.org/blog/counting-excess-vaccine-donations-oda-inflated-aid-2021/>.

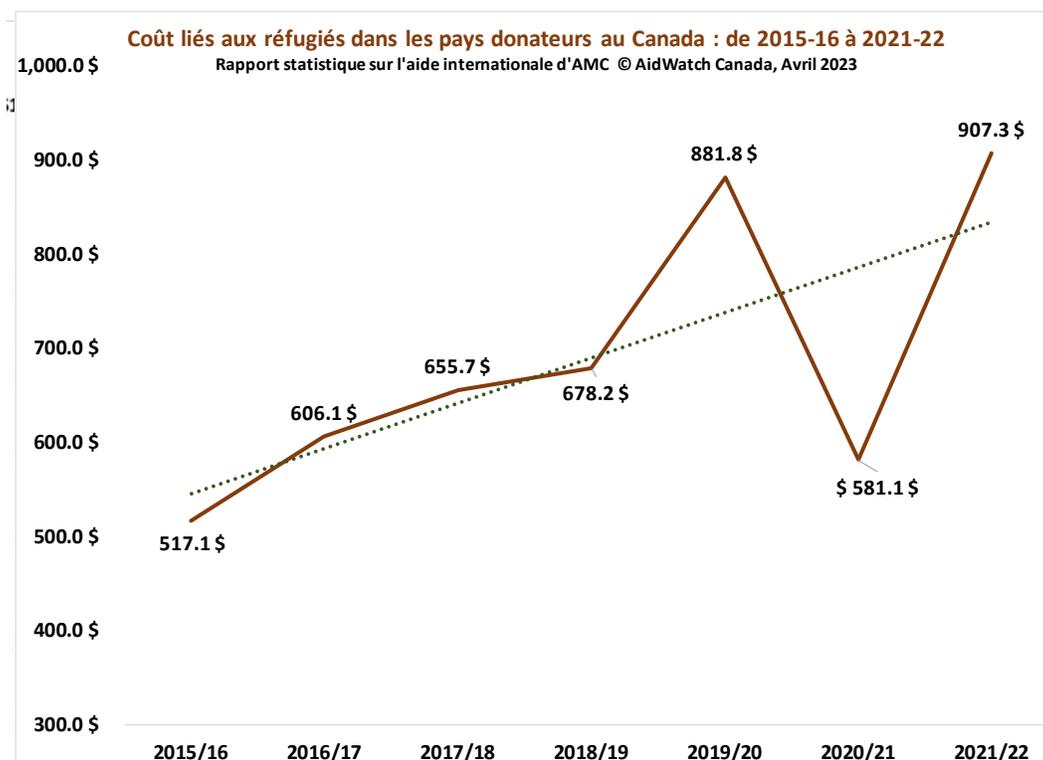
À mesure que le Canada déploie son engagement de 5,3 milliards de dollars sur 5 ans en matière de financement climatique, d'ici 2025-2026, la part d'APD canadienne consacrée à cet objectif s'accroîtra. Dans le contexte de l'agression en cours contre l'Ukraine et de l'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes induits par le climat, il est peu probable que l'aide humanitaire diminue.

Alors que la part de l'APD canadienne à d'autres fins a diminué depuis 2019-2020, le montant en dollars a augmenté, passant de 4 133 millions de dollars en 2019-2020 à 4 834 millions de dollars en 2021-2022. Ce montant risque d'être considérablement limité sans une croissance importante de l'EAI dans les années à venir, notamment en veillant à ce que l'objectif principal de financement climatique vienne s'ajouter aux augmentations de l'APD à d'autres fins.

6.2 Tendances des coûts liées aux réfugiés des pays donateurs, 2015/16 to 2021/22

Comme mentionné plus haut, de nombreuses OSC estiment que l'inclusion des coûts liés aux réfugiés, pendant leur première année dans les pays donateurs, qui sont encourues par les gouvernements donateurs, gonflent artificiellement le volume de l'APD. Le problème ne réside pas dans le soutien aux réfugiés, qui demeure une obligation internationale en matière de droits de la personne, mais plutôt dans son inclusion à une mesure dont l'objectif est de mesurer l'appui des donateurs au développement des pays du Sud. Bien que l'inclusion de ces dépenses soit volontaire, tous les donateurs le font, à l'exception de quelques-uns. Le Canada a commencé à inclure ces coûts en 1995.

Graphique 12 : Coûts du Canada liées aux réfugiés du pays donateur, 2015-2016 à 2021-2022

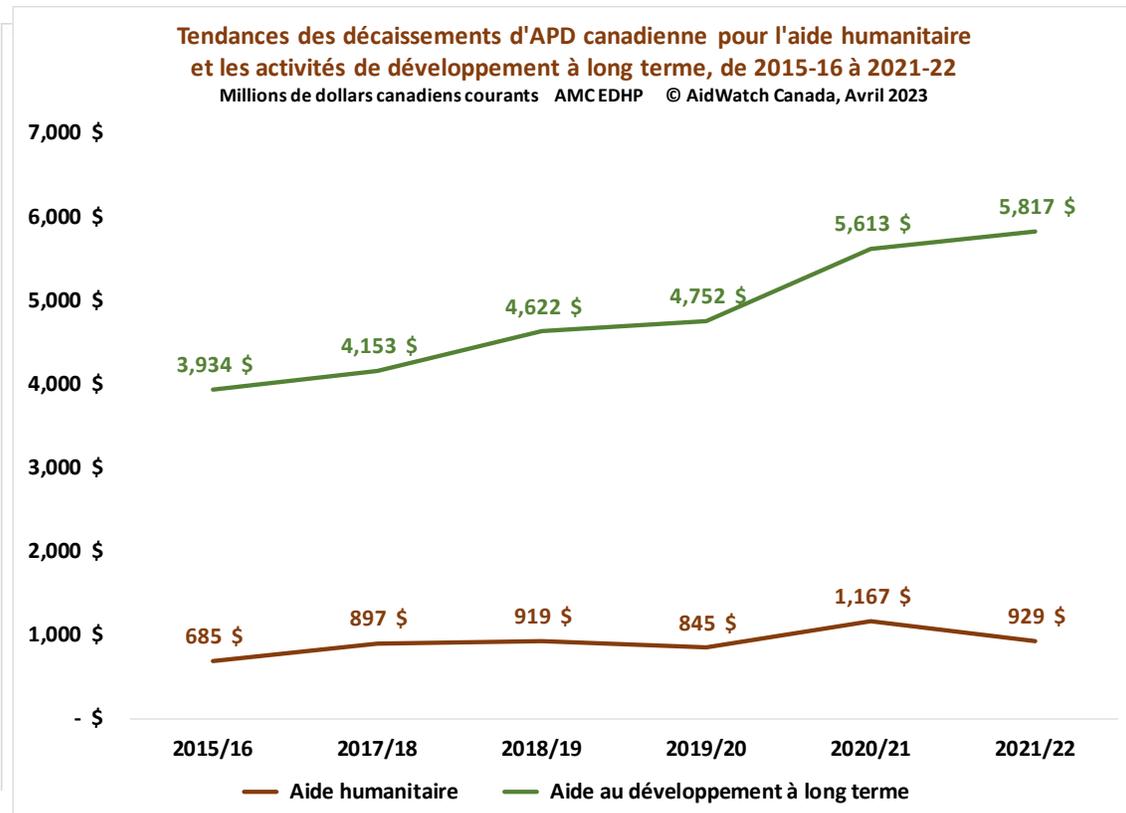


Comme le montre le graphique 12, ces coûts varient d'une année à l'autre au Canada. Elles suivent toutefois une tendance à la hausse depuis 2015-2016, représentant 11 % de l'APD canadienne en 2021-2022. On s'attend à ce que le soutien aux réfugiés ukrainiens à partir de 2022-2023 et au-delà va continuer à gonfler l'aide canadienne.

6.3 Tendances de l'aide humanitaire

L'aide humanitaire représente environ 13 % à 14 % de l'APD canadienne selon les années. Les allocations en faveur de l'aide humanitaire affichent cependant une progression modérée depuis 2015-2016, augmentant de 36 % jusqu'en 2021-2022. Au cours de ces années, ces allocations ont atteint un sommet de 1 167 millions de dollars en 2020-21. (Graphique 13)

Graphique 13: Tendances de l'APD pour l'aide humanitaire et les activités de développement à long terme



La progression de l'APD en faveur des initiatives de développement à long terme est cependant tout aussi remarquable. Ces ressources d'APD ont augmenté de 48 % entre 2015-2016 et 2021-2022. L'allocation des financements climatiques et celle du contrôle de la COVID-19 constituent une part importante de cette croissance après 2019-2020. Entre 2015-2016 et 2019-2020, l'APD canadienne allouée aux initiatives de développement à long terme a tout de même augmenté de 21 %. L'aide humanitaire a connu une croissance légèrement supérieure, en augmentant de 23 %, au cours de cette période.

6.4 Tendance du Financement climatique à principal objectif

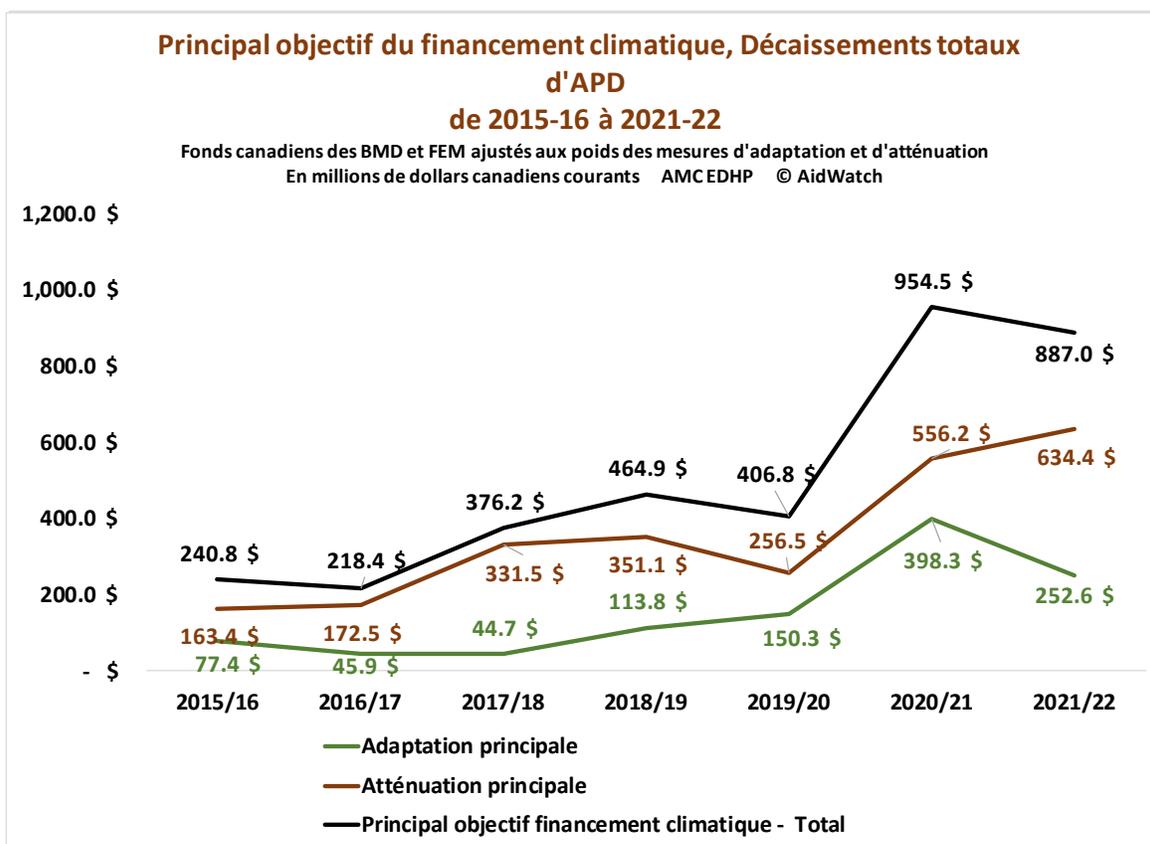
Le Canada a pris deux engagements quinquennaux en matière de financement climatique international : 2,65 milliards de dollars couvrant la période de 2015-2016 à 2020-2021, suivi de 5,3 milliards de dollars pour la période de 2021-2022 à 2025-2026. Pour honorer ces promesses, le Canada s'est engagé dans le financement climatique à « principal objectif » pour l'atténuation et l'adaptation (lorsque l'objectif principal du projet est l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique).

En outre, le Canada rapporte à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) - à travers son rapport biennal - ses financements climatiques « à des fins importantes » lorsque l'un des objectifs du projet est l'atténuation ou l'adaptation, mais que l'objectif principal du projet est un autre objectif de développement. Le Canada rend également compte à la CCNUCC des flux officiels pour les projets de financement climatique qui ne sont pas inclus dans l'APD, et des financements du secteur privé mobilisés par les flux officiels (par ex., par l'intermédiaire de FinDev Canada).¹⁸

Les donateurs s'étaient également engagés à ce que leur financement climatique à objectif principal soit « additionnel », mais ils ne se sont jamais mis d'accord sur la définition du terme « additionnel ». Si le financement concessionnel de l'action climatique peut être inclus dans l'APD conformément aux règles du CAD relatives à l'APD, les pays en développement comprennent que cette additionnalité implique qu'elle soit ajoutée à l'APD destinée à d'autres fins. Il est donc de plus en plus important de comprendre l'impact de l'augmentation du financement climatique dans le contexte d'une urgence climatique sur l'APD à d'autres fins.

Les décaissements annuels pour le financement climatique portent principalement sur l'engagement de 2,65 milliards de dollars jusqu'en 2020-2021 (graphique 14), atteignant un sommet de 954,5 millions de dollars en 2020-2021, qui est la dernière année pour honorer cette promesse. Bien que ces décaissements aient été légèrement inférieurs en 2021-2022 (avec 887 millions de dollars), ils devraient augmenter considérablement au cours des prochaines années pour remplir cet engagement de 5,3 milliards de dollars.

Graphique 14 : Le Financement climatique à objectif principal du Canada

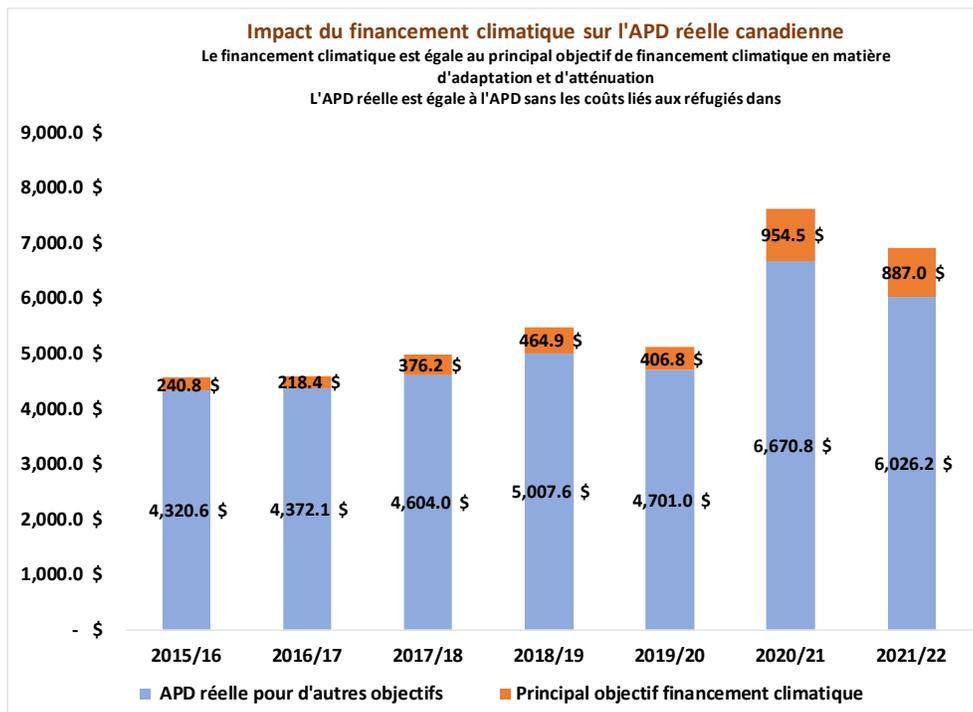


¹⁸ Voir C4D/AidWatch Examen annuel du financement climatique canadien (Canada's annual review of Canada's climate finance) via <http://aidwatchcanada.ca/canadian-climate-finance/>.

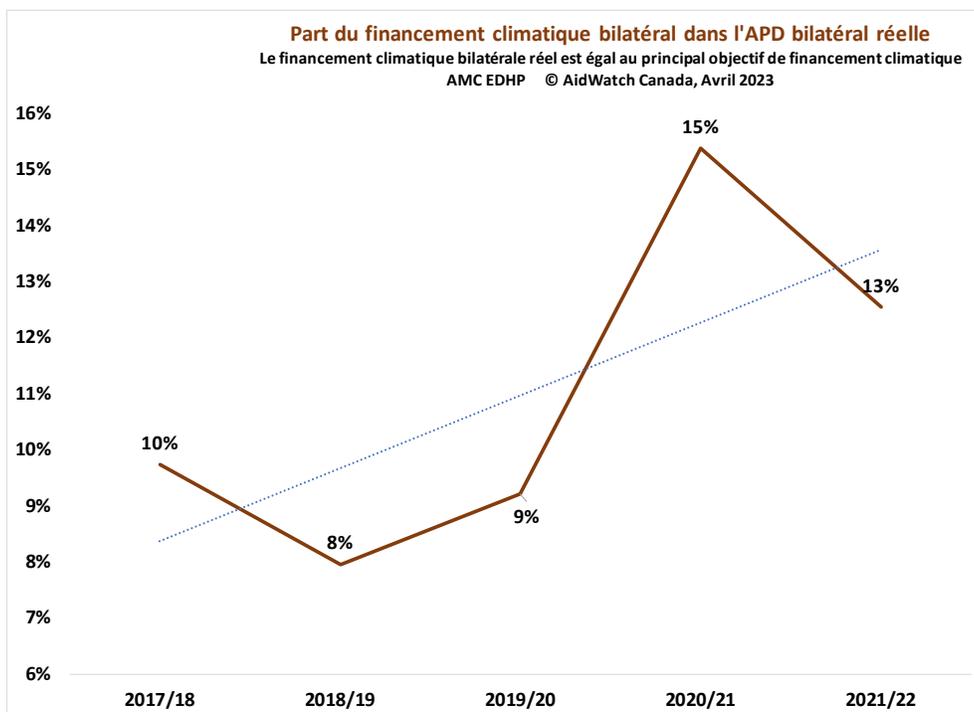
Quel est l'impact sur l'APD réelle du Canada ?

Le graphique 15 (APD réelle totale) et le graphique 16 (APD bilatérale réelle totale) démontrent l'impact croissant, certes modéré, du financement climatique sur l'APD réelle totale canadienne depuis 2015-2016. La tendance à la hausse de cet impact est toutefois plus perceptible avec l'APD bilatérale réelle, sur laquelle le gouvernement opère un contrôle décisionnel quant à son allocation à différents objectifs de développement. Cette dernière s'élevait à 13 % en 2021-2022.

Graphique 15 : Financement climatique et APD réelle



Graphique 16 : Part de l'APD bilatérale réelle consacrée au financement climatique bilatérale



Cette tendance bilatérale est encore plus prononcée lorsque le soutien aux OSC canadiennes n'est pas pris en compte dans l'APD bilatérale réelle (jusqu'à présent, les OSC ont joué un rôle limité dans la mise en œuvre du financement climatique du Canada, bien que cela soit sur le point de changer en 2022-2023). La part du financement climatique dans l'aide bilatérale réelle, excluant les OSC, a augmenté de 15 % à 20 % en 2020-2021 et de 13 % à 17 % en 2021-2022.

6.5 Part de l'APD réelle Canadienne consacrée au contrôle du COVID-19, 2020-2021 et 2021-2022

En 2020, les donateurs membres du CAD de l'OCDE ont convenu de déclarer leur soutien au contrôle de la COVID-19 sous un nouveau code-objet de santé du CAD : 12264. Cumulativement, le Canada a déclaré 1 518,3 millions de dollars sous ce code en 2020-2021 et 2021-2022. Ce montant représentait 10 % de l'APD réelle totale pour ces années, et 15 % de l'APD bilatérale réelle. Environ 90 % de ces fonds ont été versés par l'intermédiaire d'Affaires mondiales Canada et 9 % (130 millions de dollars) par l'intermédiaire de l'Agence de la santé publique du Canada. Cette dernière représente les contributions en nature de vaccins du Canada, initialement achetés pour être utilisés au Canada.¹⁹

Tableau 4 : Canaux d'acheminement du soutien à la COVID-19

Bilatéral - OSC	136,1 \$	9%
ONG canadiennes	33,3 \$ (24 %)	
ONG étrangères	102,8 \$ (76 %)	
Bilatéral - IFI Channels	23,5 \$	2%
Canaux bilatéraux - multilatéraux	1,170,2 \$	77%
Bilatéral - autres canaux	181,8 \$	12%
Multilatéral AMC- IFI	2,3 \$	0%
Multilatéral - autres canaux	4,4 \$	0%
Total	1 518,3 \$	

Les canaux multilatéraux, principalement GAVI, l'Alliance du vaccin et l'UNICEF, ont été les principales organisations bénéficiaires (57 %). Voir l'annexe 5 pour plus de détails sur les organisations multilatérales et les OSC chargées de la mise en œuvre.

L'Afrique subsaharienne a reçu 49 % du total des décaissements sur deux ans. (Voir l'annexe 5)

6.6 FinDev Canada : mobiliser le financement du secteur privé

Créée en 2018 par le gouvernement, FinDev Canada est une institution financière de développement (IFD) du Canada, axée sur la mobilisation des ressources du secteur privé pour le développement durable.²⁰ IFinDev est une filiale en propriété exclusive d'Exportation et développement Canada (EDC). Le gouvernement a accordé un capital initial de 300 millions de dollars à ces fins, auquel a été ajouté 300 millions de dollars supplémentaires en 2021 pour soutenir sa croissance. Une capitalisation supplémentaire de 300 millions de dollars a été mentionnée dans le budget 2021-2022.

¹⁹ Les membres du CAD ont convenu que ces vaccins pouvaient être donnés à raison de 6,72 \$ US par dose. Les OSC ont fait valoir que ces vaccins ne devraient pas être inclus dans l'APD car ils ne reflètent aucun effort de la part des donateurs puisqu'ils ont été achetés pour être utilisés au Canada et qu'ils n'ont été donnés que tardivement. Voir <https://devinit.org/blog/counting-excess-vaccine-donations-oda-inflated-aid-2021/>.

²⁰ See <https://www.findevcanada.ca/en>. FinDev Canada's project portfolio is available at <https://www.findevcanada.ca/en/what-we-do/our-portfolio>.

En novembre 2022, Le gouvernement a également annoncé un montant de 750 millions de dollars, axé sur l'expansion de FinDev Canada dans la région Asie-Pacifique dédiés aux « infrastructures durables » et aux énergies renouvelables.²¹ Ces capitalisations ont été prélevées sur les bénéficiaires non répartis d'Exportation et développement Canada (EDC) et non sur l'EAI (bien qu'il n'y ait pas encore d'indication sur l'origine des 750 millions de dollars).

En 2021, le gouvernement a créé 2X Canada : Relance économique inclusive, une initiative de financement mixte qui vient s'ajouter à ces capitalisations. AMC a accordé 75,9 millions de dollars de financement pour « [soutenir] les investissements qui ont un impact positif sur le pouvoir économique des femmes ainsi que sur la relance économique sensible au genre, incluant une mobilisation de capitaux publics et privés supplémentaires. »²² Ce mécanisme est géré par FinDev Canada. L'initiative fait suite au Challenge 2X, lancé par les institutions financières de développement (IFD) du G7 en 2018 lors du Sommet du G7 à Charlevoix. Il s'agit d'un engagement des IFD du G7 à mobiliser des financements pour renforcer la participation économique des femmes.

Le Canada déclare ces montants en tant qu'APD au CAD de l'OCDE, conformément aux règles du CAD relatives à la déclaration des instruments du secteur privé. Seuls les investissements en capital provenant de sources officielles doivent être déclarés, et non les financements mobilisés du secteur privé. En capitalisant FinDev Canada à partir des bénéficiaires non répartis d'EDC, FinDev Canada n'est cependant pas soumis à la Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement. Cela signifie que FinDev Canada n'a pas à affirmer que chaque investissement effectué réduit la pauvreté, et tient en compte les perspectives de ceux qui vivent dans la pauvreté, conformément aux obligations du Canada en matière de droits de la personne.

Néanmoins, FinDev Canada a adopté une série de documents d'orientation générale, notamment un code de conduite, une politique environnementale et sociale et une politique de passation des marchés.²³ FinDev est un « investisseur avec une optique sexospécifique », soumettant tous ses investissements à une évaluation de leur promotion du renforcement du pouvoir économique des femmes.²⁴ FinDev Canada a également créé un mécanisme de responsabilisation indépendant qui fonctionne indépendamment de sa direction et qui relève directement du conseil d'administration. Ce mécanisme devrait être opérationnel au début de l'année 2023, date à laquelle ses politiques et procédures seront rendues publiques. Aucune analyse indépendante sur le portefeuille de FinDev comparé à ses intentions politiques n'a encore été effectuée.

Selon une analyse d'AidWatch Canada pour la Coalition canadienne sur le changement climatique et le développement (C4D)²⁵, produite en juillet 2022, FinDev a financé 11 projets axés principalement sur l'atténuation du changement climatique (79 % du financement climatique), ainsi que 7 autres projets, qui incluaient le climat parmi leurs autres objectifs principaux. 45 % de ces 18 projets étaient axés sur les énergies renouvelables, 20 % sur les petites et moyennes entreprises, 14 % sur le secteur agricole et 10 % sur l'agroforesterie.

21 Voir <https://www.findevcanada.ca/fr/nouvelles/findev-canada-recoit-une-capitalisation-supplementaire-pour-continuer-soutenir-le>.

22 Voir <https://www.findevcanada.ca/fr/notre-role/2x-canada>.

23 Voir <https://www.findevcanada.ca/fr/nos-valeurs/politiques-et-lignes-directrices>.

24 Voir <https://www.findevcanada.ca/fr/notre-role/optique-de-genre>.

25 Voir <http://aidwatchcanada.ca/wp-content/uploads/2023/02/Briefing-Note-4-FinDev-Canada-Climate-Related-Projects-copy.pdf>.

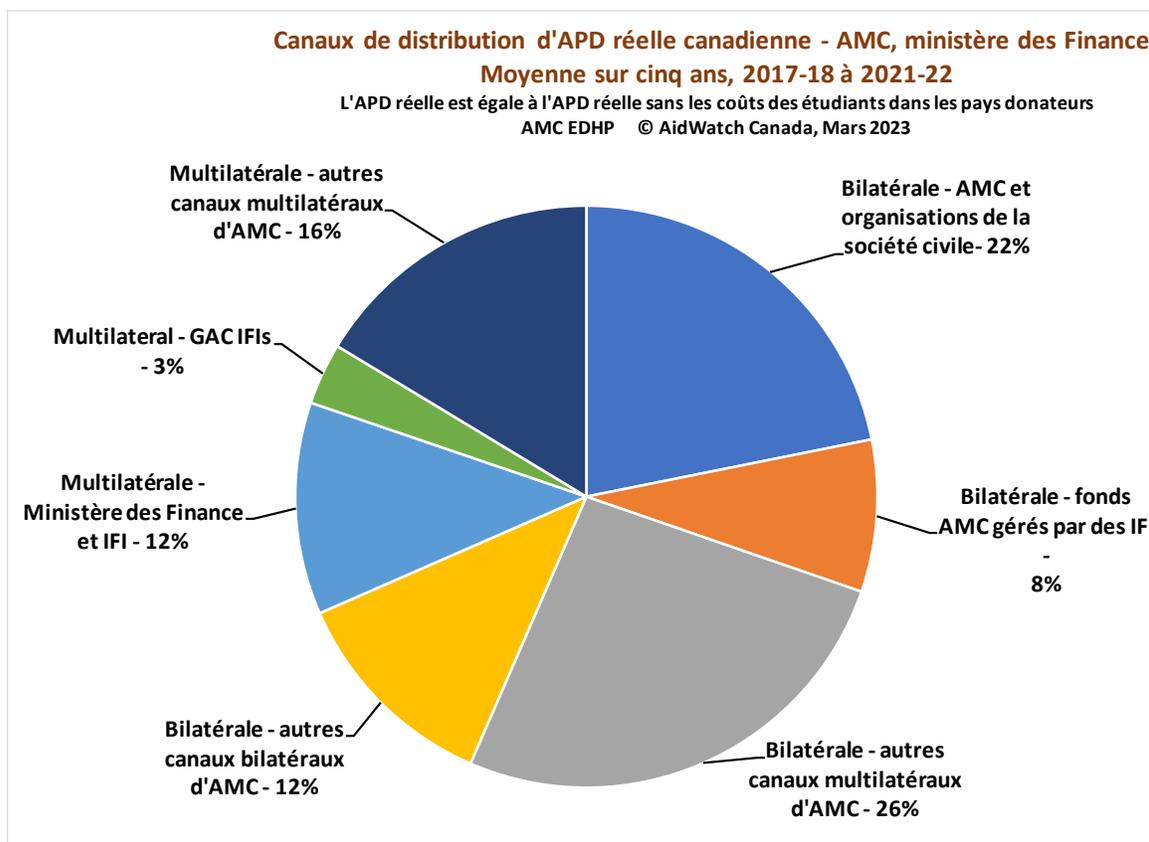
Partie III: Canaux d'acheminement de l'APD Canadienne

7. Canaux d'acheminement de l'APD canadienne

7.1 Aperçu des canaux d'acheminement

Le graphique 17 ventile les principaux canaux d'acheminement de l'APD réelle par l'intermédiaire d'Affaires mondiales Canada et du ministère des Finances, en parts moyennes de 2017-2018 à 2021-2022.

Graphique 17: Canaux d'acheminement de l'aide bilatérale et multilatérale de l'APD réelle (AMC et ministère des Finances Canada)



Plusieurs points saillants :

- Bien que 19 % de l'APD réelle représentait l'aide multilatérale de base fournie par AMC par l'entremise d'organisations multilatérales (y compris les IFI), 34 % d'aide bilatérale supplémentaire a été livré par des canaux multilatéraux (dont 8 % à travers des fonds spéciaux (ou dédiés) gérés par les IFI et 26 % par d'autres organisations multilatérales). Ces fonds sont appelés fonds bi-multi.
- 22 % de l'APD réelle a été fournie par l'intermédiaire d'OSC en tant qu'APD bilatérale.
- Le ministère des Finances Canada gère la contribution du Canada à l'IDA, le guichet concessionnel de la Banque mondiale pour les pays à faible revenu (12 % de l'APD réelle). Dans le cadre de la dernière reconstitution de l'IDA 20 (2022 à 2025), le Canada a contribué à hauteur de 3,45 % de la reconstitution, par rapport à 3,89 % versé pour l'IDA 17 (2015 à 2018). Le Canada se classe au 7e rang pour sa contribution, après la Chine. (Voir l'annexe 3 pour plus de détails)

7.2 Organisations multilatérales et fonds bi-multi

Le Canada fournit plus de 50 % de son APD par l'entremise d'organisations multilatérales et d'institutions financières internationales, telles que la Banque mondiale, soit sous forme de financement de base pour ces institutions, soit sous forme de fonds dédiés créés par le Canada ou d'autres donateurs bilatéraux au sein de ces organisations. Bien que les projets soutenus par ces fonds dédiés soient gérés par l'organisation multilatérale, les politiques d'attribution de ces fonds sont cependant régies par le Canada et les autres donateurs qui y contribuent. Ils réduisent certes les charges administratives encourues par AMC et par d'autres donateurs bilatéraux, mais ils augmentent néanmoins la fragmentation des programmes au sein de nombreuses organisations multilatérales clés, ce qui nuit à la cohérence des stratégies multilatérales liées à leur mandat. Ces fonds bi-multi sont plus difficiles à suivre mais aussi plus difficile à tenir les donateurs responsables de leurs allocations bilatérales.

Selon le rapport biennal du CAD sur le financement du développement multilatéral, on note une tendance croissante chez les donateurs bilatéraux à attribuer leurs contributions à ces organisations (fonds de soutien à but spécifique) :

« La part des contributions non essentielles (affectées) des membres du CAD dans leur APD totale est passée de 13 % à 16 % entre 2015 et 2020, tandis que la part de leurs contributions essentielles n'a que légèrement augmenté, passant de 26 % à 27 %. Étant donné qu'une part croissante du financement du développement acheminé par le système multilatéral de développement est affectée à des objectifs spécifiques, les fonctions essentielles reçoivent proportionnellement moins de financement. À long terme, cela pourrait conduire à une érosion progressive des fonctions essentielles du système multilatéral, telles que la supervision stratégique et à long terme des réformes clés, et l'adaptation à la nature évolutive et croissante des défis mondiaux en matière de développement. »²⁶

En 2018, le Canada a affecté 1,4 milliard de dollars américains en contributions aux organisations multilatérales contre 1,2 milliard de dollars américains en contributions de base. L'affectation programmatique représentait 37 % du total des contributions multilatérales canadiennes, tandis que l'affectation de type projet représentait 18 % de plus.²⁷ Le Canada se classe au deuxième rang des 22 donateurs (après la Norvège) en termes d'affectation d'APD aux contributions multilatérales. (Voir l'annexe 4 pour plus de détails).

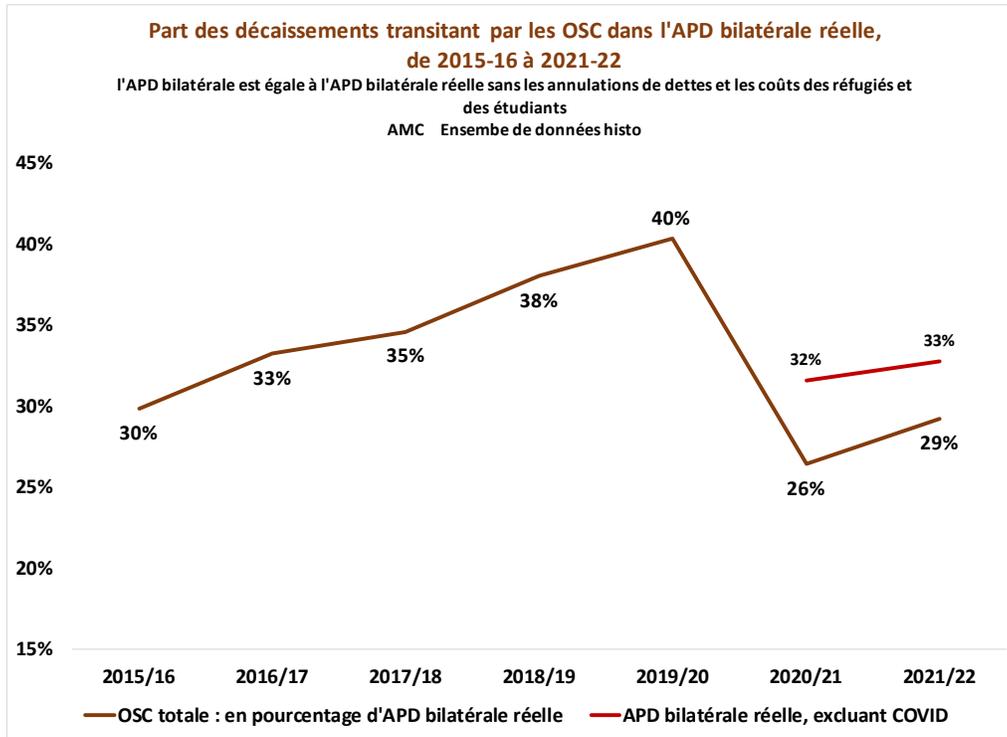
7.3 Tendances de l'APD canadienne des OSC

Le Canada achemine également une aide bilatérale importante à travers les OSC. Sur le plan de l'APD bilatérale réelle canadienne, la part des OSC en proportion de l'APD bilatérale réelle n'a cessé de croître, passant de 30 % en 2015-2016 au pic de 40 % en 2019-2020. (Graphique 18) Cette part a connu une baisse en 2020-2021 et en 2021-2022 (se situant toujours autour de 33 % lorsque les décaissements de la COVID-19 sont actualisés).

26 CAD OCDE, Multilateral Development Finance, 2022, page 22, Paris, <https://doi.org/10.1787/9fea4cf2-en>.

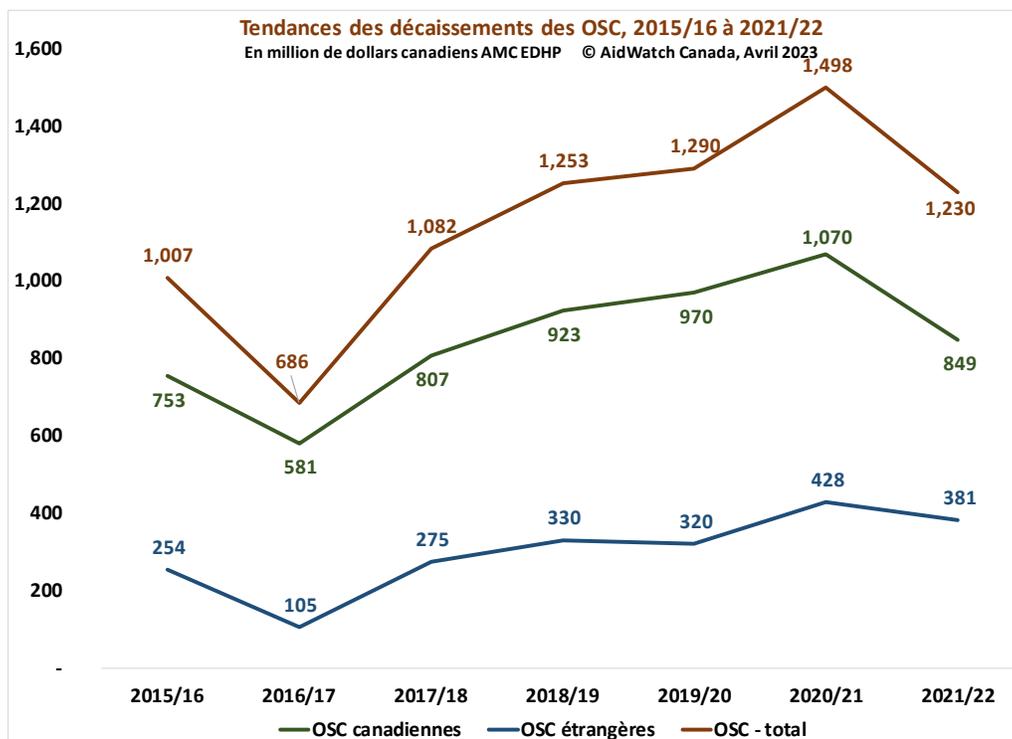
27 Données identifiées provenant (ibid., page 128). Voir définition de pré-affectation dans l'annexe 4.

Graphique 18 : Part des décaissements de l'APD bilatérale réelle avec les OSC, 2015-2016 à 2021-2022



En termes de décaissements effectifs (ou actualisés), le total acheminé à travers les OSC a atteint un pic de 1 498 millions de dollars en 2020-2021, soit une hausse de 49 % par rapport aux 1 007 millions de dollars acheminés en 2015-2016. Ces décaissements sont tombés à 1 230 millions de dollars en 2021-2022, non loin du niveau atteint en 2019-2020, soit 1 290 millions de dollars. (Graphique 19, ligne rouge)

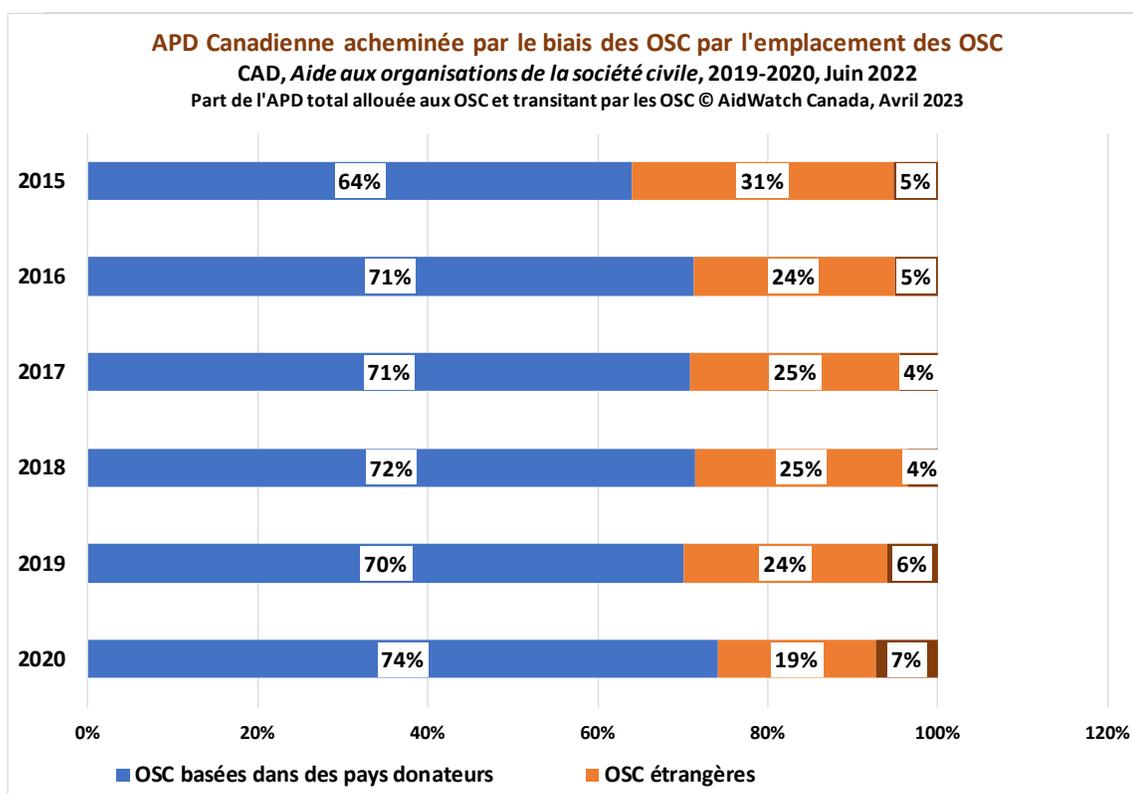
Graphique 19 : Décaissements de l'APD canadienne allouée aux OSC ou transitant par les OSC



L'APD canadienne est acheminée par l'entremise d'OSC canadiennes et étrangères (graphique 19, lignes vertes et bleues). Les décaissements effectués par le biais d'OSC étrangères ont augmenté de 50 % entre 2015-2016 et 2021-2022 et ils représentaient 31 % du total des décaissements des OSC en 2021-2022. Bien que les décaissements transitant par les OSC canadiennes aient augmenté jusqu'en 2020-2021, ils ne sont supérieurs que de 13 % en 2021-2022 par rapport à 2015-2016. La part consacrée à ces décaissements dans le total des décaissements alloués aux OSC a diminué, passant de 75 % en 2015-2016 à 69 % en 2021-2022. Au cours de ces sept années, AMC a davantage ciblé les OSC étrangères dans l'allocation de ses décaissements aux OSC.

Bien que les OSC étrangères soient de plus en plus nombreuses à bénéficier des financements d'AMC, ces financements sont presque exclusivement destinés à des ONG internationales basées dans les pays du Nord. Selon le CAD, les OSC basées dans les pays partenaires n'ont reçu que 7 % de l'APD canadienne acheminée aux OSC et transitant par elles en 2020, contre 5 % en 2015.²⁸ (Graphique 20)

Graphique 20 : APD Canadienne du CAD allouée aux OSC par l'emplacement de l'organisation



Selon le CAD de l'OCDE²⁹, le Canada se classe au 7^e rang pour ce qui est de la part de son APD bilatérale totale acheminée avec les OSC qui s'élève à 27 % en 2019 et à 28 % en 2020 (y compris les coûts liés aux réfugiés des pays donateurs, etc.). Seuls le Danemark, l'Irlande, le Luxembourg, l'Espagne, la Suède et la Suisse affichent des parts plus élevées parmi les 30 donateurs du CAD.

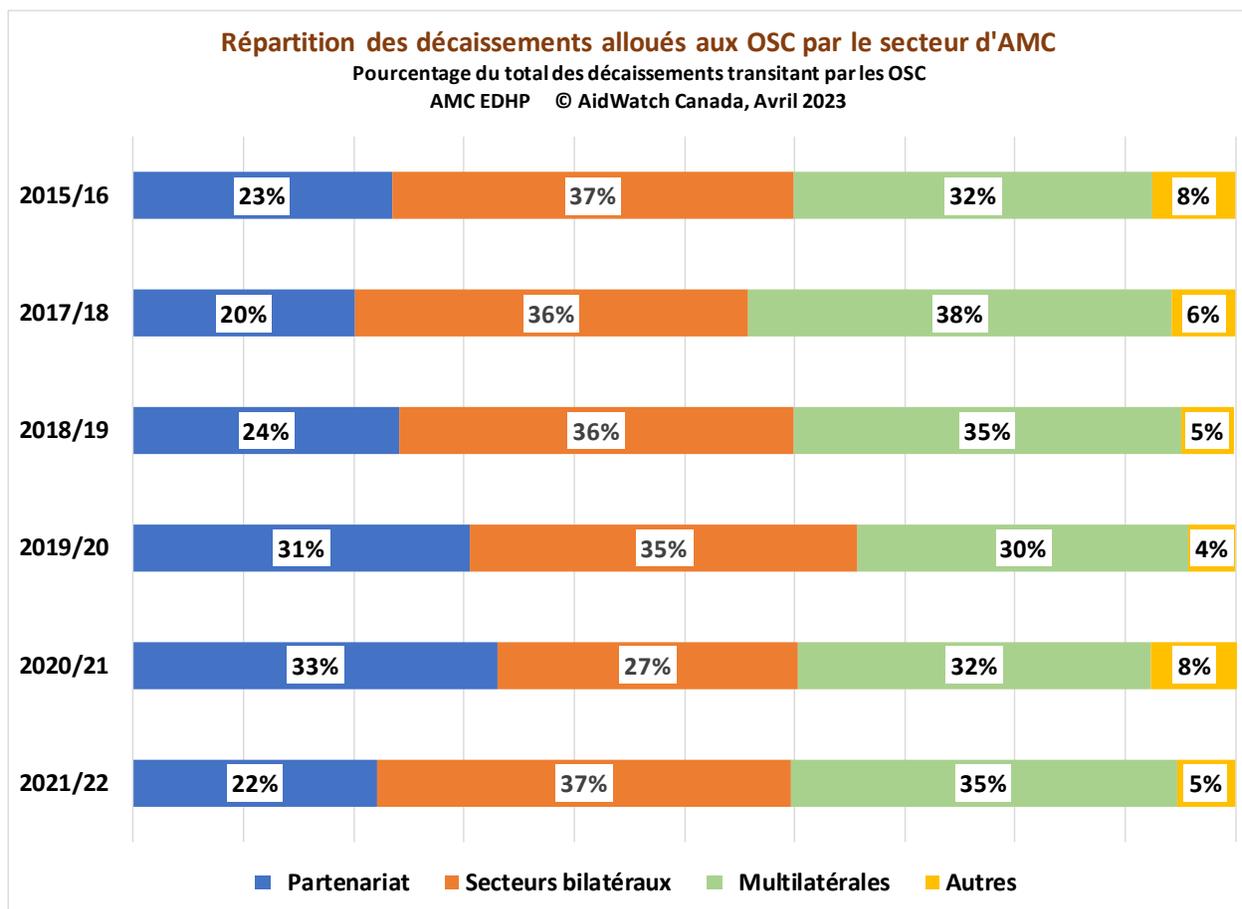
28 Bien qu'elle ne soit pas traitée dans le présent document, la distinction entre "pour" et "par" les OSC est importante. Cette dernière implique l'instrumentalisation des OSC pour les besoins des donateurs, tandis que "pour" indique le financement des OSC en tant qu'acteurs à part entière.

29 Voir le CAD de l'OCDE, Aide aux organisations de la société civile, 2019-2020, Paris, Juin 2022, accédé via <https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/themes-financement-developpement/Aide-aux-organisations-de-la-societe-civile-2022.pdf>.

Rôle des secteurs d'AMC dans les décaissements transitant par les OSC

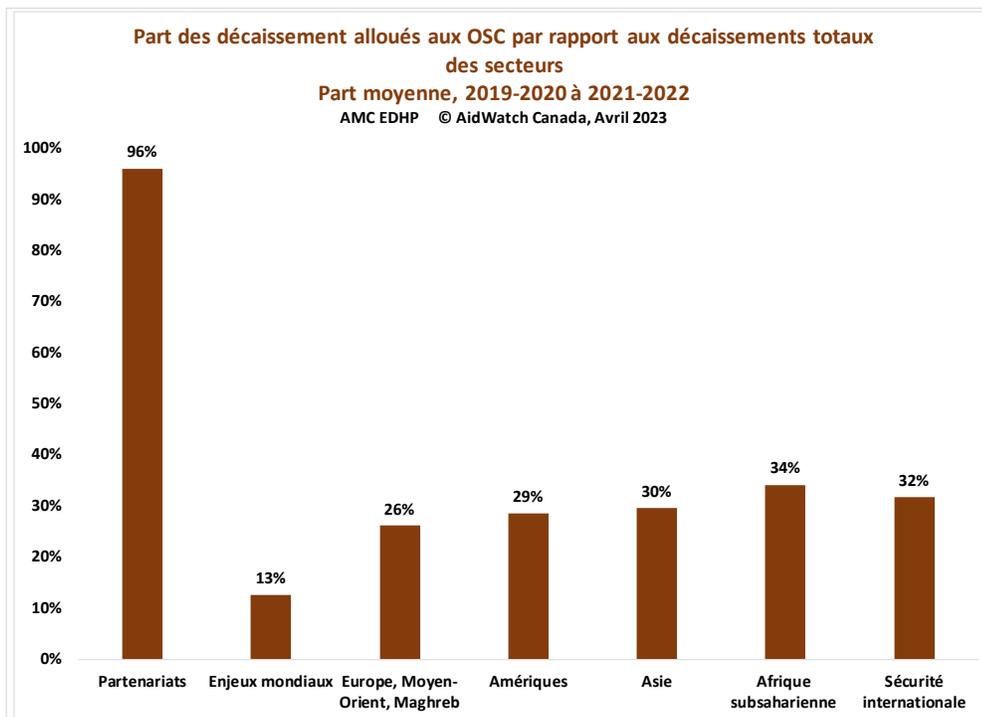
La part consacrée au secteur des partenariats dans les décaissements d'AMC - allouée aux OSC et transitant par elles - a varié au cours des sept années, passant d'un seuil de 20 % en 2017-2018 à un pic de 33 % en 2020-2021, avant de retomber à 22 % en 2021-2022. Les secteurs bilatéraux constituent un canal important pour les décaissements effectués par l'entremise des OSC, représentant environ 37 % de ces décaissements. Le secteur des enjeux mondiaux est également un canal clé, mais ses décaissements sont étroitement liés à l'aide humanitaire. (Graphique 21)

Graphique 21 : Répartition des décaissements d'AMC transitant par les OSC par secteur



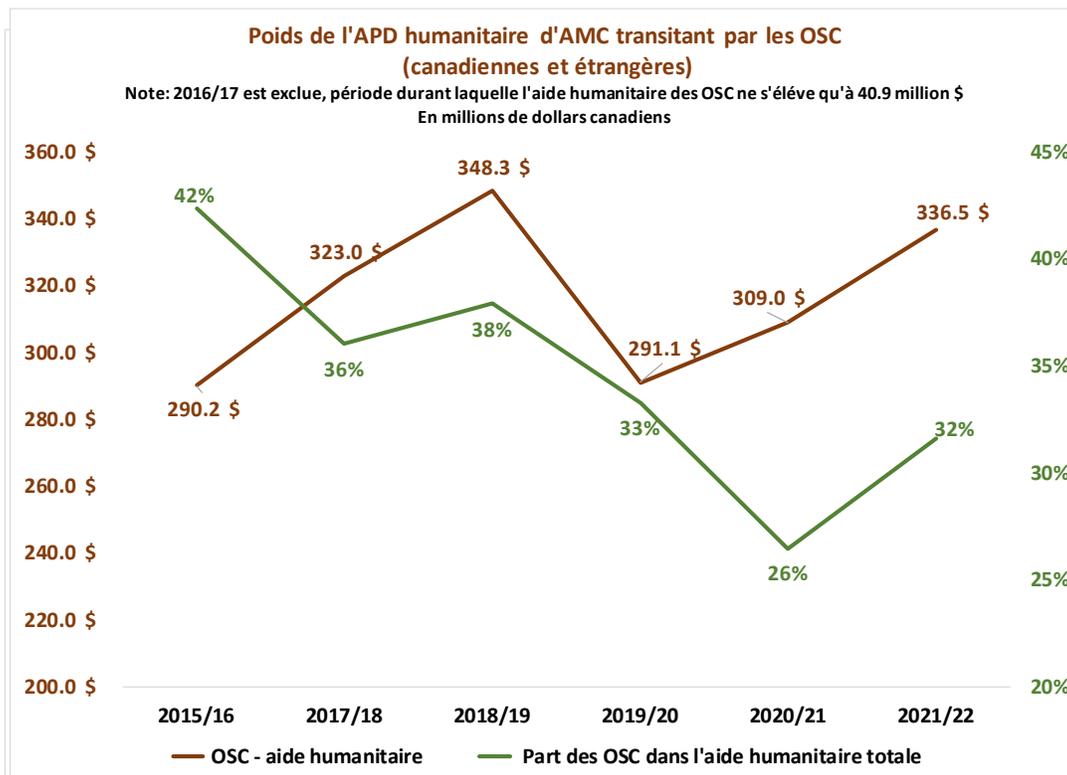
Au sein des secteurs, les décaissements effectués avec les OSC représentent des parts différentes du total des décaissements du secteur. (Graphique 22) Les décaissements des OSC alloués aux secteurs régionaux sont les plus importants dans les secteurs régionaux d'Afrique subsaharienne (34 %). Les OSC sont également fortement représentées dans les secteurs régionaux d'Asie (30 %) et des Amériques (29 %).

Graphique 22 : Part des décaissements des OSC dans les décaissements totaux des secteurs



OSC et aide humanitaire

Graphique 23 : Part consacrée aux OSC dans l'aide humanitaire



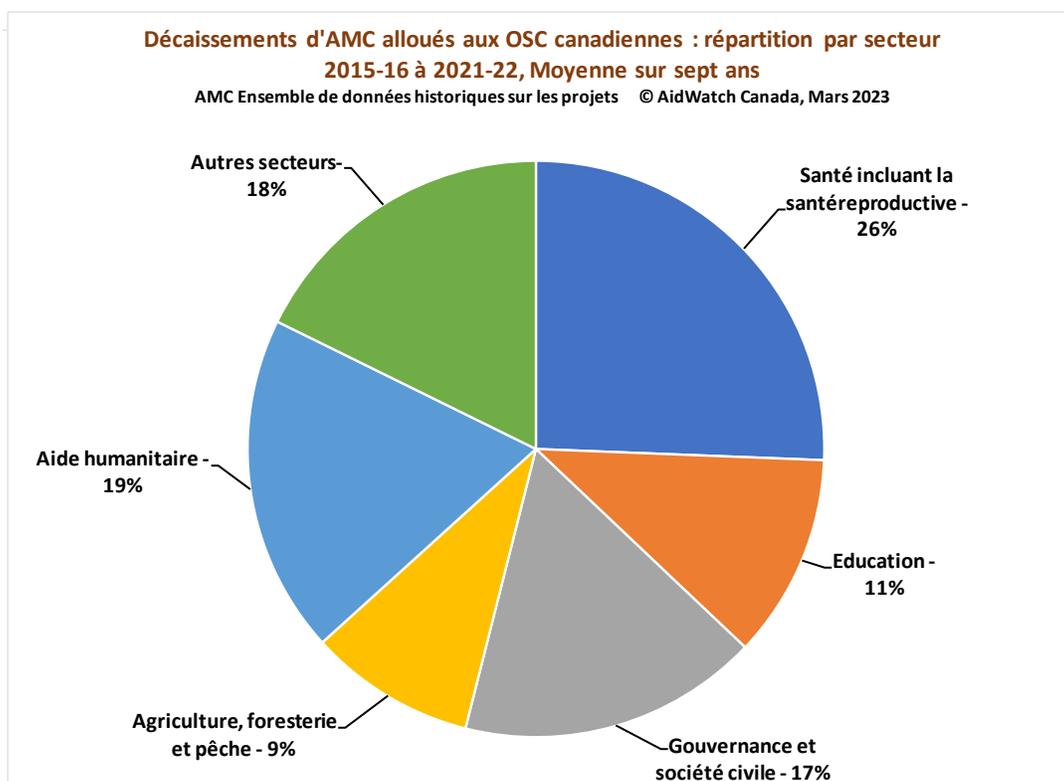
Les OSC sont des acteurs importants de l'aide humanitaire du Canada, bien que leur part ait diminué au cours des sept années depuis 2015-2016. (Graphique 23) La part des OSC est passée d'un maximum de 42 % en 2015-2016 à 32 % en 2021-2022. Au cours de ces années, les OSC étrangères sont devenues plus importantes dans l'aide humanitaire des OSC, en augmentant leur part de 33 % à 46 % en 2021-2022.

Les OSC mettent moins l'accent sur l'aide humanitaire. La part consacrée à l'aide humanitaire dans le total des décaissements des OSC a diminué, passant d'un maximum de 30 % du total des décaissements des OSC en 2017-2018 à 27 % en 2021-2022. Les OSC étrangères accordent une importance accrue à l'aide humanitaire (qui représente 39 % de leurs décaissements depuis 2015-2016) par rapport aux OSC canadiennes (qui ont accordé 24 % de leurs décaissements à l'aide humanitaire au cours de ces sept années).

Répartition géographique des décaissements des OSC

Le graphique 24 donne un bref aperçu des principaux secteurs inclus dans les décaissements des OSC, en moyenne entre 2015-2016 et 2021-2022. La santé et la santé reproductive sont des secteurs clés avec 24 % des décaissements, l'éducation avec 10 % et l'agriculture avec 8 %. Les décaissements annuels ont été relativement constants d'une année à l'autre. Voir la section 10 ci-après pour plus de détails et de comparaisons avec les allocations sectorielles d'AMC.

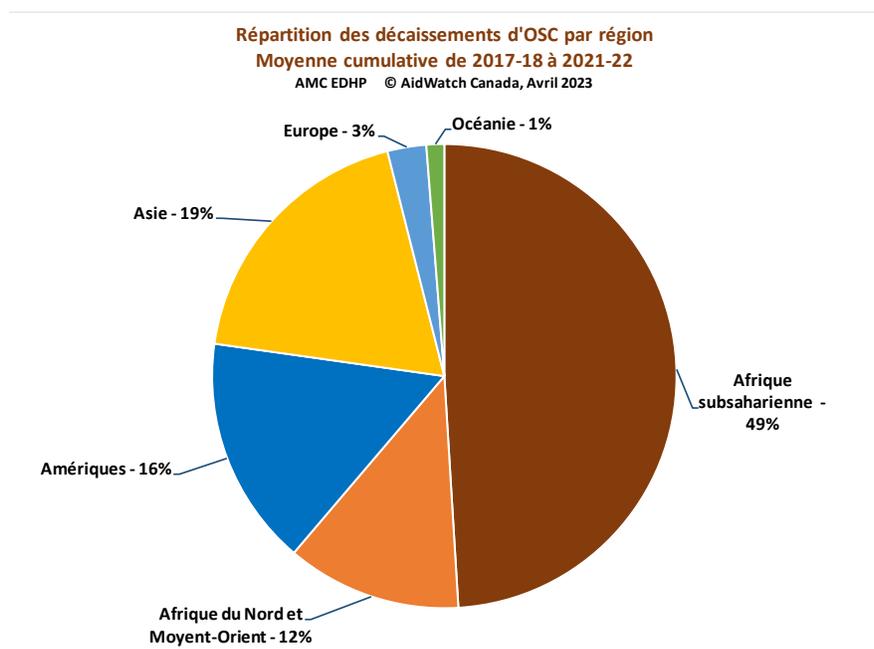
Graphique 24 : Répartition sectorielle des décaissements des OSC



Répartition géographique des décaissements des OSC

La répartition géographique des décaissements d'AMC alloués aux OSC est relativement constante au cours des cinq dernières années. Avec 49%, les décaissements d'AMC alloués aux OSC d'Afrique subsaharienne constituent une priorité majeure pour les OSC quant à leur programmation. Les régions d'Asie (19 %) et les Amériques (16 %) demeurent importantes, mais beaucoup moins prioritaires. (Graphique 25)

Graphique 25 : Répartition géographique des décaissements des OSC

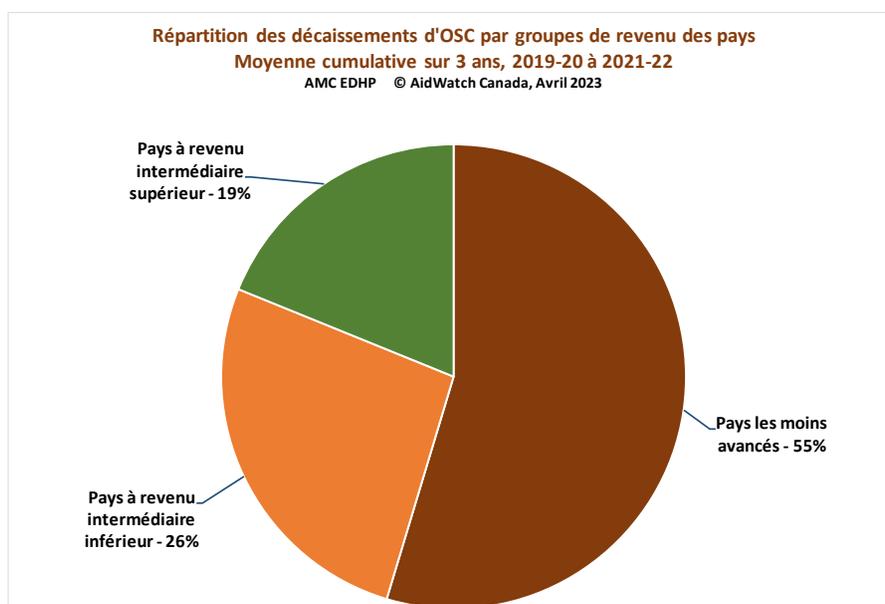


Les OSC sont fortement investies dans les pays les moins avancés, qui sont les bénéficiaires de 55% des décaissements d'AMC transitant par les OSC. (Graphique 26) Ces affectations se comparent avantageusement aux décaissements bilatéraux d'AMC, soit 54 % des décaissements alloués aux pays les moins avancés. (Voir section 9 ci-après)

Concentration des décaissements parmi les OSC

Les allocations d'AMC aux OSC canadiennes connaissent une plus forte concentration depuis 2015-2016. En 2021-2022, les 20 premières OSC canadiennes recevaient 64% des décaissements d'AMC alloués aux OSC canadiennes et transitant par elles, contre 58% en 2015-2016. Par ailleurs, le nombre d'OSC canadiennes bénéficiaires de moins de 500 000 \$ a diminué, passant de 74 organisations en 2015-2016 à 65 en 2021-2022 (par rapport à 186 organisations en 2010-2011). (Voir l'annexe 6 pour une liste des 20 premières OSC canadiennes et étrangères bénéficiaires).

Graphique 26 : Décaissements des OSC en fonction des groupes de revenus des pays



Partie IV: Évaluation de la qualité de l'APD Canadienne

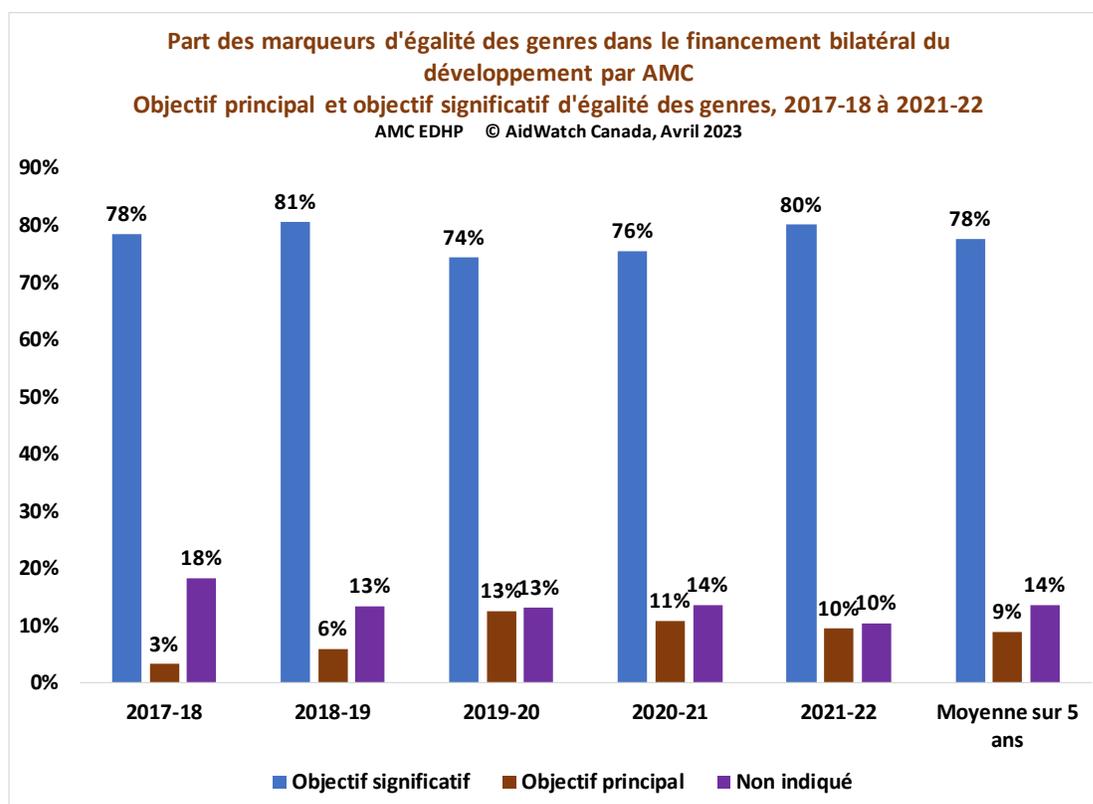
8. Égalité des genres et renforcement du pouvoir des femmes

Comme en témoigne la Politique d'aide internationale féministe (PAIF) du Canada, il est essentiel de traiter les questions d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes pour atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté et des inégalités que s'est fixé le Canada, par le biais de l'APD. La PAIF s'engage à :

- Consacrer au moins 80 % des financements bilatéraux à des projets intégrant les sexes/pécificités ;
- Consacrer au moins 15 % des financements bilatéraux à des projets spécifiques au genre ;
- Consacrer au moins 150 millions de dollars sur cinq ans (jusqu'en 2022-2021) aux organisations et mouvements de défense des droits des femmes.

Le marqueur genre du CAD de l'OCDE représente la mesure de ces engagements. Celui-ci identifie les décaissements alloués aux projets avec pour objectif principal l'égalité des genres (projets spécifiques au genre) et avec pour objectif significatif l'égalité des genres (projets intégrant les genres ou sexes/pécificités). Le CAD a défini des critères pour déterminer l'objectif significatif d'égalité des genres.³⁰

Graphique 27 : Marqueur d'égalité pour l'APD bilatérale d'AMC

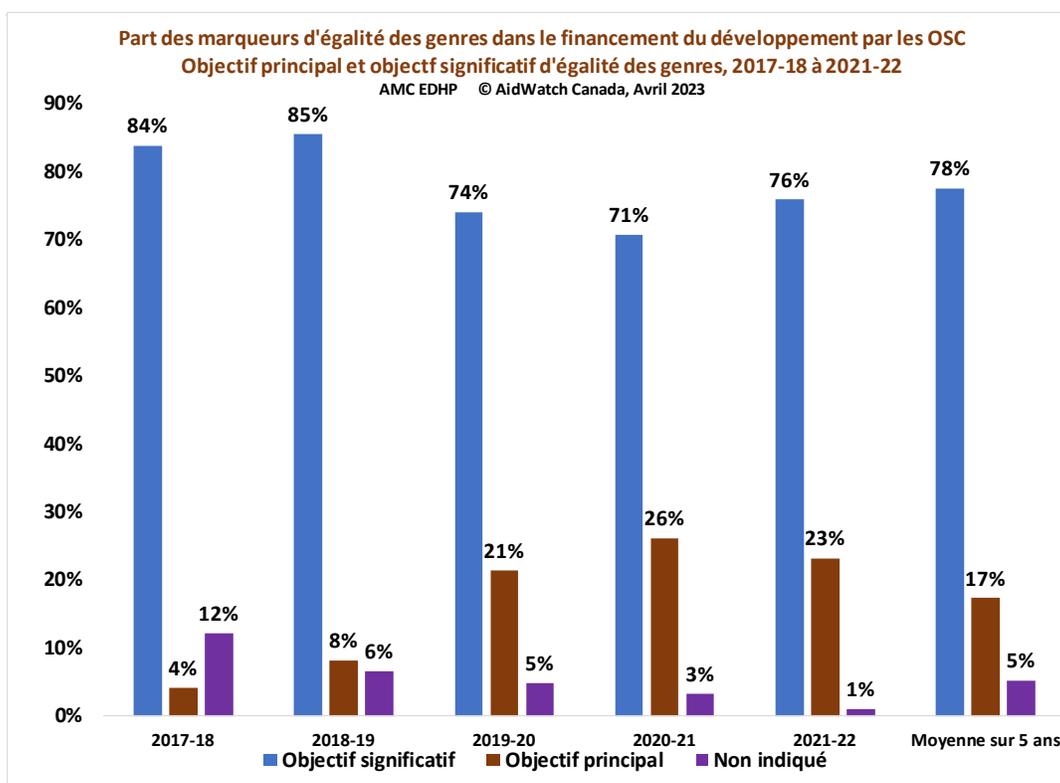


30 CAD de l'OCDE, Handbook on the Gender Equality Policy Marker, Décembre 2016, accessible à <https://www.oecd.org/dac/gender-development/Handbook-OECD-DAC-Gender-Equality-Policy-Marker.pdf> et Coding Definitions for Gender Equality Markers, Décembre 2018, consulté via <https://unsceb.org/sites/default/files/2022-02/Guidance%20Note%20on%20Coding%20Definitions%20for%20GEMs%20-%20for%20dissemination.pdf>. Le CAD publie également une évaluation de la performance de ces membres donateurs par rapport à ce marqueur, à partir de laquelle nous pouvons comparer le Canada avec les autres donateurs du CAD. Voir <https://stats.oecd.org/Index.aspx?lang=fr&Sub-SessionId=8691ef25-8b7a-49be-9d2e-8449b3b0cdb0&themetreeid=3>.

Selon les EDHP, les projets intégrant les spécificités du genre pour l'aide bilatérale d'AMC ont approché ou ont atteint l'objectif ciblé de 80 % entre 2017-2018 et 2021-2022. La moyenne sur cinq ans est de 78 %. (Graphique 27) Avec une moyenne sur 5 ans de 9%, AMC n'a pas atteint l'objectif de 15% fixé pour les projets spécifiques au genre. La tendance depuis 2018-2017 demeure tout de même positive, passant de 3 % en 2017-2018 à 10 % en 2021-2022. La performance d'AMC a par ailleurs été critiquée par le vérificateur général pour l'absence de preuves attestant l'impact du PAIF sur l'égalité des genres et les droits des femmes..

Les OSC ont obtenu des meilleurs résultats avec le marqueur genre que ceux obtenus par l'APD bilatérale d'AMC dans son ensemble. Avec une moyenne de 78 % pour les projets intégrant le genre, les OSC ont joué un rôle essentiel dans la réalisation de projets spécifiques au genre au cours de ces cinq années. Les OSC sont passées de 4 % de leurs décaissements en 2017-2018 à un maximum de 26 % en 2020-2021 et 23 % en 2021-2022. (Graphique 28 et Graphique 29)

Graphique 28: Marqueur d'égalité des genres et APD bilatérale transitant par les OSC



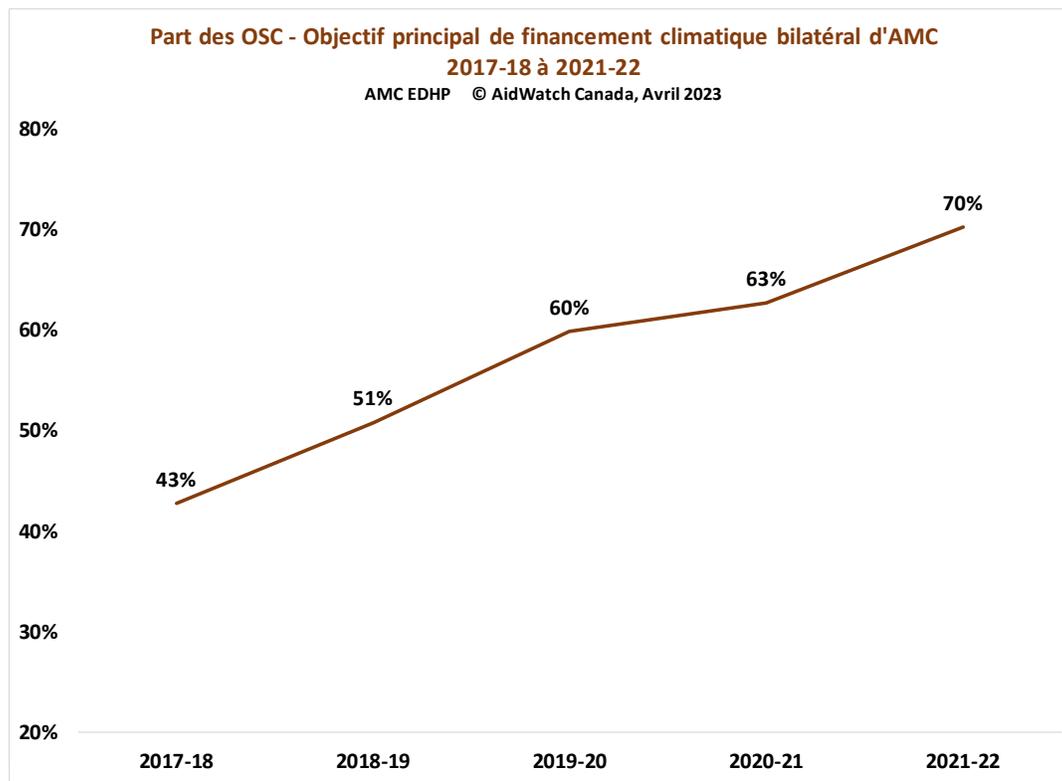
Le Programme Voix et Leadership des Femmes d'AMC, qui représente un aspect important de l'engagement des OSC dans les projets spécifiques au genre, a versé 182 millions de dollars à 32 projets pour répondre aux besoins des organisations de défense des droits des femmes.³¹ Le gouvernement a également doté le Fonds pour l'égalité de 300 millions de dollars pour la création d'une source de financement prévisible pour les organisations de défense des droits des femmes.³² Le Programme Voix et Leadership des a été renouvelé et élargi en avril 2023.³³

31 Voir https://www.international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/gender_equality-egalite_des_genres/wvl_projects-projets_vlf.aspx?lang=fra

32 Voir <https://www.canada.ca/fr/affaires-mondiales/nouvelles/2023/04/le-canada-annonce-le-renouvellement-et-lelargissement-du-programme-voix-et-leadership-des-femmes.html>

33 Voir <https://www.canada.ca/fr/affaires-mondiales/nouvelles/2023/04/le-canada-annonce-le-renouvellement-et-lelargissement-du-programme-voix-et-leadership-des-femmes.html>

Graphique 29: Part consacrée aux OSC dans les projets bilatéraux d'AMC avec pour objectif principal l'égalité des genres



8.1 Classement des allocations du Canada en faveur de l'égalité des genres parmi les donateurs du CAD

En 2021, le Canada s'est classé au premier rang des donateurs du CAD avec 90 % de son APD bilatérale allouée à des projets avec l'égalité des genres pour objectif principal ou significatif.

Le Canada se classe toutefois au 7^e rang (9 % en 2021), derrière les Pays-Bas (24 %), l'Espagne (17 %) et la Suède (14 %) pour les projets dont l'objectif principal est l'égalité des genres.

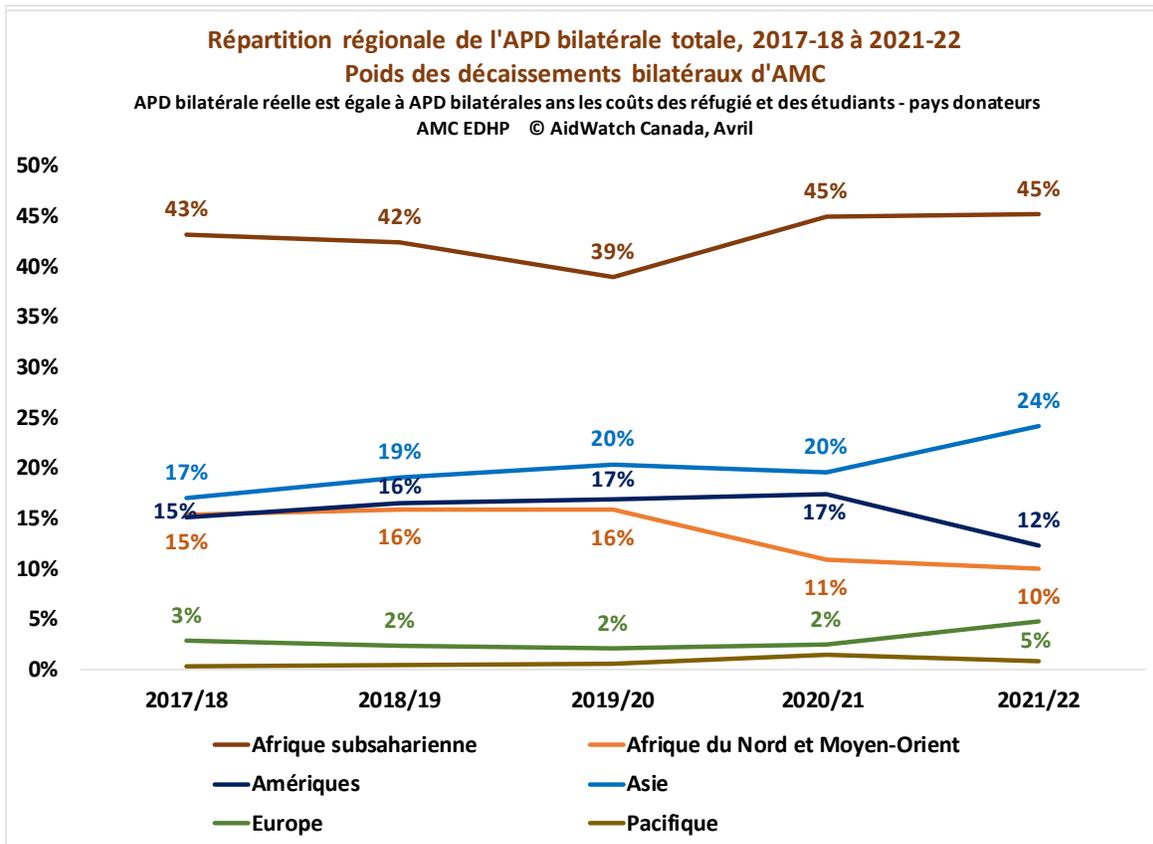
9. L'Afrique subsaharienne et les pays les moins avancés en point de mire

L'Afrique subsaharienne

La PAIF s'est engagé à faire en sorte « qu'avant 2021-2022, pas moins de 50 % de son aide bilatérale en matière de développement international soit dirigée vers les pays d'Afrique subsaharienne. » Elle propose également « d'augmenter son soutien aux pays les moins avancés. » Bien qu'on ne puisse établir clairement si ces engagements s'appliquent uniquement à l'aide bilatérale allouée par l'entremise d'AMC ou à l'aide bilatérale fournie par tous les ministères du gouvernement, peu de progrès ont été accomplis par chaque mesure, lorsqu'on utilise 2017-2018 comme année de référence.

Pour l'Afrique subsaharienne, la performance du gouvernement a légèrement augmenté pour l'aide bilatérale réelle totale, passant de 43 % en 2017-2018 à 45 % en 2020-2021. (Graphique 30) Cette performance serait encore plus faible si les coûts liés aux réfugiés dans les pays donateurs étaient inclus dans l'ensemble de l'aide bilatérale, passant de 36 % en 2017-2018 à 38 % en 2021-2022.

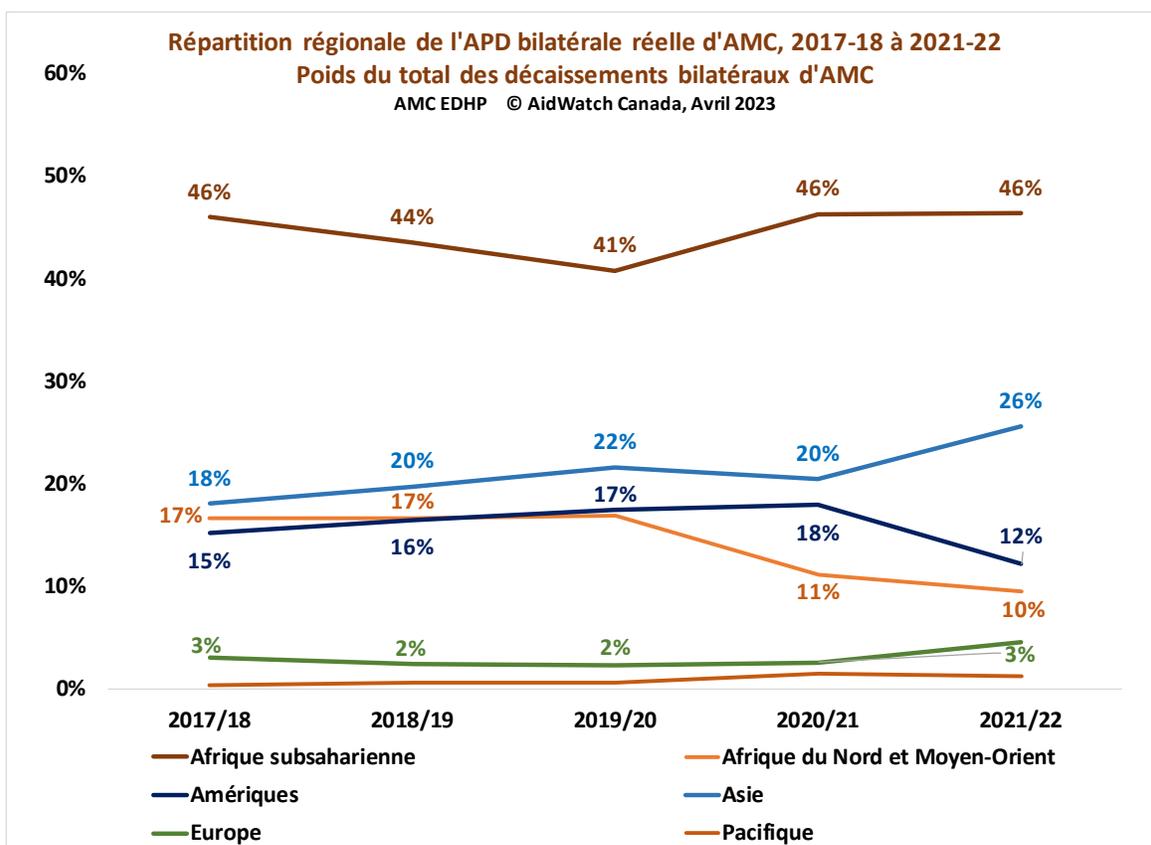
Graphique 30: Répartition géographique de l'APD bilatérale réelle totale



Si l'on considère uniquement l'aide bilatérale réelle d'AMC, on constate une légère amélioration, mais néanmoins aucun changement n'est observé entre 2017-2018 et 2021-2022, avec une performance de 46 % pour chaque année. (Graphique 31) Le recul observé en 2018-2019 et 2019-2020 suppose qu'aucune stratégie n'a été mise en œuvre pour soutenir cet engagement. (Voir également l'annexe 7 pour plus de détails sur les régions).

En 2021, le Canada s'est classé au 11e rang parmi les 30 donateurs du CAD en termes pour sa part des décaissements bilatéraux bruts consacrée à l'Afrique subsaharienne dans le total des décaissements bilatéraux bruts.

Graphique 31: Répartition géographique de l'APD bilatérale réelle d'AMC



Pays les moins avancés (PMA)

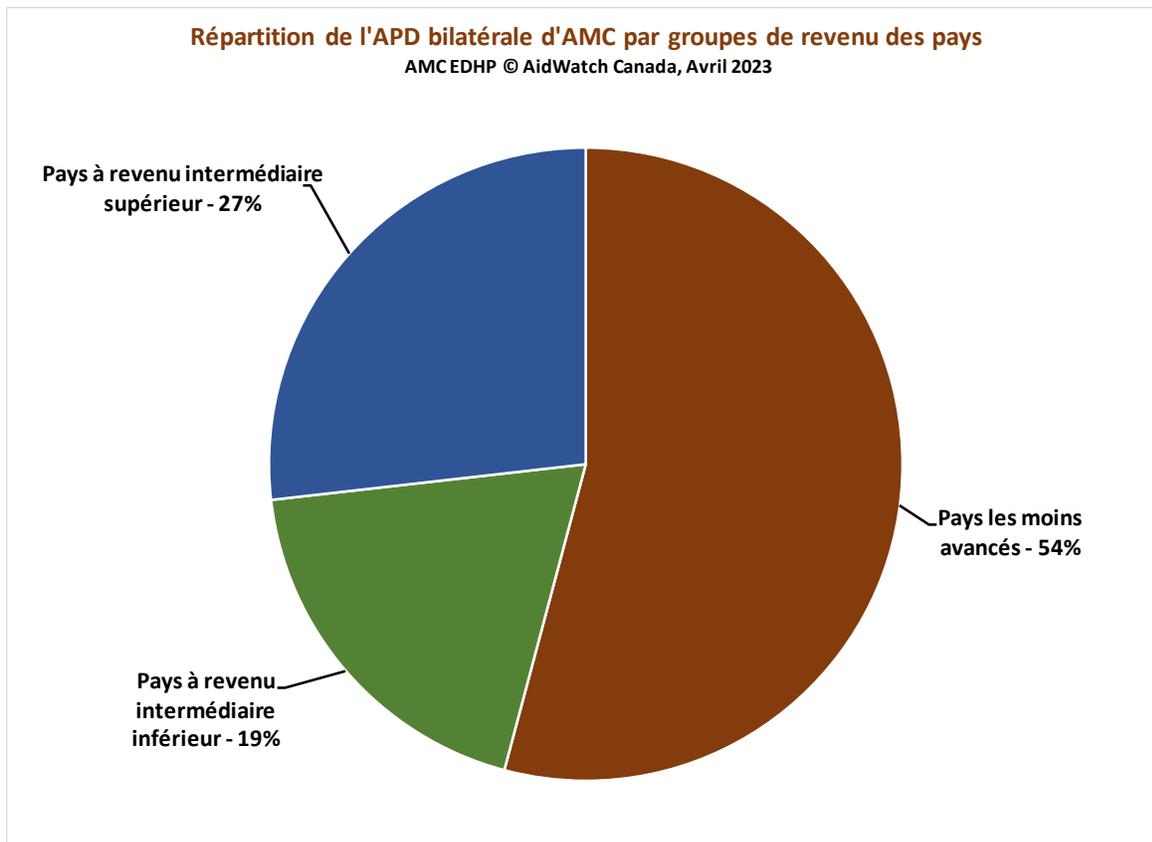
L'APD bilatérale d'AMC - dont les affectations sont les plus contrôlées par le gouvernement - a alloué 54 % de ses décaissements spécifiques-par-pays aux pays les moins avancés de 2017-2018 à 2021-2022. (Graphique 32) On ne constate aucune différence significative entre chaque année durant le quinquennat. Si l'on retire l'aide humanitaire de l'aide bilatérale d'AMC, la part des PMA se hisse à 59 %. Une grande partie des décaissements de l'AMC, à des fins de développement à long terme, cible les PMA.

Les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ont reçu 19 % de ces versements et les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure 27 %.

L'objectif de l'aide aux PMA, qui est reconnu internationalement, se mesure en part du revenu national brut (RNB) du pays donateur, avec pour cible : 0,15 % à 0,20 % du RNB. En 2021-2022, le Canada a fourni un total de 2,6 milliards de dollars d'aide aux PMA, soit 0,09 % de son RNB. Cette performance est tout à la fois bien inférieure à l'objectif minimum de 0,15 % mais elle aussi affectée par la piètre performance du Canada dans son ensemble, en matière d'APD par rapport à la richesse par habitant.

En 2021, le Canada s'est classé 11e parmi les 30 donateurs du CAD en fonction de la part de ses décaissements bilatéraux bruts consacrée aux PMA.

Graphique 32: Répartition de l'APD bilatérale d'AMC par groupe de revenus des pays, 2017-2018 à 2021-2022



9.1 Concentration par pays de l'APD canadienne

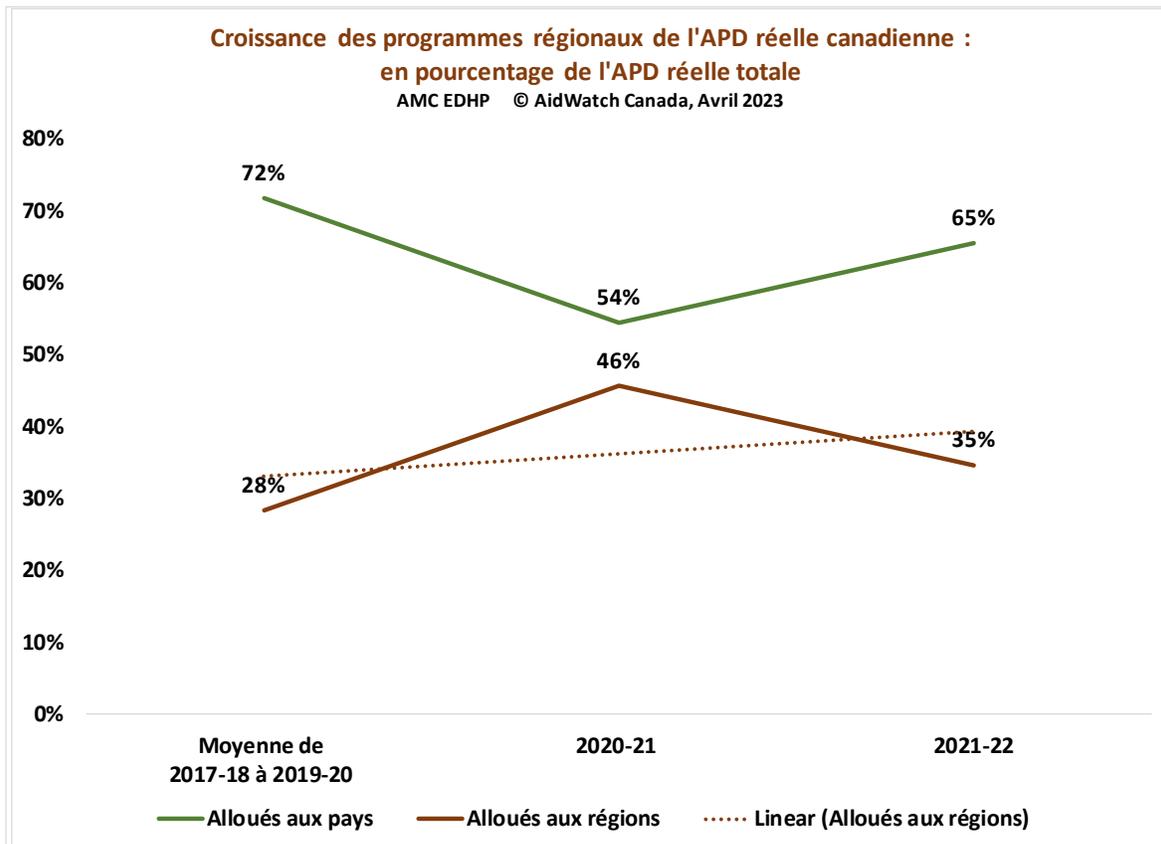
La programmation régionale a augmenté au sein de l'APD réelle du Canada, passant de 28 % durant la période couvrant 2017-2018 à 2019-2020 à 35 % en 2021-2022. Il y a eu peu de concentration dans la programmation spécifique à un pays. (Graphique 33)

L'APD (bilatérale et multilatérale) canadienne est concentrée dans les 20 premiers pays bénéficiaires, qui reçoivent environ 60 % de l'APD allouable par pays. Si l'on ne tient pas compte de l'aide humanitaire, les 20 premiers pays bénéficiaires ont reçu une part décroissante de cette APD, passant de 64 % pour la période de 2017-2018 à 2019-2020 à 58 % en 2021-2022. (Voir la liste des 20 premiers pays à l'annexe 8).

Les PMA sont fortement représentés parmi les 20 premiers pays bénéficiaires, passant de 64 % de l'APD totale pour ces 20 pays entre 2017-2018 et 2019-2020 à 76 % en 2021-2022.

Comme on pouvait s'y attendre, l'aide humanitaire est très concentrée, les 20 premiers bénéficiaires représentant plus de 80 % de l'aide humanitaire totale sur les cinq années. (Voir l'annexe 8)

Graphique 33 : Croissance de la programmation régionale dans l'APD canadienne



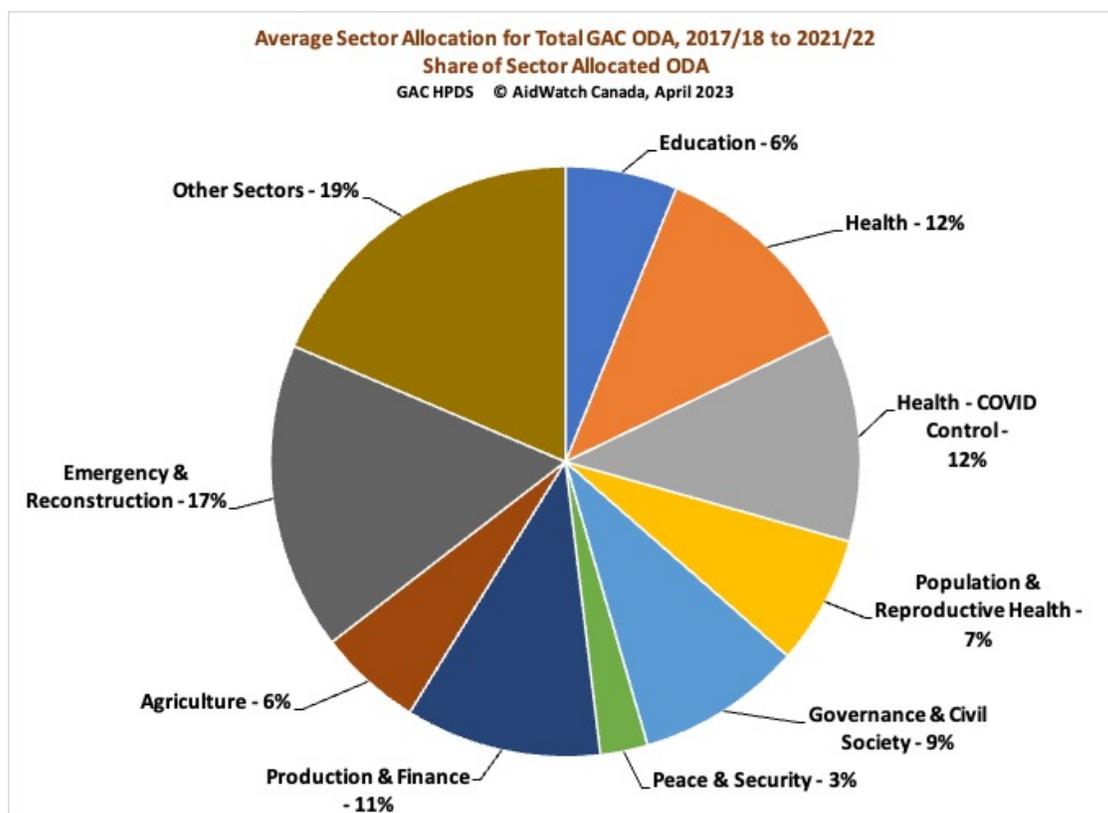
Source: GAC HPDS

10. Répartition sectorielle de l'aide canadienne : Doit-on se concentrer sur les conditions de pauvreté ?

10.1 Allocation sectorielle de l'APD d'AMC

Le graphique 34 présente les principaux secteurs bénéficiaires de l'APD d'AMC, en moyenne, sur la période couvrant 2017-2018 à 2021-2022. Les investissements liés à la santé (santé, contrôle de la COVID-19 ainsi que population et santé reproduction) constituent ensemble une priorité essentielle pour l'AMC, représentant 31 % des décaissements d'APD d'AMC au cours de cette période. Le soutien apporté aux urgences humanitaires et à la reconstruction a représenté 17 % des décaissements. L'éducation et l'agriculture, secteurs clés pour la réduction de la pauvreté, avec 6 % des décaissements, sont une priorité plus faible, tandis que l'aide accordée aux secteurs d'appui à la finance, la production et l'infrastructure a représenté 11 % des décaissements.

Graphique 34 : Moyenne des allocations sectorielles, APD d'AMC, 2017-2018 à 2021-2022



Bien que la répartition sectorielle de l'APD d'AMC a été relativement stable au cours de ces cinq dernières années, les tableaux 1 et 2 de l'annexe 9 révèlent de légers changements de priorité :

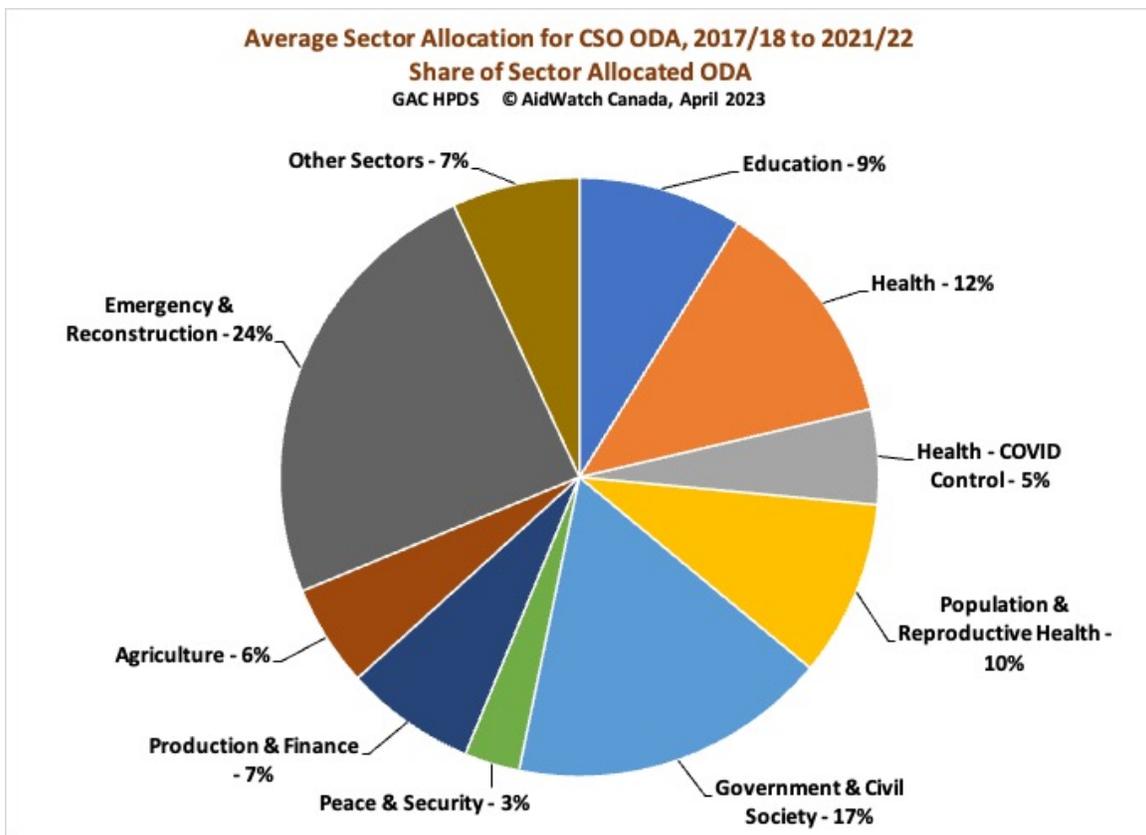
- Les décaissements alloués aux secteurs de la santé sont passés de 25 % du total de l'APD d'AMC entre 2017-2018 et 2019-2020 à 30 % en 2021-2022 (de 32 % à 36 % si l'on ne tient compte que de l'APD axée sur le développement).
- Si l'on prend en compte l'aide accordée au contrôle de la COVID séparément de ces décaissements, les secteurs de la santé affichent une baisse, passant de 25 % de l'APD d'AMC en 2020-2021, à 19 % en 2021-2022, et 21% en 2019/20.
- La valeur monétaire de l'aide accordée aux secteurs de la santé par AMC a connu une augmentation significative de 79%, entre les périodes de 2017-2018 à 2019-2020 et celle de 2020-2021 à 2021-2022. Lorsqu'on actualise l'aide accordée au contrôle de la COVID-19, cette hausse demeure néanmoins à 13 %.
- La part de **l'agriculture** dans l'APD d'AMC a légèrement augmenté, passant de 6,0 % pour la période couvrant 2017-2018 à 2019-2020 à 6,7 % en 2020-2021. Cela est principalement attribuable aux prêts importants accordés au Fonds international de développement agricole (FIDA) cette année-là dans le cadre des engagements du Canada en matière de financement climatique. La valeur monétaire de l'aide d'AMC à l'agriculture, soit 340 millions de dollars, était néanmoins supérieure de 38 % en 2021-2022 qu'au cours de la période précédente.
- La part de **l'éducation** a baissé, passant de 8,9 % pour la période couvrant 2017-2018 à 2019-20 à 6,1 % en 2021-2022. La valeur monétaire de l'aide d'AMC à l'éducation était inférieure de 10 % en 2021-2022 par rapport à la période précédente.
- Bien que la part des **secteurs productifs** demeure relativement constante, la valeur monétaire de l'aide d'AMC à ces secteurs a augmenté de 33 % entre la période couvrant 2017-2018 à 2019-2020 et l'exercice 2021-2022. Le soutien apporté à l'infrastructure énergétique et l'atténuation du changement climatique a joué un rôle important dans ces augmentations. (Voir l'annexe 9 pour les codes du CAD utilisés pour définir ces secteurs).

10.2 Allocations sectorielles des OSC

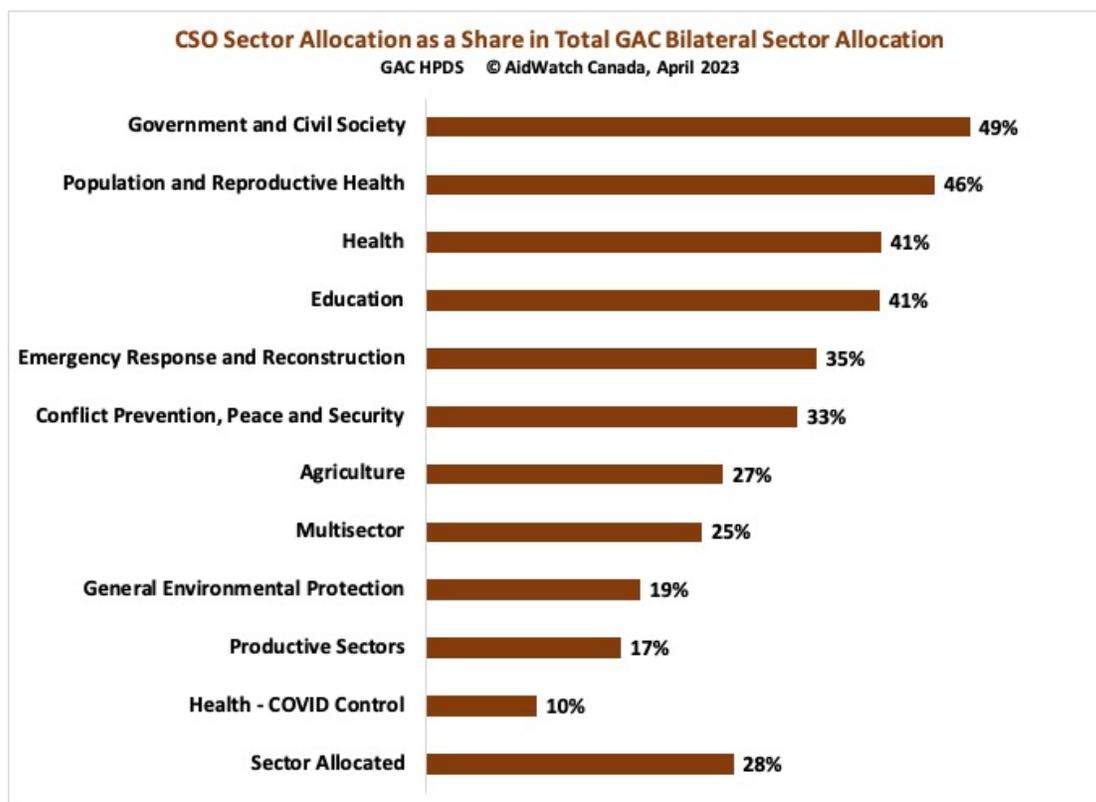
Au cours des cinq dernières années, les décaissements des OSC en faveur des secteurs de la santé ont représenté 27 % de leurs décaissements totaux contre 31 % pour l'ensemble de l'APD d'AMC. Cela est principalement dû à la réduction de la part allouée au contrôle de la COVID-19 par les OSC (5 % contre 12 %). (Graphique 35) Les secteurs des urgences et de la reconstruction représentent près d'un quart des décaissements des OSC, soit 24 % contre 17 % pour l'ensemble des décaissements d'AMC. Il n'est donc pas surprenant que les décaissements alloués aux secteurs du gouvernement et de la société civile soient passés à 17 % pour les OSC contre 9 % pour l'APD d'AMC. Les décaissements des OSC pour la finance, la production et l'infrastructure étaient de 7 % contre 11 % pour l'APD de la CMA.

Les décaissements en faveur de l'éducation ont augmenté de 30 % entre la période 2017-2018 à 2019-2020 et 2021-2022, tandis que les décaissements alloués à la santé - excluant le contrôle de la COVID-19 - ont baissé de 12 % pour les OSC avant 2021-2022. Les décaissements versés à l'**agriculture** par les OSC ont également diminué de 22% au cours de ces cinq dernières années. En 2021, le soutien apporté aux secteurs du **gouvernement et de la société civile**, par les OSC, était supérieur de 48 % à celui de la période 2017-2018 à 2019-2020. (Annexe 9, tableau 3)

Graphique 35: Allocations sectorielles moyennes pour l'APD des OSC



Graphique 36 : Part des OSC dans les allocations sectorielles bilatérales d'AMC



Le graphique 36 illustre la part relative des décaissements des OSC en fonction du total des décaissements par secteur. Il n'est pas surprenant que les OSC aient déboursé près de la moitié (49 %) des décaissements en faveur des **secteurs du gouvernement et de la société civile**. Les OSC ont également joué un rôle important dans les secteurs de la **population et de la santé reproductive** (46 %), de la **santé** (41 %) et de **l'éducation** (41 %). Les OSC ont joué un rôle beaucoup moins important dans l'ensemble des décaissements en faveur des secteurs de **l'agriculture** (27%), de la **protection générale de l'environnement** (19%), des **finances et de la production, et des infrastructures**. Les OSC n'ont été responsables que de 10 % des décaissements en faveur du contrôle de la COVID-19.

10.3 Dans quelle mesure les décaissements sectoriels d'AMC sont-ils axés sur la réduction de la pauvreté ?

Il n'existe pas de mesure exacte des décaissements axés sur la réduction de la pauvreté et des inégalités dans les décaissements sectoriels d'AMC. AidWatch Canada utilise un ensemble de secteurs pour fournir une indication sur les axes ou orientations choisis, notamment par rapport à d'autres donateurs.³⁴ Ces données n'indiquent que les tendances et ne doivent pas être considérées comme une mesure absolue. D'autres secteurs peuvent avoir des impacts directs sur la pauvreté.

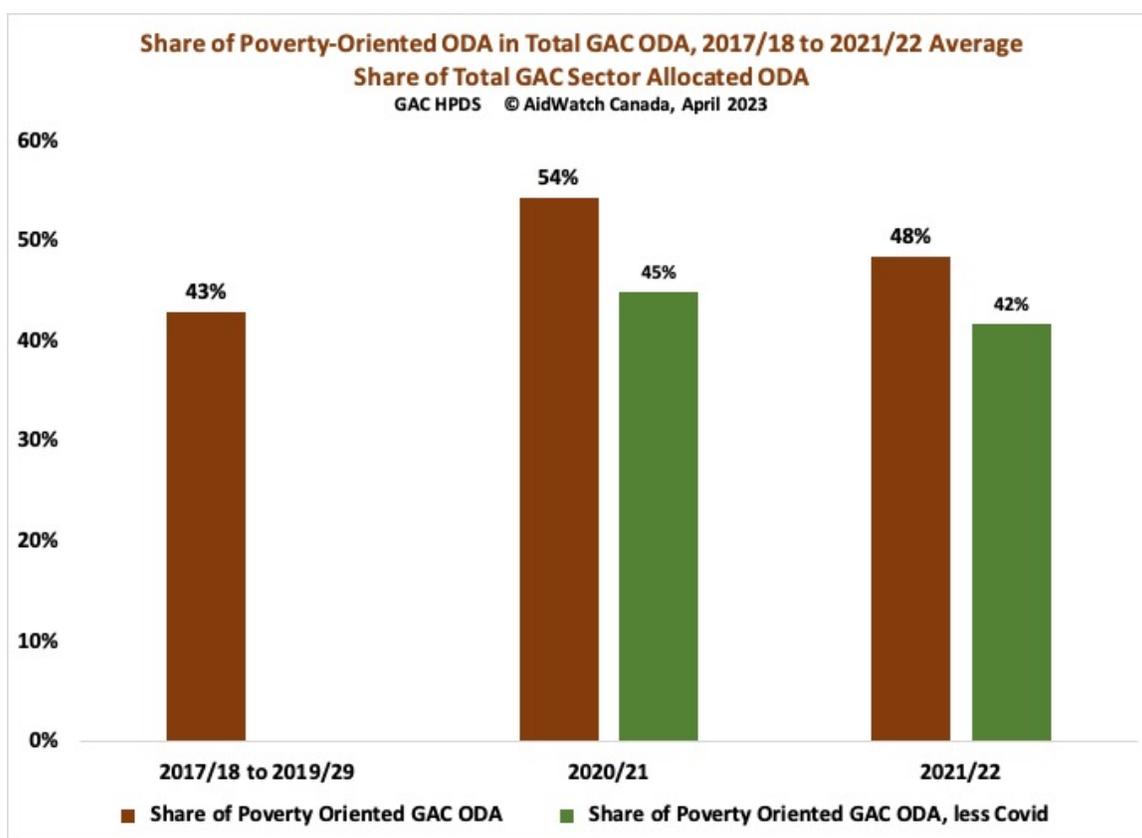
34 Ces secteurs du CAD comprennent l'éducation de base (11200), l'éducation générale - à moitié (11100), la santé de base (12200), la santé générale - à moitié (12100), la population et la santé reproductive (13020), l'eau et l'assainissement de base (14030, 14031, 14032), la participation démocratique et la société civile (15150), les droits de la personne (15160), les organisations de défense des droits des femmes (15170), la lutte contre la violence à l'endroit des femmes (15180), la consolidation civile de la paix (15220), l'agriculture (31100), la finance informelle (24040), les petites et moyennes entreprises (32130) et les industries artisanales (32140).

Le graphique 37 démontre que l'accent mis sur la pauvreté, telle que mesurée par l'ensemble de secteurs choisi, est relativement élevée pour les décaissements par secteur de l'APD alloués par AMC (cette mesure ne s'applique qu'à l'APD allouée par secteur).

En 2021, le Canada s'est classé au 4e rang parmi l'ensemble des donateurs du CAD, juste en dessous de l'Espagne, des États-Unis et de l'Irlande, et nettement au-dessus de la part moyenne du CAD pour cet ensemble de secteurs.

Les décaissements des OSC prévus pour ces secteurs prioritaires atteignaient 48 % en 2021 (excluant le contrôle de la COVID-19), semblable à la période de 2017-2018 à 2019-2020, mais plus élevé qu'AMC qui affiche 42 % pour cette année.

Graphique 37 : Mesure indirecte de l'orientation de la pauvreté dans l'APD sectorielle allouée par AMC



10.4 Comment le Canada se classe-t-il dans les secteurs clés par rapport aux donateurs du CAD ?

L'APD totale canadienne axée sur le développement (décaissements bruts, hors comptabilisation des coûts des réfugiés et de l'aide humanitaire) se classe au 6e rang en termes de volume parmi les 30 donateurs pour les années 2020 et 2021 combinées. Lorsqu'on mesure sa performance dans les secteurs clés, le Canada obtient de très bons résultats dans les secteurs de la santé et des résultats passables dans les autres secteurs :

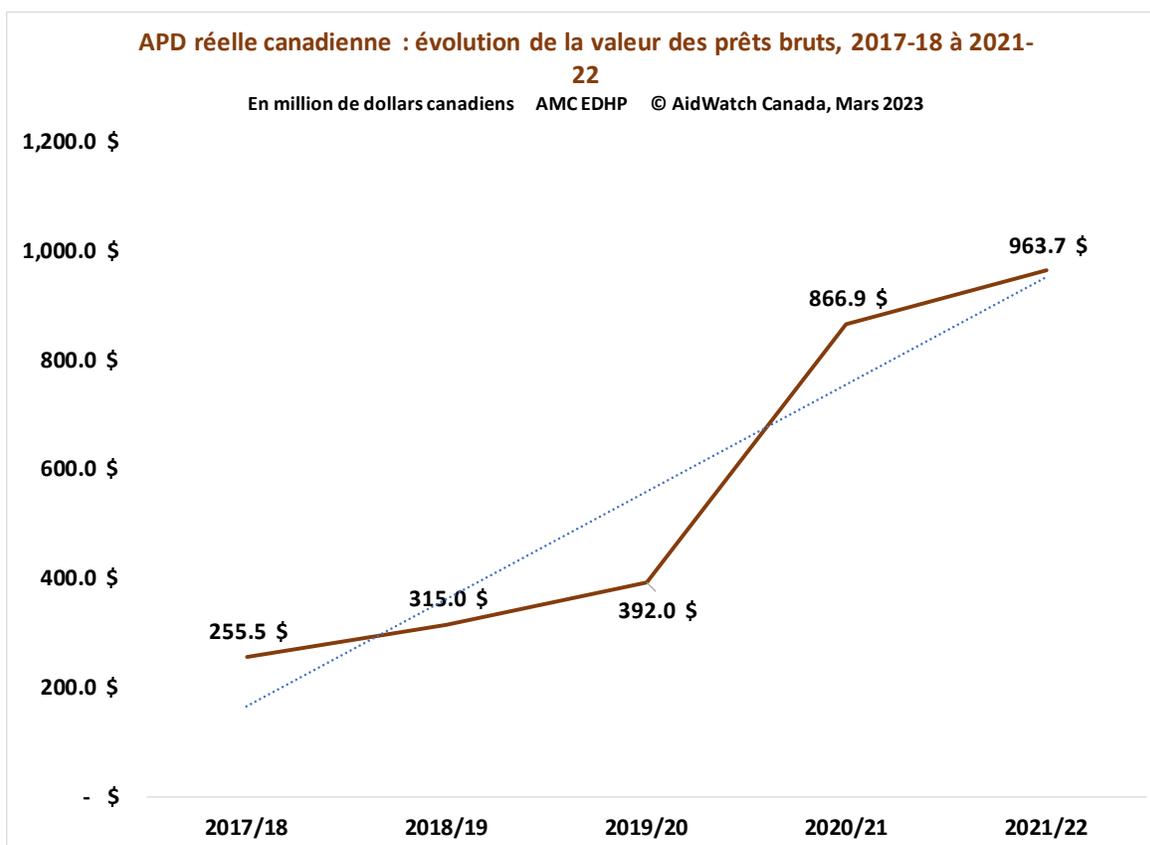
- Pour les secteurs de la **santé** ainsi que de la **population** et de **santé reproductive**, le Canada se classe respectivement au 5e et 4e rangs en termes de volume total d'APD en 2020 et 2021 combinés.

- Lorsqu'on considère le pourcentage du total des décaissements bruts axés sur le développement (c.-à-d. sans tenir compte des coûts liés aux réfugiés dans les pays donateurs et à l'aide humanitaire), pour tous secteurs confondus de la santé, le Canada s'est classé au deuxième rang, position qu'il a également occupée en 2018 et en 2019.
- En proportion de l'APD totale axée sur le développement, le soutien du Canada au **contrôle de la COVID-19** s'est classé au troisième rang, derrière la Suisse et l'Irlande, pour les années 2020 et 2021 combinées.
- Le Canada s'est classé au 6e rang en termes de part de l'**aide humanitaire** dans le total de l'APD, hors comptabilisation des coûts des réfugiés dans les pays donateurs.
- Pour l'**agriculture**, le Canada se classe au 6e rang parmi les 22 donateurs, ce qui représente une amélioration par rapport à la 10e place que le pays a occupé pour les années 2018 et 2019 combinées.
- Le Canada figure en mauvaise place en ce qui concerne l'**éducation**, en occupant la 13e place, une position que le pays conserve pour les années 2018-2019 et 2020-2021..

11. Prêts et subventions dans l'APD canadienne

Jusqu'en 2014, l'ensemble de l'APD canadienne était fourni sous forme de subventions. Depuis 2015-2016, la part des prêts dans l'APD canadienne est passée de 255,5 millions de dollars cette année-là à 963,7 millions de dollars en 2021-2022, soit une croissance de près de 300 %. (Graphique 38)

Graphique 38 : Utilisation accrue des prêts dans l'APD canadienne



Entre 2017-2018 et 2021-2022, 2,8 milliards de dollars de prêts ont été accordés à travers l'APD canadienne au cours de cette période, ce qui représente 9 % de l'APD réelle totale au cours de ces cinq dernières années. En 2021-2022, les prêts représentaient près de 14 % de l'APD réelle.

Deux tiers (67 %) des prêts accordés au cours de cette période ont été consacrés à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation à ses effets, principalement par l'intermédiaire des banques multilatérales de développement (BMD), du FIDA et du Fonds vert pour le climat (FVC). Le Canada a reçu 206 millions de dollars en remboursements de prêts antérieurs, mais seulement 7 millions de dollars de ces remboursements étaient liés à des allocations de financement climatique.

Plus de la moitié (56 %) des prêts ont été accordés par l'intermédiaire des fonds fiduciaires de la Banque mondiale et de la Société financière internationale. Les BMD régionales ont reçu 17 % des prêts, le FIDA 12 % et le GCF 8 %. (Annexe 10, tableau 1)

Un peu moins d'un tiers des prêts (32 %) ont été accordés à l'Afrique subsaharienne, où la majorité des pays sont les pays les moins avancés, dont plusieurs sont en situation de surendettement croissant. Les Amériques ont reçu 22 % des prêts, l'Asie 27 %, et 17 % n'ont pas été alloués par région. (Annexe 10, tableau 2)

En 2022-2023, le Canada a accordé 4,9 milliards de dollars de prêts pour soutenir la stabilité économique et la reconstruction de l'Ukraine par le biais d'une facilité établie au FMI à cette fin. Ces prêts ont été inclus dans l'APD canadienne pour cette année-là à un équivalent-subvention de 36 %, soit 1,8 milliard de dollars au titre de l'APD.

L'équivalence de dons est une méthode de comptabilisation des prêts par le CAD qui supprime l'obligation d'actualiser les remboursements futurs des prêts à partir de l'APD future. L'équivalence de subvention est la méthode standard de comptabilisation des prêts dans l'APD après 2018. D'autres prêts canadiens sont qualifiés de « subventions remboursables », lorsque le pays bénéficiaire ne peut être déterminé (prêts par l'intermédiaire d'institutions multilatérales). Le pays bénéficiaire est tenu de déterminer l'équivalence de la subvention. Ces prêts sont comptabilisés sur une base de caisse, les remboursements étant soustraits de l'aide canadienne l'année où ils sont reçus.

12 L'aide liée du Canada

Le Canada adhère à la recommandation du CAD sur le déliement de l'APD.³⁵ Le CAD établit un rapport annuel sur les progrès réalisés par les donateurs dans la mise en œuvre de cette recommandation. Cette recommandation couvre 100 % de l'aide aux pays les moins avancés, aux pays très endettés et aux autres pays à faible revenu.

Dans le dernier rapport sur la recommandation du CAD, le Canada a indiqué que la totalité de son aide (100 %) destinée aux pays couverts par la recommandation du CAD, qui s'élevait à 290 millions de dollars US en 2020, était déliée de tout biens et services canadiens. Le Canada a également indiqué que 95,4 % de son APD totale était non liée en 2020. Toutefois, un certain degré de déliement informel persiste - sur les 48 millions de dollars US de contrats déclarés au CAD, 40 millions de dollars US (83 %) ont été attribués à des entités au Canada, et 8 millions de dollars US à des entités dans les pays en développement (pour les périodes 2019 et 2020).³⁶

³⁵ <https://legalinstruments.oecd.org/public/doc/140/140.en.pdf>

³⁶ CAD de l'OCDE, Rapport 2022 sur la mise en œuvre de la Recommandation du CAD sur le déliement de l'aide publique au développement », Tableau A9, septembre 2022, consulté sur le site : [https://one.oecd.org/document/DCD/DAC\(2022\)34/FINAL/fr/pdf](https://one.oecd.org/document/DCD/DAC(2022)34/FINAL/fr/pdf)

Annexe 1

Enveloppe de l'aide internationale (EAI), APD et APD réelle de 2015-2016 à 2023-2024

Tableau 1 : Enveloppe de l'aide internationale, 2015-2016 à 2021-2022

	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24
Millions de dollars canadiens courants									
1. EAI BUDGÉTAIRE	4 622 \$	4 900 \$	5 100 \$	5 556 \$	5 747 \$	5 756 \$	5 856 \$	8 150 \$	6 888,0 \$
Hausse / Baisse		6,0 %	4,1 %	8,9 %	3,4 %	0,2 %	1,7 %	39,2 %	-15,5 %
2. EAI RÉEL	4 638 \$	4 777 \$	5 095 \$	5 603 \$	5 519 \$	7 661 \$	7 200 \$		
Différence - EAI budgétée	16 \$	(123) \$	(5) \$	47 \$	(229) \$	1 905 \$	1 805 \$		
Hausse / Baisse Annuelle		3,0 %	6,7 %	10,0 %	-1,5 %	38,8 %	-6,0 %		
Décassements COVID-19						933 \$	585 \$		
3. EAI sans COVID-19	4 638 \$	4 777 \$	5 095 \$	5 603 \$	5 519 \$	6 728 \$	6 662 \$		
Hausse / Baisse Annuelle		3,0 %	6,7 %	10,0 %	-1,5 %	21,9 %	-1,6 %		

Sources: EAI réelle : Les ensembles de données historiques sur les projets d'Affaires mondiales Canada, sur plusieurs années

EAI budgétées : les EAI budgétées pour les années 2016-2017 et 2017-2018 sont basées sur le tableau du budget 2016 à la page 197. Les périodes de 2018-2019 à 2022-2023 sont basées sur l'engagement pris dans le budget 2018 (page 161) en faveur d'une augmentation de l'EAI de base de 100 millions de dollars chaque année. Le budget 2019 a prolongé cette augmentation jusqu'en 2023-2024. Il indique également que l'EAI pour 2019-2020 est de 5 747 millions de dollars (page 189). On estime que l'engagement pris par le gouvernement en faveur d'une augmentation de l'aide internationale chaque année jusqu'en 2030 est un engagement en faveur d'une hausse de la base budgétaire de l'EAI de 2018-2019.

Tableau 2 : Aide publique au développement du Canada

Millions de dollars canadiens courants	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019/-20	2020-21	2021-22
1. APD DE L'EAI	4 489 \$	4 508 \$	4 827 \$	5 427 \$	5 373 \$	7 525 \$	7 013 \$
Part de l'EAI	97 %	94 %	95 %	97 %	97 %	98 %	97 %
2. ACTIVITÉS HORS APD DE L'EAI	149 \$	269 \$	268 \$	176 \$	146 \$	136 \$	195 \$
3. ACTIVITÉS D'APD HORS EAI	771 \$	805 \$	976 \$	765 \$	1 083 \$	752 \$	1 172 \$
4. REMBOURSEMENTS DES PRÊTS	30 \$	43 \$	42 \$	41 \$	466 \$	71 \$	171 \$
5. APD TOTALE NETTE (1 + 3 - 4)	5 230 \$	5 269 \$	5 761 \$	6 151 \$	5 990 \$	8 206 \$	8 014 \$
Hausse / Baisse		0,7 %	9,3 %	6,8 %	-2,6 %	37,0 %	-2,4 %
Coûts des réfugiés - Pays donateurs	517 \$	606 \$	656 \$	678 \$	882 \$	581 \$	907 \$
Hausse / Baisse		17,2 %	8,2 %	3,4 %	30,0 %	-34,1 %	56,1 %
Coûts des étudiants - Pays donateurs	152 \$	\$73 \$	\$125 \$	\$47 \$	\$36 \$	--	--
Code sectoriel 12264 du CAD - COVID-19						933 \$	715 \$
6. APD RÉELLE (excluant coûts des réfugiés et des étudiants- Pays donateurs)	4 561 \$	4 591 \$	4 980 \$	5 426 \$	5 072 \$	7 625 \$	7 107 \$
Hausse / Baisse		0,6 %	8,5 %	8,9 %	-6,5 %	50,3 %	-6,8 %
7. APD RÉELLE (excluant coûts des réfugiés - Pays donateurs et COVID)	4 561 \$	4 591 \$	4 980 \$	5 426 \$	5 072 \$	6 692 \$	6 392 \$
Hausse / Baisse		0,6 %	8,5 %	8,9 %	-6,5 %	31,9 %	-4,5 %

Sources: Ensembles de données historiques sur les projets et rapports statistiques annuels sur plusieurs années d'Affaires mondiales Canada

Note:

1. Les décaissements liés à la Covid-19 sont ceux enregistrés au code sectoriel 12264 du CAD. En 2021-2022, 130 millions de dollars des dépenses associées aux mesures de contrôle du COVID-19, ont été effectuées en dehors de l'EAI liée aux dons en nature de vaccins, qui ont été initialement achetés pour leurs usages au Canada.

2. L'APD réelle est une mesure de l'APD qui exclut le coût des réfugiés dans les pays donateurs et ceux des étudiants des pays en développement afin de fournir une mesure de l'APD à des fins humanitaires et axée sur le développement dans les pays partenaires et au sein du système multilatéral. L'APD réelle inclut les décaissements liés à la COVID-19 pour les années 2020-2021 et 2021-2022. Ces décaissements sont identifiés pour permettre des comparaisons avec les années antérieures à 2020-2021. Le gouvernement n'a déclaré aucun coût imputé aux étudiants après 2019-2020.

Tableau 3 : La performance de l'APD canadienne : l'APD en % du Revenu national brut du Canada (Objectif de 0,7% du PNB fixé par l'ONU)

	2015-16	2016-17	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24
Performance de l'APD canadienne	0,27 %	0,27 %	0,28 %	0,26 %	0,37 %	0,32 %	0,39 %	0,28 %
Performance de l'APD canadienne réelle	0,23 %	0,23 %	0,25 %	0,22 %	0,35 %	0,28 %	0,35 %	0,24 %
Performance de l'APD canadienne réelle, excluant le contrôle de la Covid-19				0,22 %	0,31 %	0,26 %		

Source: Rapports statistiques; et budgets fédéraux annuels pour le calcul du revenu national

Note:

1. APD réelle est égale à l'APD sans les coûts des réfugiés et des étudiants des pays donateurs (voir tableau 2)
2. 2017-18 a été supprimé afin d'accommoder le formatage, car identique à 2016-17.
3. 2022-23 et 2023-24 sont des estimations effectuées par l'auteur sur base d'information disponible.

APD Bilatérale

Tableau 4 : L'ensemble de l'APD bilatérale (tous les départements fédéraux et toutes les provinces)

Millions de dollars canadiens courants

	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22
APD bilatérale totale brute	3 402 \$	3 141 \$	4 288 \$	4 265 \$	4 879 \$	6 670 \$	5 559 \$
Remboursements	30 \$	43 \$	42 \$	41 \$	466 \$	71 \$	171 \$
APD bilatérale nette	3 372 \$	3 098 \$	4 246 \$	4 224 \$	4 413 \$	6 598 \$	5 388 \$
Coûts des réfugiés et des étudiants- Pays donateurs	669 \$	679 \$	781 \$	678 \$	882 \$	581 \$	907 \$
APD bilatérale réelle	2 703 \$	2 419 \$	3 466 \$	3 545 \$	3 531 \$	6 017 \$	4 481 \$

Source: AMC EDHP (bilatérale/multilatérale)

Tableau 5 : L'APD bilatérale d'Affaires mondiales Canada

	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22
APD bilatérale totale brute	3 402 \$	2 108 \$	3 151 \$	3 331 \$	3 658 \$	5 738 \$	4 249 \$
Remboursements	30 \$	21 \$	22 \$	28 \$	53 \$	53 \$	79 \$
APD bilatérale nette d'AMC	3 372 \$	2087 \$	3129 \$	3303 \$	3605 \$	5685 \$	4170 \$

Source: AMC EDHP (bilatérale/multilatérale)

Annexe 2

Décaissements par champ d'action de la PAIF

En millions de dollars Can - Part du total sur une période de cinq ans

	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	Total sur 5 ans	Part
Égalité des genres et renforcement du pouvoir des femmes et des filles	32 \$	89 \$	239 \$	376 \$	182 \$	917 \$	3 %
Une croissance qui profite à tout le monde	768 \$	993 \$	820 \$	875 \$	993 \$	4 449 \$	14 %
Environnement et action pour le climat	636 \$	632 \$	712 \$	1 081 \$	1 023 \$	4 084 \$	13 %
Dignité humaine	2 478 \$	2 671 \$	2 525 \$	4 035 \$	3 498 \$	15 206 \$	49 %
Éducation		433 \$	449 \$	452 \$	392 \$	1 726 \$	6 %
Santé et DSSG		1 172 \$	1 057 \$	2 207 \$	1 824 \$	6 259 \$	20 %
Aide humanitaire		910 \$	872 \$	1 166 \$	1 063 \$	4 011 \$	13 %
Services sociaux/Sécurité alimentaire		157 \$	147 \$	210 \$	219 \$	733 \$	2 %
Gouvernance inclusive	355 \$	442 \$	387 \$	443 \$	473 \$	2 098 \$	7 %
Paix et sécurité	151 \$	161 \$	183 \$	168 \$	189 \$	851 \$	3 %
Autre	631 \$	553 \$	731 \$	737 \$	939 \$	3 592 \$	12 %
Total	5 049 \$	5 541 \$	5 597 \$	7 713 \$	7 296 \$	31 196 \$	100 %

Source: AMC EDHP

1. « Autre » représente l'administration, le multisecteur, la sensibilisation au développement et les secteurs non spécifiés.
2. L'égalité des genres inclut uniquement les codes sectoriels relatifs au genre (données et preuves en faveur de l'égalité des genres, mettre fin aux violences contre les femmes et les filles, capacités du secteur public pour l'égalité des genres, organisations et institutions pour l'égalité des femmes, mouvements et organisations des droits des femmes)

Annexe 3

Reconstitution triennale des ressources de l'Association internationale de développement (IDA*) de la Banque Mondiale Contribution du Canada, ministère des Finances

	Montant (En millions de dollars É.-U)	Part de la reconstitu- tion des ressources	Classement
IDA 20 2022 à 2025	1 185 millions de dollars É.-U (395 M \$ par an)	3,45 %	7 ^{ème}
IDA 19 2021 à 2024	1 112 millions de dollars É.-U (370 M \$ par an)	3,45 %	7 ^{ème}
IDA 18 2018 à 2021	1 039 millions de dollars É.-U (346 M \$ par an)	3,30 %	6 ^{ème}
IDA 17 2015 à 2018	1 120 millions de dollars É.-U (373 M \$ par an)	3,89 %	6 ^{ème}
IDA 16 2012 à 2015	1 233 millions de dollars É.-U (411 M \$ par an)	3,89 %	6 ^{ème}
IDA 15 2009 à 2012	1 082 millions de dollars É.-U (361 M \$ par an)	3,98 %	6 ^{ème}

Notes:

1. La Chine, la France, l'Allemagne, le Japon, le Royaume-Uni et les États-Unis sont classées devant le Canada.
2. « Les Délégués à l'IDA et les Représentants des Emprunteurs (ci-après désignés les « Participants ») sont convenus en février 2021 d'accroître considérablement l'aide financière accordée aux pays IDA pendant les exercices 22 et 23 pour atténuer les pressions que subissent ces pays, en concentrant durant l'exercice 22 les fonds de la Dix-neuvième reconstitution des ressources de l'IDA (IDA-19) prévus pour l'exercice 23 et en ramenant la période de mise en œuvre d'IDA-19 de trois à deux ans. Cette décision signifiait que le cycle de refinancement d'IDA20 était avancé d'une année pour couvrir la période allant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2025. Le raccourcissement du cycle d'IDA-19 d'une année a en outre permis le report de 11 milliards de dollars à IDA-20. »³⁷.

37 « Augmentations des ressources de l'IDA, vingtième reconstitution », février 2022, sur le site <https://ida.worldbank.org/> accessible via : <https://documents1.worldbank.org/curated/en/106421645801336870/pdf/IDA20-Building-Back-Better-from-the-Crisis-Toward-a-Green-Resilient-and-Inclusive-Future.pdf>

Annexe 4

Canada: Affectations multilatérales

Source: Rapport 'Multilateral Development Finance 2022' (Financement multilatéral de développement 2022), 2, consulté au <https://doi.org/10.1787/9fea4cf2-en>

Évolution des contributions multilatérales aux ressources de base et aux ressources préaffectées

Millions de dollars US, en dollars constants de 2020

Type	2011	2013	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Appui de base	1 130 \$	1 200 \$	1 340 \$	1 341 \$	1 189 \$	1 135 \$	1 490 \$	1 157 \$
Appui programmatique	1 060 \$	1 000 \$	1 020 \$	815 \$	658 \$	630 \$	670 \$	962 \$
Appui de type projet	243 \$	91 \$	40 \$	57 \$	346 \$	639 \$	424 \$	462 \$
Appui de base (en % d'APD totale)	25 %	29 %	30 %	32 %	27 %	24 %	32 %	23 %
Appui programmatique (en % d'APD totale)	23 %	24 %	23 %	19 %	15 %	14 %	14 %	19 %
Appui de type projet en (% d'APD totale)	5 %	2 %	1 %	1 %	8 %	14 %	9 %	9 %

Contributions multilatérales par type d'organisations, 2018

Millions de dollars US, en dollars constants de 2020

Type de canaux	De base	Appui Programmatique	Appui type de projet-type	Total	Ressources préaffectées
Banques régionales de développement	171 \$	94 \$	7 \$	272 \$	37 %
Autre multilatérales	333 \$	152 \$	9 \$	494 \$	33 %
Fonds et programmes de l'ONU	73 \$	321 \$	169 \$	563 \$	87 %
Groupe de la Banque mondiale	365 \$	66 \$	190 \$	621 \$	41 %
Autres ONU	215 \$	329 \$	88 \$	632 \$	66 %

Contributions multilatérales aux programmes, fonds, et institutions de l'ONU, 2018

Millions de dollars US, dollars constants de 2020

Organisation	De base	Appui programmatique	Type projet préaffectés	Total	Ressources préaffectées
OMUDC		0,75 \$	0.01 \$	0,76 \$	100 %
UNOCHA	1,49 \$	19,57 \$	11.93 \$	32,99 \$	95 %
UNICEF	12,08 \$	103,51 \$	31.68 \$	147,27 \$	92 %
PAM	18,64 \$	166,38 \$	20.88 \$	205,90 \$	91 %
FNUAP	11,63 \$	19,76 \$	66.88 \$	98,27 \$	88 %
HCR	9,39 \$	58,08 \$	0.21 \$	67,69 \$	86 %
FIPA	18,64 \$	108,11 \$		126,75 \$	85 %
ONU Femmes	4,85 \$	6,98 \$	11.00 \$	22,83 \$	79 %
PNUD	29,82 \$	30,60 \$	49.01 \$	109,44 \$	73 %
MOS	10,22 \$	4,55 \$	13.25 \$	28,02 \$	64%
HCDH	3,28 \$	0,52 \$	5.15 \$	8,95 \$	63%
Autres ONU	57,29 \$	57,31 \$	25.22 \$	139,82 \$	59 %
PNUE	1,15 \$	0,78 \$	0.31 \$	2,24 \$	49 %
FAO	10,82 \$	2,61 \$	7.21 \$	20,64 \$	48 %
UNESCO	10,66 \$	2,91 \$	5.28 \$	18,85 \$	43 %
OIT	6,94 \$	2,80 \$	0.95 \$	10,69 \$	35 %
OMP de l'ONU	24,00 \$	1,34 \$	6.18 \$	31,52 \$	24 %
UNRWA	18,64 \$	4,85 \$		23,49 \$	21 %
ONU	35,02 \$		0,76 \$	35,79 \$	2 %
ONUSIDA	3,73 \$			3,73 \$	0 %

Définitions des contributions de base et des contributions bi-multi selon le CAD de l'OCDE

Contributions de base/APD multilatérale : les contributions de bases versées aux organisations multilatérales sont des ressources transférées à ces mêmes organisations, dont les conseils d'administration ont le droit absolu d'allouer comme bon leur semble, dans les limites prescrites par le mandat de leur organisation respective.

Contributions bi-multi préaffectées/à des fins spéciales : Les contributions préaffectées sont des ressources acheminées par le biais d'organisations multilatérales sur lesquelles les donateurs conservent un certain pouvoir de contrôle et de décision concernant l'attribution des fonds. Ces flux, qui sont techniquement considérés comme de l'APD bilatérale, peuvent être préaffectés à un pays, un projet, une région, un secteur ou à un thème spécifique.

Type projet préaffectés : les contributions de type projets préaffectés sont des ressources strictement réservées à un usage spécifique au niveau des projets, n'accordant peu ou pas de flexibilité à l'organisation bénéficiaire quant à l'attribution des fonds. Ces ressources comprennent les financements d'intervention de type projet préaffectés (type d'aide C01 des listes des codes du CAD et du SNPC), ainsi que les financements

Ces ressources comprennent les contributions aux interventions de type projet (type d'aide C01 dans la liste des codes du CAD), ainsi que les contributions en termes de personnel du pays donateur (type d'aide D01) et d'autres formes d'assistance technique (type d'aide D02)

Affectation programmatique : Les contributions affectées à des programmes sont des ressources qui sont affectées avec un plus grand degré de flexibilité. Ces ressources comprennent les contributions à des programmes et fonds à but spécifique gérés par des partenaires de mise en œuvre (type d'aide B03 dans la liste des codes du CAD et du SNPC), ainsi que les contributions à des fonds communs ou paniers communs (type d'aide B04).

Annexe 5

Appui au contrôle de la COVID-19 au Canada : principaux organismes bénéficiaires Données du CAD sur l'appui octroyé lié à la COVID-19

1. Données canadiennes sur l'APD soutenant les activités liées au contrôle du COVID-19 (cumulées de 2020-21 à 2021-22)

A. Organisations multilatérales (1 200,4 millions \$) - AMC EDHP

Part du total de l'aide multilatérale (en millions de dollars CA)

Gavi, l'Alliance du Vaccin	590,3 \$	49 %
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)	274,9 \$	23 %
Organisation mondiale de la santé (OMS)	134,6 \$	11 %
Agence de la santé publique du Canada	125,9 \$	10 %
Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme	125,0 \$	10 %
Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies	65,2 \$	5 %
Classifié/confidentiel	25,0 \$	2 %
Fonds fiduciaires BIRD - Banque mondiale	23,5 \$	2 %
Fondation pour l'Innovation en matière de Nouveaux Diagnostics	17,5 \$	2 %
Clinton Health Access Initiative (Initiative Clinton pour l'accès à la santé)	9,6 \$	1 %

B. Organisations canadiennes de la société civile (33,3 millions) - AMC EDHP

Part du total des organisations civiles canadiennes (en millions de dollars CA)

Fonds du primat pour le secours et le développement mondial	4,8 \$	14 %
Vision mondiale Canada	4,4 \$	13 %
Plan International Canada	4,4 \$	13 %
Amref Health Africa in Canada	4,1 \$	12 %
Agence adventiste internationale de secours et de développement (ADRA)	3,4 \$	10 %
Croix-Rouge canadienne	1,8 \$	5 %
CARE Canada	1,6 \$	5 %
Radios rurales internationales	1,3 \$	4 %
L'Oeuvre Leger	1,1 \$	3 %
Fondation Tula	1,0 \$	3 %

C. Organisations étrangères de la société civile (102,8 millions \$) – AMC EDHP

Part du total des organisations étrangères de la société civile (en millions de dollars CA)

Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies	65,2 \$	63 %
Fondation pour l'Innovation en matière de Nouveaux Diagnostics	17,5 \$	17 %
Clinton Health Access Initiative (Initiative Clinton pour l'accès à la santé)	9,5 \$	9 %
BRAC	6,0 \$	6 %
Centre international de recherche sur les maladies diarrhéiques du Bangladesh	2,7 \$	3 %
Association h2n (Mozambique)	1,0 \$	1 %
BBC Media Action	0,7 \$	1 %

D. Répartition régionale- AMC EDHP

(En millions de dollars CAC)

Afrique subsaharienne	736,7 \$	49 %
Afrique du Nord et Moyen-Orient	48,4 \$	3 %
Amériques	230,8 \$	15 %
Asie	399,9 \$	26 %
Europe	61,0 \$	4 %
Pacifique Sud	41,4 \$	3 %

2. Données du CAD pour l'APD consacrée au soutien à la COVID-19

En millions de dollars E-U.	2020	2021	2022	Total sur trois ans
Soutien au COVID-19	1 497 \$	1 025 \$	743 \$	3 265 \$
Dont contrôle du COVID-19	114,5 \$	807,9 \$	696 \$	1 618,4 \$
Part du soutien à la COVID de la CAD	8 %	2 %	7 %	8 %
Classement du soutien à la COVID	4 ^e	11 ^e	4 ^e	
Part du contrôle de la COVID de la DAC	3 %	12 %	10 %	8 %
Classement du contrôle de la COVID	7 ^e	2 ^e	4 ^e	
Part de l'APD canadienne réelle nette				
Soutien à la COVID	35 %	20 %	11 %	19 %
Contrôle de la COVID	3 %	16 %	10 %	9 %

Notes et Sources :

- 1) Niveaux d'APD en 2021 - Données préliminaires, tableau 3b, avril 2022, pour l'appui lié à la COVID, <https://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/ODA-2021-summary.pdf>. Le soutien accordé à la COVID comprend les projets qui ont été adaptés pour fournir un appui aux impacts de la pandémie. Ce soutien à la COVID comprend les décaissements pour le code d'objectif du CAD pour le contrôle COVID-19.
- 2) Codes du SNPC du CAD : code-objet 12264, contrôle de la COVID-19, mars 2023 pour les années 2020 et 2021. Le SNPC du CAD ne fournit pas de données pour les États-Unis pour les années 2020 et 2021. Dans les données préliminaires pour l'APD 2021 ci-dessus, les États-Unis ont déclaré 5,1 milliards de dollars pour le contrôle de la COVID en 2020 et 0,4 milliard de dollars en 2021. Le SNPC du CAD ne fournit pas de chiffres définitifs pour le « soutien à la COVID ».
- 3) Le SNPC du CAD pour l'année 2021 fait état de 807,9 millions de dollars pour le code-objet du CAD relatif aux activités de contrôle de la COVID. Les données préliminaires d'avril 2022 ne font état que de 114 millions de dollars pour le contrôle de la COVID et de 331 millions de dollars pour le soutien à la COVID. Ce montant de 331 millions de dollars a été ajusté pour tenir compte des données de liées au contrôle de la COVID en ajoutant la différence entre 331 millions de dollars et 114 millions de dollars (soit 217 millions de dollars) à 808 millions de dollars pour obtenir le montant de 1 025 millions de dollars pour le soutien à la COVID pour cette année-là.
- 4) Les données pour l'année 2022 sont tirées de ODA Levels in 2022 – Preliminary Data (Niveaux d'APD de 2022– données préliminaires), Tableau 5, avril 2023. L'APD réelle du Canada est estimée à 6 888 millions de dollars US, d'après les tableaux 1 et 3.

Annexe 6

Les principales OSC bénéficiaires de l'APD canadienne allouée aux OSC ou transitant par les OSC

A. Les 20 principales OSC canadiennes récipiendaires

Décaissements – en million de dollars CAD

2021-22	
Initiative pour les micronutriments	58,8 \$
Grands Défis Canada	47,5 \$
Aide à l'enfance Canada	40,9 \$
Plan International Canada	38,4 \$
CARE Canada	37,8 \$
Banque de céréales vivrières du Canada	35,0 \$
Société canadienne de la Croix-Rouge	33,4 \$
Vision mondiale Canada	29,3 \$
Entraide universitaire mondiale du Canada (EUMC)	29,2 \$
Action Contre la Faim	26,7 \$
Classifiée	24,3 \$
Mennonite Economic Development Associates (MEDA)	21,6 \$
Oxfam-Quebec	19,5 \$
Centre d'étude et de coopération internationale (CECI)	17,5 \$
Oxfam Canada	16,6 \$
Société de coopération pour le développement international (SOCODEVI)	15,9 \$
Médecins sans frontières	15,0 \$
Collèges et instituts Canada (précédemment appelé ACCC)	14,8 \$
Cuso International	14,1 \$
Right to Play	12,4 \$

Source: AMC EDHP

Les 20 principales OSC canadiennes récipiendaires (suite)

Décaissements - en millions de dollars CAD

2020-21	
Fond égalité	195,9 \$
Initiative pour les micronutriments	92,5 \$
Plan International Canada	43,0 \$
Société canadienne de la Croix-Rouge	40,0 \$
Banque de céréales vivrières du Canada	37,3 \$
CARE Canada	36,1 \$
Grands Défis Canada	33,0 \$
Entraide universitaire mondiale du Canada (EUMC)	30,4 \$
Médecins sans frontières	30,1 \$
Vision mondiale Canada	25,0 \$
Fondation Aga Khan Canada	24,2 \$
Action Contre la Faim	23,3 \$
Aide à l'enfance Canada	22,9 \$
Oxfam-Québec	22,6 \$
Centre d'étude et de coopération internationale (CECI)	17,5 \$
Mennonite Economic Development Associates (MEDA)	17,3 \$
Classifié	16,8 \$
Cuso International	14,1 \$
Société de coopération pour le développement international (SOCODEVI)	13,6 \$
Oxfam Canada	13,4 \$

Source: AMC EDHP

A. Les 20 principales OSC étrangères récipiendaires

Décaissements - en millions de dollars CAD

2021-22	
Comité international de la Croix-Rouge (CICR)	123,6 \$
BRAC	19,2 \$
Classifié	16,3 \$
MARIE STOPES INTERNATIONAL LTD.	15,3 \$
Foundation for Innovative New Diagnosis	15,0 \$
Nesta	10,2 \$
Centre international de recherche sur les maladies diarrhéiques du Bangladesh (icddr, b)	9,5 \$
Recherche d'un Terrain d'Entente (Search for Common Ground)	6,4 \$
Transparence internationale	6,0 \$
Mercy Corps	5,3 \$
Global Infrastructure Hub (GI Hub)	5,0 \$
Comité international de secours	4,5 \$
Initiative Clinton pour l'accès à la santé	4,2 \$
Global Innovation Fund	4,0 \$
HALO Trust	3,5 \$
Concern Worldwide	3,5 \$
Groupe consultatif sur les mines (Mines Advisory Group)	3,5 \$
BBC Media Action	3,4 \$
Corps médical international du Royaume-Uni (International Medical Corps UK)	3,2 \$
DT Institute	3,1 \$

Source: AMC EDHP

Les 20 principales OSC étrangères récipiendaires (suite)

Décaissements - en millions de dollars CAD

2021-22	
Comité international de la Croix-Rouge (CICR)	71,7 \$
Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies (CEPI)	65,2 \$
Foundation for Innovative New Diagnosis	20,0 \$
Comité international de secours	17,2 \$
MARIE STOPES INTERNATIONAL LTD.	16,8 \$
Centre international de recherche sur les maladies diarrhéiques du Bangladesh (icddr, b)	14,3 \$
Classifié	13,3 \$
Initiative Clinton pour l'accès à la santé	11,1 \$
BRAC	9,6 \$
Rocky Mountain Institute	9,5 \$
Corps médical international du Royaume-Uni (International Medical Corps UK)	6,5 \$
Mercy Corps	5,1 \$
GI Hub - Global Infrastructure Hub	5,0 \$
Alliance mondiale pour une meilleure nutrition (GAIN)	5,0 \$
Centre pour le dialogue humanitaire (CDH)	4,5 \$
Ipas	4,0 \$
Fédération internationale pour la planification familiale (FIPF)	4,0 \$
TradeMark East Africa	4,0 \$
Swisscontact	3,6 \$
Recherche d'un Terrain d'Entente (Search for Common Ground)	3,5 \$

Source: AMC EDHP

Annexe 7

Répartition géographique de l'APD bilatérale par région

Tableau 1 : Répartition régionale de l'APD bilatérale totale (tous départements fédéraux et toutes provinces)

En millions de dollars canadiens courants

	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22
Afrique subsaharienne	1 514,4 \$	1 520,2 \$	1 557,5 \$	2 734,5 \$	1 836,6 \$
Afrique du Nord et Moyen-Orient	539,8 \$	571,0 \$	633,4 \$	660,7 \$	404,8 \$
Amériques	527,9 \$	590,6 \$	673,3 \$	1 062,0 \$	502,1 \$
Asie	597,6 \$	684,6 \$	813,2 \$	1 193,1 \$	983,5 \$
Europe	100,5 \$	84,6 \$	82,2 \$	148,8 \$	194,0 \$
Pacifique	10,8 \$	17,7 \$	23,6 \$	86,5 \$	34,1 \$
Non allouée	216,3 \$	117,7 \$	209,3 \$	202,9 \$	114,7 \$
Total	3 507,4 \$	3 586,4 \$	3 997,5 \$	6 088,5 \$	4 069,8 \$

Source: AMC EDHP (bilatérale/multilatérale)

Tableau 2 : Répartition régionale de l'APD bilatérale totale en termes réels (tous départements fédéraux et toutes provinces)

	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22
Afrique subsaharienne	43 %	42 %	39 %	45 %	45 %
Afrique du Nord et Moyen-Orient	15 %	16 %	16 %	11 %	10 %
Amériques	15 %	16 %	17 %	17 %	12 %
Asie	17 %	19 %	20 %	20 %	24 %
Europe	3 %	2 %	2 %	2 %	5 %
Pacifique	0 %	0 %	1 %	1 %	1 %
Non allouée	6 %	3 %	5 %	3 %	3 %
Total	100 %				

Source: AMC EDHP (bilatérale/multilatérale)

Tableau 3 : Répartition régionale de l'APD réelle bilatérale d'Affaires Mondiales Canada

En millions de dollars canadiens

	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22
Afrique subsaharienne	1 447,8 \$	1 449,5 \$	1 490,7 \$	2 656,2 \$	1 970,0 \$
Afrique du Nord et Moyen-Orient	524,3 \$	554,3 \$	616,9 \$	638,1 \$	404,3 \$
Amériques	477,6 \$	548,5 \$	639,5 \$	1 026,4 \$	515,3 \$
Asie	567,6 \$	656,9 \$	788,5 \$	1 170,2 \$	1 084,7 \$
Europe	97,1 \$	80,9 \$	81,7 \$	145,3 \$	193,8 \$
Pacifique	10,8 \$	17,7 \$	23,6 \$	86,4 \$	50,6 \$
Non allouée	25,9 \$	23,2 \$	16,8 \$	15,5 \$	30,6 \$
Total	3 151,1 \$	3 331,0 \$	3 657,7 \$	5 738,1 \$	4 249,3 \$

Source: AMC EDHP (bilatérale/multilatérale)

Tableau 4 : Part régionale de l'APD réelle bilatérale d'AMC

	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22
Afrique subsaharienne	46 %	44 %	41 %	46 %	46 %
Afrique du Nord et Moyen-Orient	17 %	17 %	17 %	11 %	10 %
Amériques	15 %	16 %	17 %	18 %	12 %
Asie	18 %	20 %	22 %	20 %	26 %
Europe	3 %	2 %	2 %	3 %	5 %
Pacifique	0,3 %	1 %	1 %	2 %	1 %
Non allouée	1 %	1 %	0 %	0 %	1 %
Total	100 %				

Source: AMC EDHP (bilatérale/multilatérale)

Annexe 8

Les 20 principaux pays bénéficiaires de l'APD canadienne (APD bilatérale et multilatérale - AMC EDHP)

2021-22

En millions de dollars CAD, AMC EDHP

Ethiopia	258,5 \$
Afghanistan	211,3 \$
Bangladesh	200,8 \$
République démocratique du Congo	167,4 \$
Ukraine	153,8 \$
Nigeria	142,6 \$
Mozambique	139,1 \$
Tanzania	137,3 \$
South Sudan	131,1 \$
Kenya	123,8 \$
Pakistan	122,6 \$
Mali	119,4 \$
Ghana	106,2 \$
Burkina Faso	101,9 \$
Uganda	97,7 \$
Senegal	96,3 \$
Somalia	89,8 \$
Haiti	86,8 \$
Yemen	85,4 \$
Sudan	82,3 \$
Total	2 654,1 \$
Part du total alloué aux pays	59 %
Part des PMA dans le top 20	76 %

2020-21

En millions de dollars CAD, AMC EDHP

Ethiopia	215,6 \$
Afghanistan	198,4 \$
Bangladesh	191,4 \$
Tanzania	133,7 \$
Mali	132,5 \$
Mozambique	132,5 \$
South Sudan	129,2 \$
Lebanon	127,4 \$
Nigeria	125,5 \$
République démocratique du Congo	121,0 \$
Iraq	109,1 \$
Syria	102,9 \$
Jordan	100,8 \$
Pakistan	100,2 \$
Kenya	98,8 \$
Haiti	98,0 \$
Senegal	95,9 \$
Ghana	93,8 \$
Burkina Faso	84,2 \$
Somalia	78,0 \$
Total	2 469,0 \$
Part du total alloué aux pays	61 %
Part des PMA dans le top 20	65 %

Moyenne pour la période de 2017-2018 à 2019-2020

En millions de dollars CAN, AMC EDHP

Éthiopie	192,4 \$
Bangladesh	165,4 \$
Afghanistan	149,2 \$
Mali	132,9 \$
République démocratique du Congo	132,2 \$
Tanzania	131,4 \$
Syrie	124,8 \$
Nigeria	121,8 \$
Jordanie	109,7 \$
Haïti	104,9 \$
Iraq	99,2 \$
Soudan du Sud	97,4 \$
Kenya	94,9 \$
Mozambique	91,5 \$
Ghana	88,9 \$
Liban	85,8 \$
Yémen	79,9 \$
Sénégal	78,0 \$
Inde	72,3 \$
Burkina-Faso	66,9 \$
Total	2 219,6 \$
Part du total alloué aux pays	60 %
Part des PMA (12) dans le top 20	64 %

Les 20 principaux bénéficiaires de l'aide humanitaire, 2021-2022

En millions de dollars CAN, AMC EDHP

Afghanistan	153,3 \$
Ukraine	82,5 \$
Yémen	70,0 \$
République démocratique du Congo	63,3 \$
Éthiopie	62,6 \$
Soudan du Sud	50,5 \$
Soudan	47,0 \$
Somalie	38,9 \$
Cisjordanie et Gaza	34,8 \$
Nigeria	32,3 \$
Syrie	29,7 \$
Cisjordanie et Gaza	15,9 \$
Liban	13,7 \$
Inde	12,6 \$
Venezuela	12,3 \$
Burkina Faso	12,1 \$
Pakistan	10,7 \$
Haïti	10,6 \$
Zimbabwe	10,2 \$
Mali	9,8 \$
Top 20	772,0 \$
Part du total de l'aide humanitaire	85 %

Les 20 principaux bénéficiaires de l'aide humanitaire, 2020-2021

En millions de dollars Can, AMC EDHP

Syrie	93,5 \$
Liban	93,3 \$
Yémen	52,2 \$
Iraq	47,5 \$
Éthiopie	46,4 \$
Somalie	39,1 \$
Jordanie	37,0 \$
Afghanistan	36,3 \$
Nigeria	35,3 \$
Soudan du Sud	34,2 \$
Bangladesh	32,2 \$
Soudan	27,6 \$
République démocratique du Congo	27,5 \$
Niger	24,2 \$
Tchad	21,8 \$
République centrafricaine	20,0 \$
Mali	17,9 \$
Cisjordanie et Gaza	17,8 \$
Colombie	15,0 \$
Burkina Faso	14,7 \$
Top 20	733,5 \$
Part du total de l'aide humanitaire	80%

Les 20 principaux bénéficiaires de l'aide humanitaire, Moyenne pour la période de 2017-2018 à 2019-2020

En millions de dollars Can, AMC EDHP

Syrie	113,4 \$
Iraq	64,9 \$
Liban	60,6 \$
Yémen	56,6 \$
République démocratique du Congo	50,5 \$
Jordanie	37,5 \$
Bangladesh	35,6 \$
Soudan du Sud	33,9 \$
Somalie	28,7 \$
Éthiopia	27,5 \$
Nigeria	22,0 \$
Cisjordanie et Gaza	18,6 \$
Soudan	17,3 \$
Ouganda	16,7 \$
Niger	15,9 \$
	15,1 \$
Tchad	14,3 \$
Afghanistan	14,3 \$
Myanmar	9,8 \$
Cameroun	8,6 \$
Top 20	662,3 \$
Part du total de l'aide humanitaire	87%

Annexe 9

Répartition sectorielle de l'APD d'AMC

Tableau 1 : Répartition sectorielle de l'APD allouée par AMC

	Moyenne de 2017-2018 à 2019-2020	2017-2018 à 2019-2020 APD-développement*	2020-21	2020-2021 APD-développement	2021-22	2021-22 APD-développement	Moyenne sur cinq ans
Éducation	8,9 %	11,3 %	6,4 %	7,8 %	6,1 %	7,5 %	6,1 %
Santé	16,7 %	21,3 %	11,7 %	14,2 %	12,4 %	15,3 %	11,7 %
Santé - contrôle de la COVID			14,3 %	17,4 %	8,4 %	10,4 %	11,5 %
Population et santé génésique	8,6 %	11,0 %	6,9 %	8,3 %	8,8 %	10,9 %	7,1 %
Eau et assainissement	1,5 %	1,9 %	1,2 %	1,4 %	1,7 %	2,1 %	1,2 %
Gouvernement et Société civile	10,4 %	13,3 %	11,1 %	13,4 %	9,1 %	11,3 %	9,1 %
Prévention des conflits, maintien de la paix et de la sécurité	3,5 %	4,5 %	2,3 %	2,8 %	3,2 %	4,0 %	2,6 %
Secteurs productifs	12,9 %	16,3 %	10,9 %	13,2 %	13,1 %	16,2 %	10,7 %
Agriculture	6,0 %	7,6 %	6,7 %	8,2 %	6,4 %	7,9 %	5,7 %
Protection environnementale générale	2,9 %	3,7 %	2,0 %	2,4 %	2,1 %	2,6 %	2,0 %
Multisecteur	1,2 %	1,5 %	4,7 %	5,7 %	5,6 %	6,9 %	3,6 %
Intervention d'urgence et rétablissement	21,3 %		17,7 %		19,0 %		16,9 %
Autre Secteurs	6,1 %	7,8 %	18,4 %	22,4 %	12,4 %	15,3 %	11,7 %
Allouée par secteur	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source: AMC EDHP

Note: L'APD-développement est l'APD d'AMC à laquelle on soustrait l'APD d'AMC allouée au soutien de la reconstruction et de l'aide humanitaire.

Tableau 2 : Répartition de l'APD d'AMC par secteur d'affectation

(En millions de dollars canadiens courants)

	Moyenne de 2017-2018 à 2019-2020	2020-21	2021-22	Moyenne sur cinq ans
Éducation	361,0 \$	413,5 \$	325,4 \$	366,6 \$
Santé	682,0 \$	755,4 \$	661,7 \$	699,7 \$
Santé - contrôle de la COVID		924,1 \$	449,8 \$	687,0 \$
Population et santé génésique	352,0 \$	443,2 \$	470,9 \$	422,0 \$
Eau et assainissement	59,8 \$	74,7 \$	88,9 \$	74,5 \$
Gouvernement et Société civile	425,2 \$	713,8 \$	486,8 \$	541,9 \$
Prévention des conflits, maintien de la paix et de la sécurité	144,2 \$	149,7 \$	172,7 \$	155,5 \$
Secteurs productifs	524,4 \$	702,7 \$	698,6 \$	641,9 \$
Agriculture	244,9 \$	434,2 \$	339,9 \$	339,7 \$
Protection environnementale générale	117,5 \$	128,3 \$	112,1 \$	119,3 \$
Multisecteur	48,7 \$	304,8	299,1 \$	217,5 \$
Intervention d'urgence et rétablissement	866,7 \$	1 141,7 \$	1 012,5 \$	1 007,0 \$
Autres secteurs	248,7 \$	1 188,5 \$	660,9 \$	699,4 \$
Allouée par secteur	4,075,0 \$	6 450,5 \$	5 329,5 \$	5 972,0 \$
Non allouée + Admin	369,4 \$	395,6 \$	436,9 \$	

Source: AMC EDHP

Les codes sectoriels du CAD attribués aux secteurs productifs sont : 2100, 2200.2300, 23230, 23630, 23640, 24000, 25000, 32100, 32200, 32300, 33100

Tableau 3 : Répartition de l'APD des OSC par secteur d'affectation

(En millions de dollars canadiens courants)

	Moyenne de 2017-2018 à 2019-2020	2020-21	2021-22	Moyenne sur cinq ans
Éducation	94,1 \$	135,2 \$	122,6 \$	117,3 \$
Santé	178,9 \$	194,3 \$	121,8 \$	165,0 \$
Santé - contrôle de la COVID		108,8 \$	26,9 \$	67,9 \$
Population et santé génésique	114,9 \$	127,0 \$	136,0 \$	126,0 \$
Eau et assainissement	17,2 \$	12,4 \$	24,3 \$	18,0 \$
Gouvernement et Société civile	134,0 \$	351,3 \$	198,7 \$	228,0 \$
Prévention des conflits, maintien de la paix et de la sécurité	40,7 \$	36,2 \$	41,8 \$	39,6 \$
Secteurs productifs	115,3 \$	82,8 \$	82,0 \$	93,4 \$
Agriculture	84,6 \$	68,7 \$	65,6 \$	73,0 \$
Protection environnementale générale	3,0 \$	15,4 \$	9,9 \$	9,4 \$
Multisecteur	21,3 \$	22,7 \$	31,7 \$	25,2 \$
Intervention d'urgence et rétablissement	321,1 \$	308,1 \$	336,5 \$	321,9 \$
Autres secteurs	73,7 \$	21,9 \$	18,9 \$	38,2 \$
Allouée par secteur	1 198,8 \$	1 484,8 \$	1 216,7 \$	1 322,7 \$

Source: AMC EDHP

Annexe 10

Prêts de l'APD Canadienne

Tableau 1 : Organismes bénéficiaires de prêts de l'APD canadienne, de 2017-2018 à 2021-2022 cumulés)
(En millions de dollars CA, AMC EDHP)

Organisme bénéficiaire	Montant cumulé reçu	Part du total des prêts
Fonds fiduciaires BIRD – Banque mondiale	800,0 \$	29 %
SFI - Société financière internationale	400,0 \$	14 %
Banque mondiale - IDA-CPL	360,7 \$	13 %
FIDA - Fonds international de développement agricole	340,0 \$	12 %
BID - Banque interaméricaine de développement	223,5 \$	8 %
Fonds vert pour le climat	220,0 \$	8 %
Groupe de la Banque africaine de développement	202,9 \$	7 %
Classifié/confidentiel	81,1 \$	3 %
FinDev Canada	75,9 \$	3 %
Banque asiatique de développement	51,5 \$	2 %
GuarantCo Management Company Ltd.	40,0 \$	1 %
Total général	2 795,5 \$	100 %

Tableau 2 : Répartition des prêts de l'APD par région d'affectation, de 2017-2018 à 2021-2022
(En millions de dollars CA, AMC EDHP)

Région	Montant cumulé reçu	Part du total des prêts
Afrique subsaharienne	893,8 \$	32 %
Amériques	627,9 \$	22 %
Asie	764,6 \$	27 %
Europe	36,0 \$	1 %
Non codée / (champ) vide	470,7 \$	17 %
Total	2 795,5 \$	100 %

Annexe 11

Sources de l'analyse de l'APD canadienne

Gouvernement canadien

Ensemble de données historiques sur les projets : <https://www.international.gc.ca/transparency-transparence/international-assistance-report-stat-rapport-aide-internationale/index.aspx?lang=fra>

Banque de projets d'AMC : <https://w05.international.gc.ca/projectbrowser-banqueprojets/filter-filtre?Lang=fra>

Rapports statistiques sur l'aide internationale : <https://www.international.gc.ca/transparency-transparence/international-assistance-report-stat-rapport-aide-internationale/index.aspx?lang=fra>

Rapport annuel au Parlement de la LRADO : <https://www.international.gc.ca/transparency-transparence/international-assistance-report-rapport-aide-internationale/index.aspx?lang=fra>

Annonces de financement climatique : <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/mesures-internationales-canada/financement-changement-climatiques/annonces.html>

Annonces du soutien pour l'Ukraine : https://www.international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/response_conflict-reponse_conflits/crisis-crisis/ukraine-dev.aspx?lang=fra

Portefeuille de FinDev Canada : <https://www.findevcanada.ca/fr/notre-role/notre-portefeuille>

Politique d'aide internationale féministe du Canada : https://www.international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/priorities-priorites/fiap-paif.aspx?lang=fra

Comité d'aide au développement de l'OCDE

Direction pour la Coopération pour le Développement : <https://www.oecd.org/fr/cad/>

Système de notification des pays créanciers : <https://stats.oecd.org/Index.aspx?ThemeTreeld=3>

L'aide du CAD, Aperçu – graphiques (DAC Aid at a Glance Charts) : <https://www.oecd.org/development/financing-sustainable-development/development-finance-data/aid-at-a-glance.htm>

Coopération pour le développement - Profils des donateurs : https://www.oecd.org/dac/development-cooperation-report/?utm_source=Adestra&utm_medium=email&utm_content=Profiles&utm_campaign=Development%20Co-operation%20Profiles%202019&utm_term=demo#profiles

Données du financement climatique du CAD de l'OCDE : <https://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-topics/climate-change.htm>

Financement du développement multilatéral 2022 (Multilateral Development Finance 2022) : <https://doi.org/10.1787/9fea4cf2-en>

États de fragilité 2022 (Rapport) : <http://www3.compareyourcountry.org/states-of-fragility/overview/0/> ; <https://www.oecd.org/fr/developpement/etats-de-fragilite-261b19f4-fr.htm>

2022 Report on the Implementation of the DAC Recommendation on Untying Official Development Assistance : [https://one.oecd.org/document/DCD/DAC\(2022\)34/FINAL/en/pdf](https://one.oecd.org/document/DCD/DAC(2022)34/FINAL/en/pdf)

OECD DAC Recommendation on Untying Aid : https://legalinstruments.oecd.org/public/doc/140/140_en.pdf

OECD DAC Recommendation on the Humanitarian, Development and Peace Nexus : <https://legalinstruments.oecd.org/public/doc/643/643.en.pdf>

OECD DAC Recommendation on Enabling Civil Society in Development Cooperation and Humanitarian Assistance : <file:///Users/Brian/Downloads/OECD-LEGAL-5021-en-6.pdf>

(Groupe de référence du CAD-OSC, Groupe de travail sur la recommandation du CAD) :: <https://www.dac-csreferencegroup.com/dac-recommendation-on-enabling-civil-society>

Soutien public total au développement durable (SPTDD ou TOSSD)

Aperçu : <https://tossd.org/task-force/>

Instructions pour l'établissement des rapports du TOSSD: <https://tossd.org/docs/reporting-instructions.pdf>

Tableau de bord – données SPTDD ou TOSSD : <https://tossd.online/>

Rapports sur SPTDD ou TOSSD publiés par ActionAid Italie, Oxfam International et AidWatch Canada : <http://aidwatchcanada.ca/>

Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement

Aperçu : <https://effectivecooperation.org/landing-page/about-partnership>

Tableau de bord mondial : <https://effectivecooperation.org/GlobalEDCDashboard>

Nations Unies

Rapport sur le financement du développement durable, 2023: <https://developmentfinance.un.org/fsdr2023>

Autres documents produits par des OSC

Coopération Canada : <https://cooperation.ca/fr>

AidWatch Canada : <http://aidwatchcanada.ca/>

Time to Act: Implementing the ODA Accountability Act : <http://aidwatchcanada.ca/wp-content/uploads/2021/06/A-Time-to-Act.pdf> et Coopération Canada, <https://cooperation.ca/odaaa-guide/>

Development Initiatives, The Global Humanitarian Assistance Report : <https://devinit.org/resources/global-humanitarian-assistance-report-2022/>

CONCORD, AidWatch Europe, AidWatch 2022 : <https://aidwatch.concordeurope.org/2022-report/>

Reality of Aid, Reality of Aid Global Report 2020/2021 : <https://realityofaid.org/roa-report-2020-2021/>

Groupe de référence du CAD-OSC : <https://www.dac-csreferencegroup.com>

À propos de Coopération Canada

Coopération Canada rassemble les organisations canadiennes de développement international et d'aide humanitaire et défend leurs intérêts en réunissant les leaders du secteur, en influençant les politiques et en renforçant les capacités. Ensemble, nous travaillons avec des partenaires à l'intérieur et à l'extérieur du Canada pour construire un monde équitable, sûr et durable pour tous·tes.

Reconnaissance des terres

Coopération Canada reconnaît l'oppression et la colonisation historiques et continues de tous les peuples, cultures et terres autochtones dans ce que nous appelons aujourd'hui le Canada. Le territoire sur lequel se trouve le bureau de Coopération Canada est le territoire traditionnel non cédé du peuple Algonquin Anishnaabe. Nous croyons que la justice sociale au Canada et dans le monde dépend de la réconciliation avec tous les peuples autochtones, y compris les Premières nations, les Métis et les Inuits, qui sont les premiers gardiens de la terre que nous sommes reconnaissant·e·s de partager.